



# Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur les territoires de la Rance et de la Côte d'Émeraude 2018

*Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche-Mer du Nord*



## SOMMAIRE

### TABLE DES MATIERES

<b>L'Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord</b> .....	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : DESCRIPTION DES TERRITOIRES</b> .....	<b>3</b>
<b>1. DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE</b> .....	<b>3</b>
1.1 L'ASSOCIATION COEUR ÉMERAUDE ET LE TERRITOIRE VALLÉE DE LA RANCE COTE D'ÉMERAUDE.....	3
1.2 ETUDE DE LA PECHE A PIED SUR LE TERRITOIRE .....	5
1.3 CAS PARTICULIER, ET FONCTIONNEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA RANCE .....	6
<b>2. LA PÊCHE A PIED DE LOISIR SUR LES TERRITOIRES RANCE &amp; COTE D'EMERAUDE</b> .....	<b>7</b>
2.1 CONTEXTE ET ENJEUX LOCAUX .....	7
2.2 LES PRATIQUES LOCALES ET ESPECES PECHEES A PIED.....	7
2.3 LES PECHEURS A PIED DE LOISIR.....	9
2.4 LEGISLATIONS APPLICABLES.....	10
<b>3. PRESENTATION DES SITES PILOTES SUIVIS DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE</b> .....	<b>15</b>
3.1 LOT 6 : TERRITOIRE DE LA COTE D'ÉMERAUDE .....	15
3.2 LOT 7 : TERRITOIRE DE LA RANCE MARITIME.....	21
<b>Chapitre 2 : LA GOUVERNANCE DU PROJET</b> .....	<b>24</b>
<b>1. LE COMITE DE CONCERTATION NATIONAL ET LE RESEAU LITTOREA</b> .....	<b>24</b>
<b>2. LE COMITE DE CONCERTATION DE L'OBSERVATOIRE</b> .....	<b>24</b>
<b>3. LA OU LES INSTANCES LOCALES DE CONCERTATION</b> .....	<b>25</b>
<b>Chapitre 3 : EVALUATION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED : LES COMPTAGES</b> .....	<b>26</b>
<b>1. FREQUENTATIONS DES SITES, TYPES DE COMPTAGES ET METHODOLOGIES ADAPTEES</b> ... 26	
<b>2. OBJECTIFS DE COMPTAGES ET CALENDRIER</b> .....	<b>28</b>
2.1 TERRITOIRE DE LA COTE D'EMERAUDE .....	28
2.2 TERRITOIRE DE LA RANCE .....	29
<b>3. RESULTATS DE COMPTAGES POUR LE TERRITOIRE COTE D'EMERAUDE</b> .....	<b>30</b>
3.1 A L'ECHELLE DU TERRITOIRE .....	30
3.2 SITE 1 : DE LA POINTE DE SAINT-CAST-LE-GUILDON A LA POINTE DU BAY .....	31
3.3 SITE 2 : DE LA POINTE DU DECOLLE A LA POINTE DU NICK .....	32
3.4 SITE 3 : DE LA POINTE DE LA ROCHE PELEE A LA POINTE DE LA MALOINE .....	33
3.5 SITE 4 : DES REMPARTS DE SAINT-MALO JUSQU'AU FORT NATIONAL .....	34
3.6 SITE 5 : DU FORT NATIONAL A LA POINTE DE LA VARDE .....	35
<b>4. CONCLUSION : INFORMATIONS PERTINENTES A RETENIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COTE D'EMERAUDE</b> .....	<b>36</b>
<b>5. RESULTATS DE COMPTAGES POUR LE TERRITOIRE DE LA RANCE</b> .....	<b>37</b>
5.1 A L'ECHELLE DU TERRITOIRE .....	37
5.2 SITE 6 : BRAS DE CHATEAUNEUF.....	38
5.3 SITE 7 : GREVES DES MARAIS ET DE MORLET.....	39
5.4 SITE 8 : PLAINE DE LA VILLE GER ET DES BAS CHAMPS .....	40
<b>6. CONCLUSION : INFORMATIONS PERTINENTES A RETENIR SUR LE TERRITOIRE DE LA RANCE</b> .....	<b>41</b>
<b>Chapitre 4 : EVALUATION QUALITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED - LES ENQUETES</b> .....	<b>42</b>
<b>1. UNE METHODOLOGIE ISSUE DU PROJET LIFE « PECHE A PIED DE LOISIR »</b> .....	<b>42</b>
1.1 LE QUESTIONNAIRE.....	42
1.2 OBJECTIFS ET CALENDRIER.....	42
1.3 METHODOLOGIE TERRAIN .....	44
<b>2. RESULTATS D'ENQUETES</b> .....	<b>45</b>
2.1 LOT 6 : TERRITOIRE DE LA COTE D'ÉMERAUDE .....	45
2.2 LOT 7 : TERRITOIRE DE LA RANCE MARITIME.....	77
<b>3. CONCLUSION : INFORMATIONS PERTINENTES A RETENIR A L'ECHELLE DES SITES</b> .....	<b>83</b>
<b>CHAPITRE 5 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>85</b>
<b>1. LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES</b> .....	<b>85</b>
<b>2. ACTIONS A PREVOIR SUR 2019 SUITE AU DIAGNOSTIC 2018</b> .....	<b>85</b>

2.1	POURSUITE DES ACTIONS DE DIAGNOSTIC .....	85
2.2	MISE EN ŒUVRE D’ACTIONS DE SENSIBILISATION .....	86
2.3	CONCERTATION .....	87
2.4	MOBILISATION DE STRUCTURES RELAIS, BENEVOLES .....	87
<b>3.</b>	<b>CONCLUSION ET RETOURS SUR LE PROJET .....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>.....</b>	<b>88</b>
<b>1.</b>	<b>FICHE RESUMEE DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS LES COTES D’ARMOR .....</b>	<b>88</b>
<b>2.</b>	<b>FICHE RESUMEE DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR EN RANCE MARITIME .....</b>	<b>89</b>
<b>3.</b>	<b>FICHES D’INFORMATION SANITAIRE – PECHE A PIED RECREATIVE.....</b>	<b>90</b>
<b>4.</b>	<b>DETAIL DES COMPTAGES REALISES DANS LE CADRE DE L’OBSERVATOIRE .....</b>	<b>101</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### FIGURES

Figure 1 : Carte des territoires et structures de l'Observatoire MMN.....	1
Figure 2 : Carte de situation du projet de Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude .....	3
Figure 3 : Réglette réglementaire distribuée lors de la réalisation des enquêtes .....	44

### TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des principales espèces pêchées sur le territoire, et des pratiques de pêche associées .....	7
Tableau 2 : Classement sanitaire réglementaire des zones professionnelles de production et de reparcage des coquillages	13
Tableau 3 : Classement sanitaire non réglementaire des zones de pêche à pied de loisir .....	14
Tableau 4 : Récapitulatif du nombre de pêcheurs à pied de loisir observés sur les différents sites prospectés.....	26
Tableau 5 : Prévisionnel du nombre de comptage réalisé par catégories de marée.....	27
Tableau 6 : Calendrier prévisionnel des comptages à réaliser pour l'ensemble du territoire .....	27
Tableau 7 : Récapitulatif des comptages effectués par site en fonction de la catégorie de marée pour la Côte d'Émeraude	28
Tableau 8 : Calendrier des comptages réalisés sur la Côte d'Émeraude .....	28
Tableau 9 : Récapitulatif des comptages effectués par site en fonction de la catégorie de marée pour la Rance .....	29
Tableau 10 : Calendrier des comptages réalisés sur la Rance maritime.....	29
Tableau 11 : Calcul de fréquentation des 5 sites de la Côte d'Émeraude à partir des comptages réalisés en 2018 .....	30
Tableau 12 : Calcul de fréquentation du site 1 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	31
Tableau 13 : Calcul de fréquentation du site 2 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	32
Tableau 14 : Calcul de fréquentation du site 3 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	33
Tableau 15 : Calcul de fréquentation du site 4 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	34
Tableau 16 : Calcul de fréquentation du site 5 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	35
Tableau 17 : Calcul de fréquentation de la Rance maritime à partir des comptages réalisés en 2018 .....	37
Tableau 18 : Calcul de fréquentation du site 6 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	38
Tableau 19 : Calcul de fréquentation du site 7 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	39
Tableau 20 : Calcul de fréquentation du site 8 à partir des comptages réalisés en 2018 .....	40
Tableau 21 : Répartition des enquêtes réalisées par site et par catégorie de marée .....	42
Tableau 22 : Niveaux bas réalisés sur la Rance.....	42
Tableau 23 : Répartition des enquêtes réalisées par site et par date .....	43
Tableau 24 : Espèces ciblées (Site 1) .....	46
Tableau 25 : Analyse du maillage des espèces .....	49
Tableau 26 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 1) .....	50
Tableau 27 : Espèces ciblées (Site 2) .....	52
Tableau 28 : Analyse du maillage des espèces (Site 2) .....	55
Tableau 29 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 2) .....	56
Tableau 30 : Espèces ciblées (Site 3) .....	59
Tableau 31 : Analyse du maillage des espèces (Site 3) .....	62
Tableau 32 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 3) .....	62
Tableau 33 : Espèces ciblées (Site 4) .....	66
Tableau 34 : Analyse du maillage des espèces (Site 4) .....	69
Tableau 35 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 4) .....	69
Tableau 36 : Espèces ciblées (Site 5) .....	72
Tableau 37 : Analyse du maillage des espèces (Site 5) .....	75
Tableau 38 : Extrapolation du nombre moyen d'individus.....	76
Tableau 39 : Espèces ciblées (Rance) .....	80
Tableau 40 : Analyse du maillage des espèces (Rance) .....	81
Tableau 41 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Rance) .....	82



## L'OBSERVATOIRE DE LA PECHE A PIED DE LOISIR MANCHE – MER DU NORD

L'Observatoire des activités de pêche à pied de loisir correspond à la mise en œuvre de la mesure 308 MMN du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine Manche – Mer du Nord, co-pilotée par la DIRM Manche Est-Mer du Nord et l'AFB. Ce projet part du constat d'un besoin de connaissances sur les activités de pêche à pied de loisir, comptant près de 2 millions d'adeptes sur les côtes françaises, pratiquées sur des milieux riches en biodiversité et concentrant les enjeux (préservation des gisements, des habitats, aspects sanitaires...). Cette démarche s'inscrivant dans la continuité du projet LIFE Pêche à pied, elle vise donc à accompagner l'acquisition de connaissances (qualitatives et quantitatives) afin de favoriser la prise en compte des problématiques liées aux activités de pêche à pied de loisir dans les politiques publiques des territoires, sur un littoral allant de la frontière belge jusqu'à la pointe finistérienne.

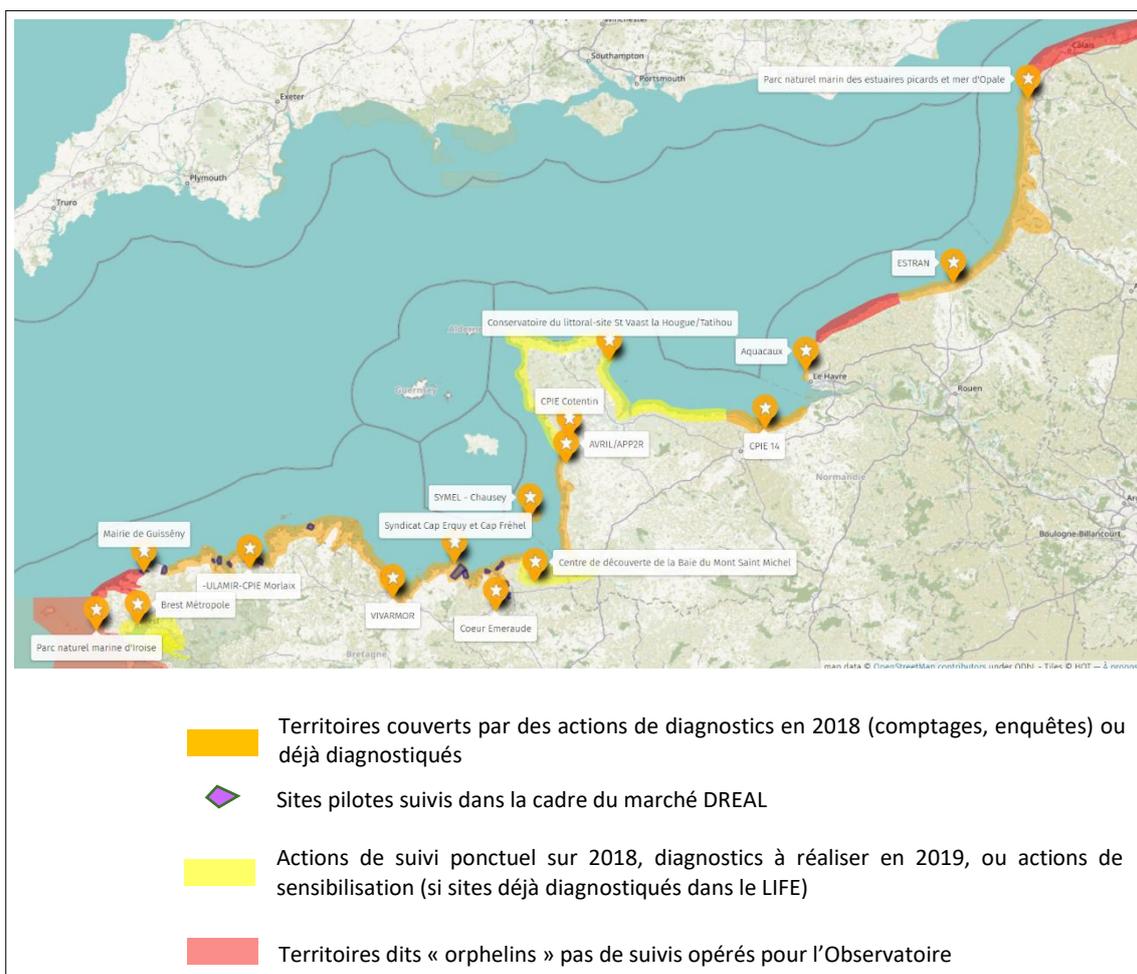


Figure 1 : Carte des territoires et structures de l'Observatoire MMN

Impliquant en 2018 plus d'une vingtaine d'acteurs de terrain déjà investis sur cette thématique depuis plusieurs années (associations, collectivités, établissements publics), cet observatoire vise à pérenniser et étendre les réseaux de collecte de données mis en place dans le cadre du projet LIFE Pêche à pied de loisir : suivi de la fréquentation des sites, profils et pratiques des usagers, espèces (coques, moules...) et milieux ciblés (champs de blocs, massifs d'hermelles...). Il doit également contribuer au suivi du niveau de connaissance des pêcheurs à pied et de la qualité des récoltes sur les sites faisant l'objet d'actions de sensibilisation. L'ensemble des informations ainsi recueillies seront intégrées et accessibles au sein de la base de données ESTAMP.

L'Union régionale des CPIE de Normandie, association regroupant plusieurs acteurs contributeurs à cet observatoire (CPIE du Cotentin dans la Manche, CPIE Vallée de l'Orne dans le Calvados, Estran-Cité de la Mer en

Seine-Maritime), a été retenue fin avril 2018 par la DirmMer MEM Nord pour animer cet observatoire. Cette animation se fait en cohérence avec les actions mises en œuvre au niveau national au sein du Réseau Littorea, réseau rassemblant l'ensemble des structures s'investissant dans le suivi, la connaissance et l'accompagnement de la pêche à pied de loisir en France.

Sur cette première année de mise en œuvre, l'Observatoire s'est développé d'une part autour de programmes de suivi et de sensibilisation déjà en cours (en Normandie, Hauts de France) ainsi que sur de nouvelles démarches de diagnostics, initiées dans le cadre d'un appel d'offre financé par la DREAL (Normandie). Territoires pour la plupart engagés dans le projet LIFE, les structures retenues dans cet appel d'offre ont donc réalisé des diagnostics (étude de la fréquentation, enquêtes sur les connaissances et pratiques des pêcheurs à pied), suivant la méthodologie issue du LIFE. Ce sont les résultats de ces travaux qui sont ici présentés.

## CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DES TERRITOIRES

Dans le cadre du marché de mise en œuvre de l'Observatoire de la Pêche à pied de loisir, l'association COEUR Émeraude a remporté deux lots correspondant à deux territoires distincts :

- ◆ Le lot 6 : territoire de la Côte d'Émeraude ;
- ◆ Le lot 7 : territoire de la Rance.

Le présent rapport propose donc une présentation de l'ensemble des résultats du diagnostic réalisé sur ces deux entités.

### 1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

#### 1.1 L'ASSOCIATION COEUR ÉMERAUDE ET LE TERRITOIRE VALLÉE DE LA RANCE CÔTE D'ÉMERAUDE

L'association COEUR, Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance, est une association Loi 1901 créée en 1994 à l'initiative d'associations et d'élus de 23 communes des bords de Rance et du littoral, entre Dinan, Saint-Malo et Saint-Briac-sur-Mer. Très vite, COEUR déploie une fonction d'animation et de conseil auprès de nombreux acteurs du territoire. La structure accompagne les initiatives locales pour la prise en compte des pratiques respectueuses de l'environnement, dans une approche de développement durable. Depuis fin 2008, COEUR est devenu COEUR Émeraude, Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Émeraude pour mettre en œuvre le projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, tout en poursuivant ses missions historiques.

Ce projet de Parc naturel régional porte sur un périmètre d'étude de 75 communes qui s'étend au nord, du Cap Fréhel à la Pointe du Grouin, en passant par Dinard et Saint-Malo, et au sud jusqu'à Plouasne. L'association COEUR Émeraude conduit ce projet, sur décision et avec le soutien notamment du Conseil régional de Bretagne, qui porte la politique des Parcs naturels régionaux et qui a voté à l'unanimité pour ce projet, et des Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.



Figure 2 : Carte de situation du projet de Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude

Le territoire comprend 265 kilomètres de linéaire côtier, correspondant à une surface d'estran d'environ 8000 hectares entre le Cap Fréhel et la Pointe du Grouin.

Son exposition dirigée vers le Nord, et son façonnage au grès des tempêtes et de l'érosion marine, ont permis la formation d'une grande diversité de paysages littoraux. On peut distinguer, de manière générale, deux grands types :

- ◆ **Les estrans rocheux**, typiquement situés au niveau des pointes rocheuses qui s'avancent dans la mer. Ces estrans durs se caractérisent par la présence de roches, façonnées par l'érosion marine, et présentant une hétérogénéité de substrat importante. Ce type d'estran se retrouve tant sur la Côte d'Émeraude (Pointes de Saint-Cast, du Chevet, du Décollé, de la Garde... et au pied des remparts et forts de Saint-Malo) que dans l'estuaire de la Rance (Pointe du Grouin, du Puits, de l'Ecrais...).
- ◆ **Les estrans meubles** peuvent être de type sableux, correspondant aux différentes plages (du Sillon, de Saint-Enogat, de Pen Gen, ou encore de la Grande plage...) ou vaseux, que l'on retrouve en fond de baies (Baie de l'Arguenon, de Beaussais...) et à l'intérieur de l'estuaire de la Rance (Grève des Marais, de Morlet, Bras de Châteauneuf, Ville Ger, Plaine des Bas-Champs...).



Ces différents estrans sont propices au développement d'une biodiversité marine importante. Une fraction importante des espèces animales étant comestibles, le territoire offre donc un terrain de jeu varié pour de nombreux pêcheurs à pied de loisir. Ce n'est cependant pas la seule activité retrouvée sur le littoral de la Vallée de la Rance - Côte D'Émeraude. On retrouve notamment trois autres activités prépondérantes sur le territoire et cohabitant sur l'estran avec la pêche à pied de loisir :

- ◆ **Le tourisme** : Véritable porte d'entrée du tourisme en Bretagne, le territoire présente une notoriété élevée en France comme à l'étranger. Cette activité présente un fort déséquilibre sur le périmètre d'étude du PNR, avec une forte concentration sur la zone littorale et rétro-littorale. Ceci implique la présence sur le littoral d'une diversité importante d'usages sur l'estran.
- ◆ **La conchyliculture** : L'activité conchylicole du territoire est essentiellement présente dans les Baies de la Fresnaye et de l'Arguenon, qui accueillent en 2005 24 entreprises conchylicoles, et dans la baie du Mont-Saint-Michel. La production se situe entre 6000 et 8000 tonnes de coquillages par an, le quart de la production étant mis sur le marché dans le réseau local (marchés, restaurants, poissonneries...). La conchyliculture est représentée sur le territoire par l'ostréiculture et la mytiliculture. L'ostréiculture est sujette à un pic d'activité saisonnier. Le principal et le plus ancien centre d'activité ostréicole du territoire, dans les baies de la Fresnaye et de l'Arguenon, a produit en 2005 près de 800 tonnes d'huîtres creuses, représentant 3% de la production régionale. En 2005, la production mytilicole atteint 2200 tonnes soit 13% de la production bretonne. Les moules sont exclusivement produites sur bouchots et l'espèce élevée, *Mytilus edulis*, n'est pas l'espèce indigène en Bretagne nord (*Mytilus galloprovincialis*) qui reste présente dans le milieu naturel.

- ◆ **La pêche à pied professionnelle** : L'exercice de la pêche à pied professionnelle est conditionné au classement sanitaire des gisements (Voir 4.4.3). Cette activité se concentre surtout en Rance (anse de Vigneux, Ville Ger...) Les prélèvements s'opèrent essentiellement sur la palourde japonaise, espèce invasive qui a totalement supplanté l'espèce locale. L'encadrement et la réglementation récente (2011) de cette activité professionnelle se sont accompagnés de la mise en place de règles et de conditions d'accès aux différentes pêcheries permettant de mieux gérer les ressources.

## 1.2 ETUDE DE LA PECHE A PIED SUR LE TERRITOIRE

De 2013 à 2017, le projet LIFE « Pêche à pied de loisir », porté par l'Agence des aires marines protégées (devenue Agence Française de la Biodiversité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017), a permis d'établir un premier diagnostic sur une zone allant du cap d'Erquy (22) à Cherbourg (50). Pour ce faire, cinq sites pilotes ont été prospectés, dont la pointe du Chevet à Saint-Jacut de la Mer (22), et celui de l'îlot Saint-Michel à Erquy (22).

Dans ce cadre, le site de Saint-Jacut-de-la-Mer a donc fait l'objet de multiples suivis : suivi de la fréquentation, suivi écologique (herbier de zostère des Haas), réalisation d'enquêtes, mais également d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques via la distribution de réglottes (voir Chap.4 §1.1.3) et l'implantation de panneaux d'informations. L'ensemble de ces actions ont été réalisées par l'équipe coordinatrice du Golfe Normand-breton, et les membres de l'association Saint-Jacut Environnement.

L'importance de la zone couverte par le programme LIFE n'a cependant pas permis un suivi fin du territoire, en dehors de ce site pilote. Les seules actions menées à cette échelle ont donc consisté en la mise en place de sessions de formation et d'information des professionnels du tourisme, et d'un suivi régulier de la fréquentation (comptages nationaux deux fois/an de 2014 à 2018). Celui-ci est réalisé grâce à la participation des membres de COEUR Emeraude, de Saint-Jacut Environnement, du Centre Nautique et des pêcheurs plaisanciers de Lancieux.

Concernant la Rance, celle-ci n'a pas été incluse dans le périmètre d'étude du LIFE. Des comptages ponctuels sont en revanche réalisés depuis 2013 sur sa partie maritime par l'animateur du site Natura 2000, dans l'optique d'alimenter la connaissance des usages sur ce périmètre.

En parallèle, d'autres actions complémentaires à celles réalisées dans le cadre de l'Observatoire de la Pêche à pied de loisir sont également menées par COEUR :

- ◆ Mobilisation lors des **visites de gisements réalisées par les services de l'Etat et l'Ifremer**, permettant de définir l'état de la ressource et les mesures de gestion nécessaires.
- ◆ **Suivi de l'effet de mouillages conventionnels sur un herbier de zostères** de la commune de Saint-Lunaire (35), permettant au passage de sensibiliser les pêcheurs à pied qui bravent fréquemment l'interdiction de pêche sur les herbiers.  
**Deux mouillages innovants** sont en test sur cette même plage depuis plus de 2 ans maintenant. La particularité de ces mouillages est qu'ils possèdent un orin en polyamide plutôt qu'une chaîne de maillons en acier, permettant de minimiser l'effet du ragage sur la plante marine.
- ◆ **Mise en œuvre d'un projet sur la qualité microbiologique de l'estuaire de la Rance** (avec le laboratoire Ifremer de Bretagne Nord, notamment à l'origine de la création du site pecheapied-responsable.fr). Ce projet a permis de nombreux échanges sur le sujet de la pêche à pied et en particulier sur la qualité sanitaire des sites au contact notamment de l'ARS Bretagne.
- ◆ Mise en œuvre d'un projet lauréat d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne sur la conscientisation de la population urbaine littorale et des usagers de l'estran aux risques sanitaires et physiques de leurs pratiques. La pêche à pied récréative est directement visée.

### 1.3 CAS PARTICULIER, ET FONCTIONNEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA RANCE

La Rance est un petit fleuve côtier d'environ 100 km de long qui prend sa source dans les Monts du Méné (22). A son embouchure, elle forme une ria de plus de 20 kilomètres s'étendant entre l'écluse du Châtelier en amont et l'usine marémotrice en aval. Elle s'inscrit dans un triangle formé par les trois principales agglomérations qu'elle traverse : Saint Malo (35), Dinard (35) et Dinan (22).

Profond et soumis à un régime marégraphique à fort marnage (13,50 mètres d'amplitude en marée d'équinoxe), cet estuaire présente toutes les conditions requises pour qu'Électricité de France retienne ce site pour y installer la première usine marémotrice au monde. La construction de cet ouvrage débute en 1961 pour s'achever en 1966.

Depuis cette date, les mouvements d'eau dans le bassin sont entièrement contrôlés par les phases de turbinage et de vannage, elles-mêmes conditionnées par de multiples paramètres dont le plus important est le coefficient de la marée naturelle. Les différences induites par les contraintes d'exploitation de l'usine par rapport au cycle naturel sont essentiellement de 3 ordres :

- ◆ Un décalage dans les périodes de niveaux hauts et bas dans le bassin par rapport aux heures de pleine mer et de basse mer sur le littoral (environ + 2 heures) ;
- ◆ Un allongement important des durées d'étales (de 1 à 3 heures en moyenne pour les niveaux hauts) ;
- ◆ Une réduction sensible de l'amplitude de marnage liée à une remontée du niveau moyen bas avoisinant la cote + 7,00 m. (C.M.) pour 80% du temps annuel de fonctionnement du barrage.

De plus, le fonctionnement de cet ouvrage peut se faire selon deux modalités différentes :

- ◆ Le « simple effet », qui se traduit par un niveau bas aux alentours de la cote + 7,00 m CM. Ce fonctionnement correspond à environ 80% du temps annuel d'exploitation du barrage. L'estuaire est rempli à marée montante par le vannage et la vidange est réalisée *via* les turbines en marée descendante : la production d'électricité n'est donc réalisée que lors de cette phase de vidange ;
- ◆ Le « double effet », qui peut être mis en œuvre pour des coefficients de marée naturelle supérieurs à 95, et qui entraîne une cote des niveaux bas aux alentours de + 5,00 m CM. Ces périodes de « double effet » sont logiquement privilégiées par les pêcheurs à pied. Les turbines assurent le remplissage à marée montante ainsi que la vidange de l'estuaire à marée descendante : il y a donc 2 phases de production d'électricité par cycle de marée.

Il est à noter que jusque début novembre 2018, les niveaux d'eau n'étaient fournis par Electricité de France qu'une semaine à l'avance. Désormais, les niveaux sont disponibles pour les 3 semaines suivantes.



Usine marémotrice et estuaire de la Rance © COEUR Emeraude

## 2. LA PÊCHE A PIED DE LOISIR SUR LES TERRITOIRES RANCE & COTE D'EMERAUDE

### 2.1 CONTEXTE ET ENJEUX LOCAUX

De manière générale, la pêche à pied de loisir est une activité emblématique du littoral breton. Avec une fréquentation annuelle moyenne observée d'environ 3000 pêcheurs à pied de loisir (entre 2014 et 2016) sur les 265km de linéaire côtier que compte le territoire, celui-ci ne fait donc pas exception à cette tendance.

Ancrée dans la culture locale, la pratique de la pêche à pied fait également l'objet d'une promotion par les professionnels du tourisme, qui n'hésitent pas à encourager les visiteurs à s'essayer à cette pratique. De ce fait, la zone prospectée présente un large panel de pratiquants, allant du pêcheur averti et fin connaisseur de la réglementation et des sites de pêche, à l'amateur débutant partant à la découverte d'une activité nature ludique. Les enjeux de ce diagnostic sont donc d'établir l'ensemble de ces profils, et de connaître dans quelle proportion ces derniers fréquentent le territoire Rance-Côte d'Émeraude.

Ainsi, les principales questions auxquelles va tenter de répondre ce diagnostic sont les suivantes :

- ◆ Combien de pêcheurs à pieds fréquentent le territoire, et comment se répartissent-ils sur les différents sites suivis dans le cadre de l'observatoire ? D'un point de vue temporel, existe-t-il des pics de fréquentation en fonction de différents facteurs (horaires, saisons, coefficients de marées) ?
- ◆ Quel est le profil de ces pêcheurs ? D'où viennent-ils, qui sont-ils, et quelles sont leurs motivations à pratiquer cette activité ?
- ◆ Dans quelle mesure la réglementation de la pêche à pied de loisir est-elle connue de ces pratiquants, et dans quelles proportions est-elle respectée ?

### 2.2 LES PRATIQUES LOCALES ET ESPECES PECHEES A PIED

Comme décrit dans le paragraphe 1.1, le territoire Rance – Côte d'Émeraude se caractérise par une diversité importante d'estrans. Cette diversité induit la présence d'une faune, et donc de pratiques de pêche tout aussi variées. Le tableau 1 permet de les décrire de la manière la plus succincte, la proportion de ces différents types de pêche sur le secteur d'étude sera décrite de manière beaucoup plus précise dans le chapitre 4.

Tableau 1 : Récapitulatif des principales espèces pêchées sur le territoire, et des pratiques de pêche associées

Type d'estran	Espèce ciblée	Pratique de pêche
Sableux	Amandes de mer	Pêche à la gratte
	Coques	Pêche au trou/à la marque
	Palourdes (Européenne, japonaise ou rose)	Pêche à la pissée (praire uniquement)
	Praires	
	Couteaux	Pêche au trou / au sel
	Coquilles-Saint-Jacques	A vue (à fort coefficients)
Rocheux ou sableux	Crevettes	Pêche à l'épuisette ou au haveneau
Rocheux	Crabes comestibles (tourteaux, étrilles)	Par retournement de blocs
	Homard	A vue dans les anfractuosités, via l'utilisation d'un crochet
	Ormeaux	
	Huitres	Pêche à la cueillette

Les différentes techniques de pêche mentionnées ci-dessus font référence aux techniques décrites dans le cahier méthodologique – étude et caractérisation de la pêche à pied récréative<sup>1</sup>.

La gratte regroupe l'ensemble des techniques consistant à gratter le sédiment à la recherche d'espèces fouisseuses, par l'intermédiaire ou non d'un outil (griffe, râteau, grattoire...). Sur la côte comme dans l'estuaire, il s'agit de la technique la plus courante concernant les espèces fouisseuses. Cependant il est possible de rencontrer des pêcheurs n'utilisant aucun outil, et ciblant leurs efforts uniquement au vu des trous laissés en surface par les bivalves recherchés. Lorsque cette marque est repérée, l'animal est extrait au doigt ou à l'aide d'un outil de type couteau à palourde.

Le même principe est utilisé pour la pêche dite « à la pissée ». Dans ce cas, l'utilisation d'un outil à un ou deux piques permet de sonder le sable. En réaction à cette perturbation, le bivalve (principalement utilisé pour les praires) se referme, et éjecte une petite quantité d'eau sous forme de jet.

Enfin, la pêche à la cueillette concerne les espèces facilement accessibles et fixées au substrat (huîtres, moules, bigorneaux...). Le pêcheur peut ou non se servir d'un outil pour prélever l'individu.

De manière générale, sur les deux types d'estran la pêche est multi spécifique. Les espèces ciblées seront donc multiples, et les diverses techniques associées, comme c'est par exemple le cas pour la cueillette et le retournement de blocs, où le pêcheur recherchera à la fois les crustacés, les bivalves non fouisseurs, ou encore les gastéropodes.



Différentes espèces présentes sur le territoire (Coques, Palourdes, Ormeaux, Coquilles Saint-Jacques, Praires, Homard, Huitres...) © COEUR Emeraude

<sup>1</sup> Privat A., Delisle F., Bonnin J-B., Piques B., Bernard M. et Al., 2017. Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. Cahier méthodologique et recueil d'expériences, 297 pp.

---

### 2.3 LES PECHEURS A PIED DE LOISIR

En se rendant sur l'estran, il est aisé de se rendre compte de la diversité des personnes qui pratiquent l'activité de pêche à pied de loisir.

Le diagnostic réalisé par l'Agence des aires marines protégées sur les communes de Erquy et de Saint-Jacut-de-la-Mer a permis d'établir deux profils de pêcheurs concernant la côte d'Émeraude. Ces sites pilotes correspondant mutuellement à des sites à dominance rocheuse et meuble, donnent une vue d'ensemble de la population de pêcheurs retrouvée sur l'ensemble du territoire aujourd'hui prospecté.

Ainsi, concernant l'estran rocheux, le sexe ratio est déséquilibré avec 70% d'hommes rencontrés. L'âge moyen est de 59 ans ( $\pm 13$  ans) pour une expérience moyenne de 35 ans, et la majorité des pêcheurs sont locaux puisque 79% d'entre eux viennent des départements voisins (Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine). L'accès à ces sites étant plus difficile, c'est l'hypothèse avancée pour expliquer ces résultats.

Par ailleurs, en ce qui concerne la partie sableuse, le sexe-ratio est équilibré, mais la moyenne d'âge reste identique. Les pêcheurs sont moins expérimentés (30 ans), mais restent pour la plupart locaux. On notera cependant que concernant ce site, une portion non négligeable des pêcheurs occupe une résidence secondaire.

---

## 2.4 LEGISLATIONS APPLICABLES

Le domaine public maritime est, comme son nom l'indique, « public ». Il est ainsi considéré par le droit naturel comme bien commun. Son accès et les activités qui s'y pratiquent sont ouvertes à tous et la pêche à pied de loisir ne fait pas exception. Afin de pérenniser cette liberté de pêche, et d'éviter les abus, la mise en place d'une réglementation apparaît donc essentielle.

---

### 2.4.1 DEFINITION DE LA PECHE A PIED DE LOISIR

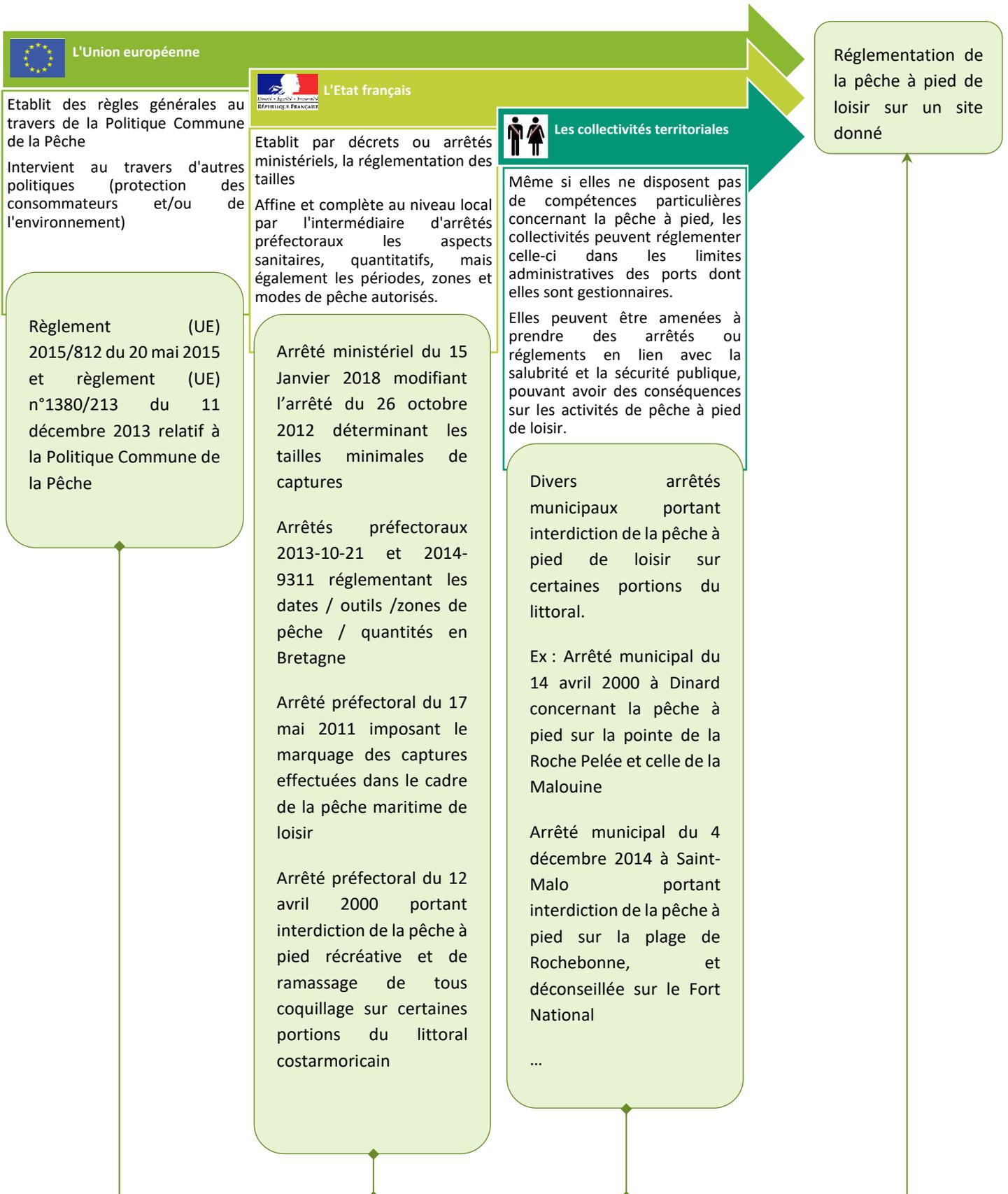
L'arrêté n°2013-7456 du 21 octobre 2013 définit réglementairement le pêcheur à pied de loisir selon deux critères :

- ◆ Celui-ci ne cesse d'avoir un appui au sol
- ◆ Il ne possède aucun équipement respiratoire permettant de rester immergé

Dans le cadre de l'Observatoire et des enquêtes qui en découlent, est considérée comme pêcheur à pied de loisir toute personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés pour sa consommation personnelle ou celle de ses proches, sans intention de revente. Les personnes en excursion sur l'estran, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bigorneaux ou crevettes sont donc considérées comme des pêcheurs. Sont exclus les pêcheurs à la canne du bord (leurre manié, surf casting) et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (lignes de fond, filets fixes, casiers). Les pêcheurs d'appâts et les ramasseurs d'algues sont, cependant, considérés comme des pêcheurs à pied.

## 2.4.2 LA REGLEMENTATION DES CAPTURES : QUI FAIT QUOI ?

La réglementation des captures s'effectue selon trois échelons décrits comme suit :



L'ensemble de ces réglementations sont disponibles sur les différents sites internet des DDTM (dans la rubrique « Mer et Littoral » de l'onglet « Politique publique ») et dans les pages dédiées sur le site [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr) mis en place pendant le LIFE Pêche à pied, et actualisé par le réseau Littorea. Une synthèse de ces textes pour le secteur des Côtes d'Armor, ainsi que pour la Rance, sont disponibles en annexe 1 et 2 du présent rapport.

Au sein du Ministère en charge, la **Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture** (DPMA) veille à l'application de la réglementation de l'exercice de la pêche, et organise en liaison avec les autres directions le contrôle et la surveillance des zones de pêche.

Au niveau régional, le préfet de région est compétent en matière de réglementation et de police des pêches au travers des **Directions Interrégionales de la Mer** (DIRM). Il délègue sa compétence aux directions régionales des affaires maritimes pour prendre des mesures coercitives plus contraignantes (compétence élargie à la réglementation des pêches).

Au niveau local, la pêche à pied de loisir est contrôlée par les **services déconcentrés de l'Etat** : DDTM-DML, douanes, gendarmerie maritime, mais peut aussi l'être par des organismes tels que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), des gardes pêches du Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins, des gardes jurés du Comité Régional Conchylicole, des gardes assermentés d'espaces naturels protégés ou des gardes des parcs naturels marins.

Quelques sanctions maximales encourues en fonction du délit observé :

- ◆ Vente de produits de sa pêche par un plaisancier : 22 500 €
- ◆ Pêche sous-marine avec foyer lumineux : 1 500 €
- ◆ Pêche d'oursins pendant une période interdite : 22 500 €
- ◆ Pêche sous-marine en zone interdite, temps interdit ou zone portuaire : 1 500 €
- ◆ Pêche sous-marine avec un équipement respiratoire permettant de respirer sans revenir à la surface : 1 500 €
- ◆ Pratique de la pêche sous-marine sans signaler sa présence au moyen d'une bouée : 1 500 €
- ◆ Détention et utilisation d'engins de pêches supérieurs à ceux autorisés : 22 500 €
- ◆ Contravention aux mesures de limitation de captures : 22 500 €

---

### 2.4.3 LES CLASSEMENTS SANITAIRES

Le prélèvement d'espèces filtreuses ou brouteuses expose le pêcheur à pied à un risque toxicologique avéré. En effet, par leur mode de nutrition, ces espèces peuvent concentrer une centaine de fois les polluants (bactéries, métaux lourds, toxines phytoplanctoniques et bactériologiques) présents dans le milieu. Les risques liés à la consommation de fruits de mer contaminés sont divers. C'est pour cette raison que la qualité des coquillages destinés à la consommation humaine est surveillée par différents organismes (Ifremer ou ARS).

Il existe ainsi un classement des zones professionnelles de production et de reparcage des coquillages, sur la base de textes réglementaires communautaires et nationaux :

- ◆ Le règlement (CE) n° 854/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine
- ◆ Le règlement (CE) n° 420/2011 de la commission du 29 avril 2011 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et
- ◆ L'Arrêté interministériel du 6 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage de coquillages vivants.

Tableau 2 : Classement sanitaire réglementaire des zones professionnelles de production et de reparcage des coquillages (D'après Cahier méthodologique<sup>2</sup>)

Classes de qualité	Répartition des résultats d'analyse (Pour 100 gr de chair de coquillage et de liquide intervalvaire)	Conséquences pour la pêche à pied professionnelle et la conchyliculture	Conséquences pour la pêche à pied de loisir
<b>Zone A</b>	80% ou plus des résultats $\leq$ 230 E. coli Maximum 20% des résultats compris entre 230 et 700 E. coli Aucun résultat $>$ 700 E. coli	Les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.	La pêche à pied de loisir des coquillages y est autorisée.
<b>Zone B</b>	90% ou plus des résultats $\leq$ à 4600 E. coli Et aucun résultat $>$ à 46000 E. coli	Les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après purification ou après reparcage en vue de satisfaire aux normes sanitaires applicables aux mollusques bivalves vivants.	<b>La pêche à pied de loisir des coquillages y est tolérée à déconseillée</b> , les pêcheurs à pied doivent porter une grande attention à l'état des coquillages qu'ils consomment. Une cuisson prolongée est conseillée.
<b>Zone C</b>	Moins de 90% des résultats $\leq$ à 4600 E. coli Et aucun résultat $>$ à 46000 E. coli	Les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de longue durée ou après un traitement thermique adapté, en vue de satisfaire aux normes sanitaires applicables aux mollusques bivalves vivants.	La pêche à pied de loisir des coquillages y est interdite.
<b>Zone non classée</b>	Au moins un résultat $>$ à 46 000 E. coli ou dépassement d'un seuil sanitaire pour la chimie	Zones qui ne font pas l'objet d'un suivi sanitaire de l'Ifremer au titre du contrôle biologique des zones de production. Toute production ou récolte y sont interdites.	Ces zones non classées ne préjugent pas de l'interdiction d'exercer l'activité de pêche à pied de loisir des coquillages, sous réserve des prescriptions sanitaires de l'Agence Régionale de Santé et de l'autorité administrative compétente.

Contrairement à la conchyliculture ou à la pêche à pied professionnelle qui bénéficient d'un cadre juridique à tous les maillons de leurs activités, la pêche à pied récréative ne dispose pas de réglementation spécifique.

<sup>2</sup> Privat A., Delisle F., Bonnin J-B., Piques B., Bernard M. et Al., 2017. Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. Cahier méthodologique et recueil d'expériences, 297 pp.

En effet, il n'existe pas de classement sanitaire officiel des zones de pêche à pied de loisir. Toutefois afin d'évaluer la qualité sanitaire globale des gisements non classés pour les professionnels, l'ARS Bretagne établit un suivi et des recommandations sanitaires sur ces zones, selon des règles adaptées du classement des zones professionnelles. Toutes ces informations sont disponibles sur le site : [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)

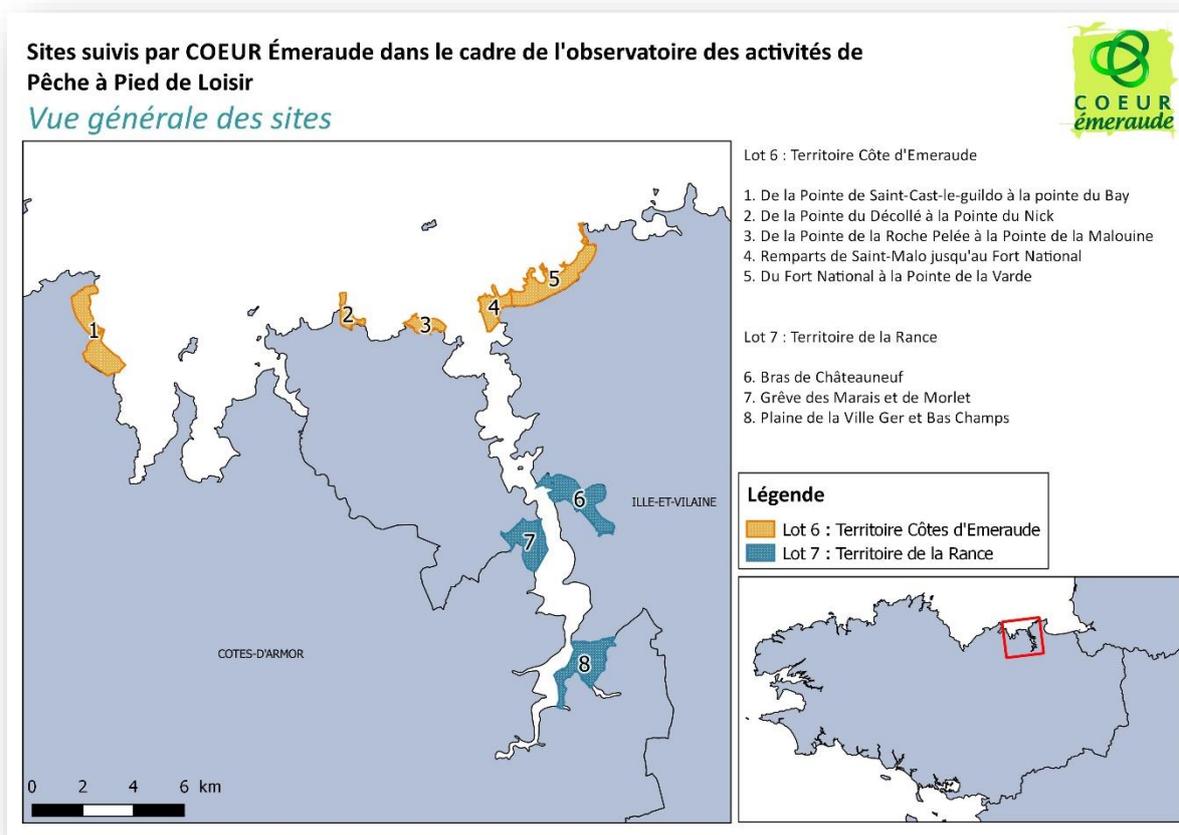
**Tableau 3 : Classement sanitaire non réglementaire des zones de pêche à pied de loisir (d'après cahier méthodologique<sup>3</sup>)**

Répartition des résultats d'analyse (Pour 100 gr de chair de coquillage et de liquide intervalvaire)	Qualité	Recommandations	Conséquences pour la pêche à pied de loisir
<b>100% des résultats ≤ 230 E. coli</b>	Bonne	Site autorisé	Pas de risque sanitaire. Consommation directe des coquillages sans risque sanitaire.
<b>90% ou plus des résultats ≤ 1 000 E. coli Et aucun résultat &gt; 4600 E. coli</b>	Moyenne	Site toléré	Risque sanitaire faible. <b>La consommation de coquillages ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé.</b> La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.
<b>90% ou plus des résultats ≤ 4600 E. coli Et aucun résultat &gt; 46000 E. coli</b>	Médiocre	Site déconseillé	Risque sanitaire fort et régulier. <b>La consommation de coquillages ne peut être considérée comme sans risque pour la santé.</b> La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.
<b>100% des résultats ≤ 46000 E. coli</b>	Mauvaise	Site interdit	Risque sanitaire fort et permanent. <b>Toute consommation serait à l'origine de risques élevés pour la santé,</b> la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires
<b>Au moins un résultat &gt; 46000 E. coli</b>	Très mauvaise	Site interdit	Risque sanitaire fort à très fort et permanent. Toute consommation de coquillages constituerait un grave danger pour la santé même après cuisson.

<sup>3</sup> Privat A., Delisle F., Bonnin J-B., Piques B., Bernard M. et Al., 2017. Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. Cahier méthodologique et recueil d'expériences, 297 pp.

### 3. PRESENTATION DES SITES PILOTES SUIVIS DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE

Les sites prospectés dans le cadre de l'observatoire se répartissent en deux lots, correspondant à deux entités géographiques distinctes. Le Lot 6 correspond au territoire de la Côte d'Émeraude, de la pointe de Saint-Cast-le-Guildo à la pointe du Grouin à Cancale, et le lot 7 au territoire de la Rance maritime. Ces lots ont respectivement été découpés en cinq et trois sites pilotes, dont la répartition figure sur la carte ci-dessous.



#### 3.1 LOT 6 : TERRITOIRE DE LA CÔTE D'ÉmeraUDE

Cinq sites ont donc été identifiés sur la Côte d'Émeraude. Le choix de ces sites repose sur des spécificités de pratiques, d'espèces pêchées, de publics rencontrés ou encore de milieux naturels particuliers.

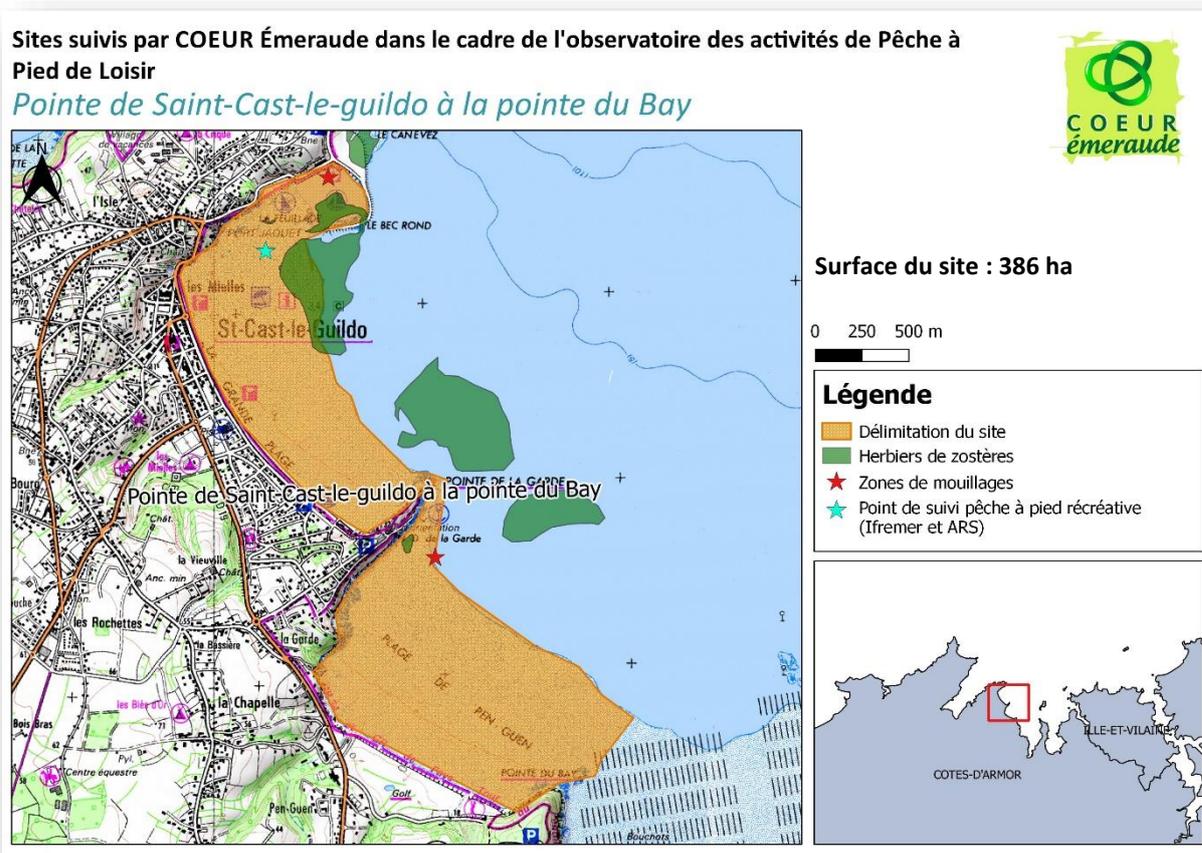
Ce territoire représente environ 92,5 km de linéaire côtier. Les cinq sites identifiés comme nécessitant un diagnostic complet des pratiques de pêche à pied, couvrent environ 15% de ce territoire. En termes de fréquentation, ces 5 sites ont représenté près de 37% des pêcheurs comptabilisés lors du comptage national du 20 mars 2015 sur le territoire de la Côte d'Émeraude et près de 43% lors de celui du 8 avril 2016.

Ainsi les sites ont été répartis de manière homogène sur l'ensemble de ce territoire, divisé en trois grandes zones : ouest, centre et est de la Côte d'Émeraude.

### 3.1.1 SITE 1 : DE LA POINTE DE SAINT-CAST-LE-GUILDO A LA POINTE DU BAY

Le site 1, de la pointe de Saint-Cast-le-Guildo à la pointe du Bay, est celui le plus à l'ouest du territoire prospecté. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat à la fois rocheux et sableux, potentiellement propice à une diversité importante d'espèces pêchées, dont notamment la coquille Saint-Jacques
- ◆ Présence de deux zones de mouillages, dont le port de Saint-Cast-le-Guildo, zone interdite à la pêche à pied de loisir par l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016
- ◆ Présence d'herbiers de zostères, reconnus au niveau international et européen comme habitats remarquables, et zones interdites à la pêche à pied de loisir par arrêté préfectoral du 21 octobre 2013
- ◆ Fréquentation touristique saisonnière, et donc la possibilité d'une population variée de pêcheurs à pied, des plus avertis aux plus novices
- ◆ Présence d'un site déconseillé par l'ARS, lié à un risque sanitaire fort et régulier. Ce site se situe dans la partie sud du port de Saint-Cast (Voir Annexe 3)



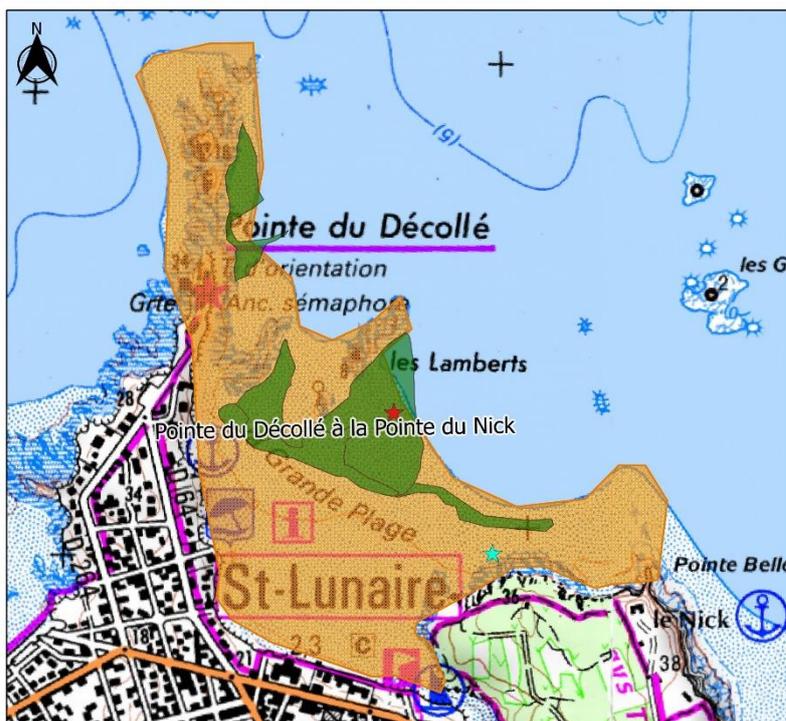
### 3.1.2 SITE 2 : DE LA POINTE DU DECOLLE A LA POINTE DU NICK

Le site 2, de la pointe du Décollé à la pointe du Nick, appartient à l'ensemble central de la Côte d'Émeraude. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat à la fois rocheux et sableux, potentiellement propice à une diversité importante d'espèces pêchées
- ◆ Présence d'une zone de mouillages, implantée dans un herbier de zostères, et suivie par COEUR Émeraude dans le cadre du suivi de mouillages réalisé deux fois par an
- ◆ Présence d'herbiers de zostères, reconnus au niveau international et européen comme habitats remarquables, et zones interdites à la pêche à pied de loisir par arrêté préfectoral du 21 octobre 2013
- ◆ Fréquentation touristique saisonnière, et donc la possibilité d'une population variée de pêcheurs à pied, des plus avertis aux plus novices
- ◆ Présence d'un site interdit sur la partie est de la zone prospectée. Ce site (pointe du Nick), est interdit par arrêté municipal de la commune de Saint-Lunaire du 15 juin 1999 au ramassage, la pêche et la consommation des coquillages. Cette interdiction est liée à l'influence directe du ruisseau du Crevelin (Voir annexe 3)

Sites suivis par COEUR Émeraude dans le cadre de l'observatoire des activités de Pêche à Pied de Loisir

*Pointe du Décollé à la Pointe du Nick*



Surface du site : 85 ha

0 250 500 m

#### Légende

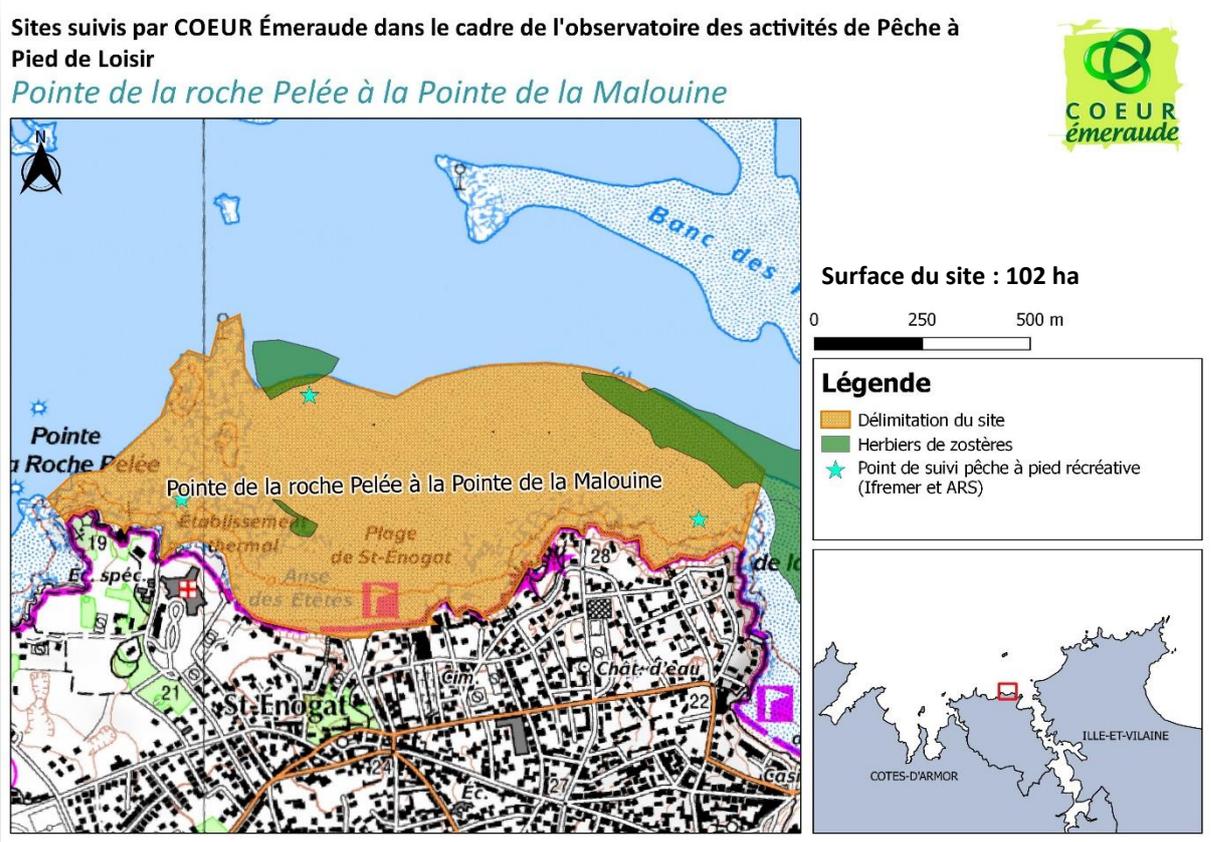
- Délimitation du site
- Herbiers de zostères
- ★ Zones de mouillages
- ★ Point de suivi pêche à pied récréative (Ifremer et ARS)



### 3.1.3 SITE 3 : DE LA POINTE DE LA ROCHE PELEE A LA POINTE DE LA MALOUINE

Le site 3, de la pointe de la Roche Pelée à la Pointe de la Malouine, appartient comme le précédent, à l'ensemble central de la Côte d'Émeraude. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat à la fois rocheux et sableux, potentiellement propice à une diversité importante d'espèces pêchées
- ◆ Présence d'herbiers de zostères, reconnus au niveau international et européen comme habitats remarquables, et zones interdites à la pêche à pied de loisir par arrêté préfectoral du 21 octobre 2013
- ◆ Fréquentation touristique saisonnière, et donc la possibilité d'une population variée de pêcheurs à pied, des plus avertis aux plus novices
- ◆ Présence d'un site interdit sur la partie est de la zone prospectée. Ce site (la Roche Pelée), se trouve à l'ouest de la plage de Saint-Enogat, en contrebas de la thalassothérapie. Le gisement naturel de moules est important, facilement accessible à marée basse sur cette grande surface rocheuse plane, traversée par un émissaire fluvial. La pêche à pied y est interdite par l'arrêté municipal de la commune de Dinard du 14 avril 2000 (Voir annexe 3)



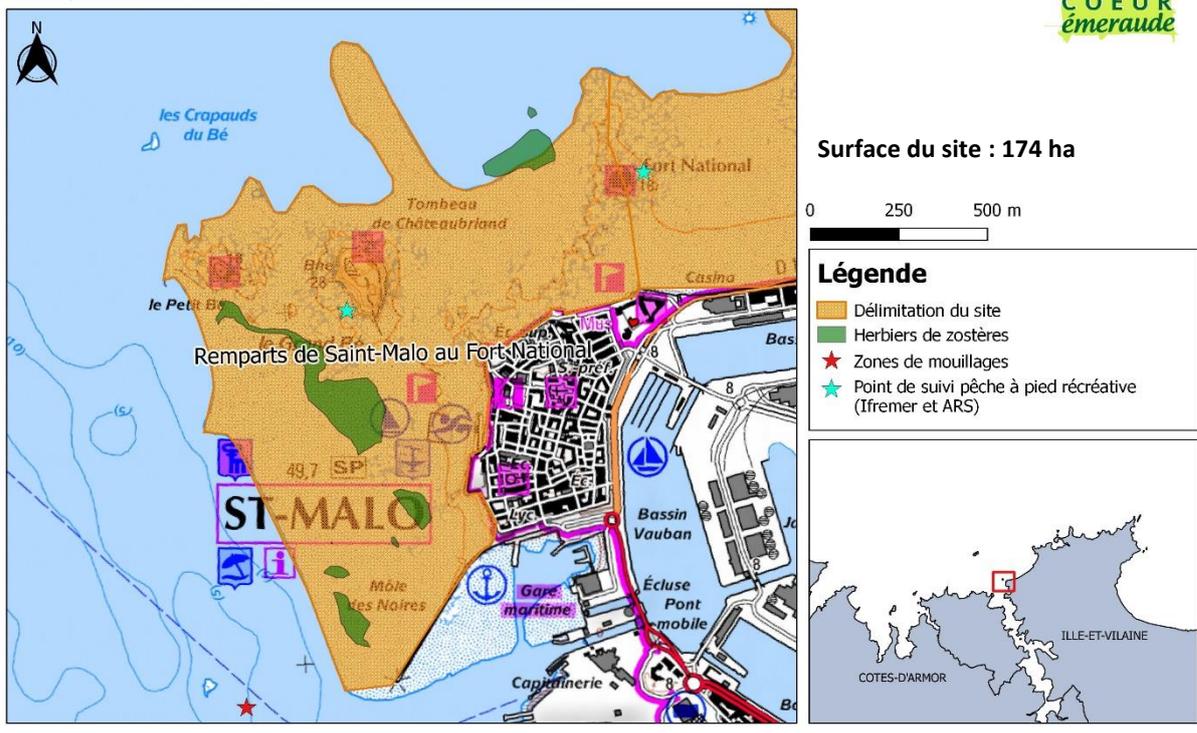
### 3.1.4 SITE 4 : DES REMPARTS DE SAINT-MALO JUSQU'AU FORT NATIONAL

Le site 4, des remparts de Saint-Malo jusqu'au Fort National, correspond à la partie est de la Côte d'Émeraude. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat à la fois rocheux et sableux, potentiellement propice à une diversité importante d'espèces pêchées
- ◆ Présence d'herbiers de zostères, reconnus au niveau international et européen comme habitats remarquables, et zones interdites à la pêche à pied de loisir par arrêté préfectoral du 21 octobre 2013
- ◆ Forte fréquentation touristique saisonnière, et donc la présence d'une population variée de pêcheurs à pied, des plus avertis aux plus novices
- ◆ Présence d'un site déconseillé sur la partie est de la zone prospectée. Ce point est situé sur les rochers qui entourent le Fort National, face à l'intra-muros de Saint-Malo. L'accès à marée basse est très facile depuis la grande plage du Sillon. La fréquentation peut y être importante lors des "grandes marées". L'arrêté municipal de la commune de Saint-Malo du 4 décembre 2014 déconseille la pêche à pied sur ce site (Voir annexe 3)

Sites suivis par COEUR Émeraude dans le cadre de l'observatoire des activités de Pêche à Pied de Loisir

#### Remparts de Saint-Malo au Fort National



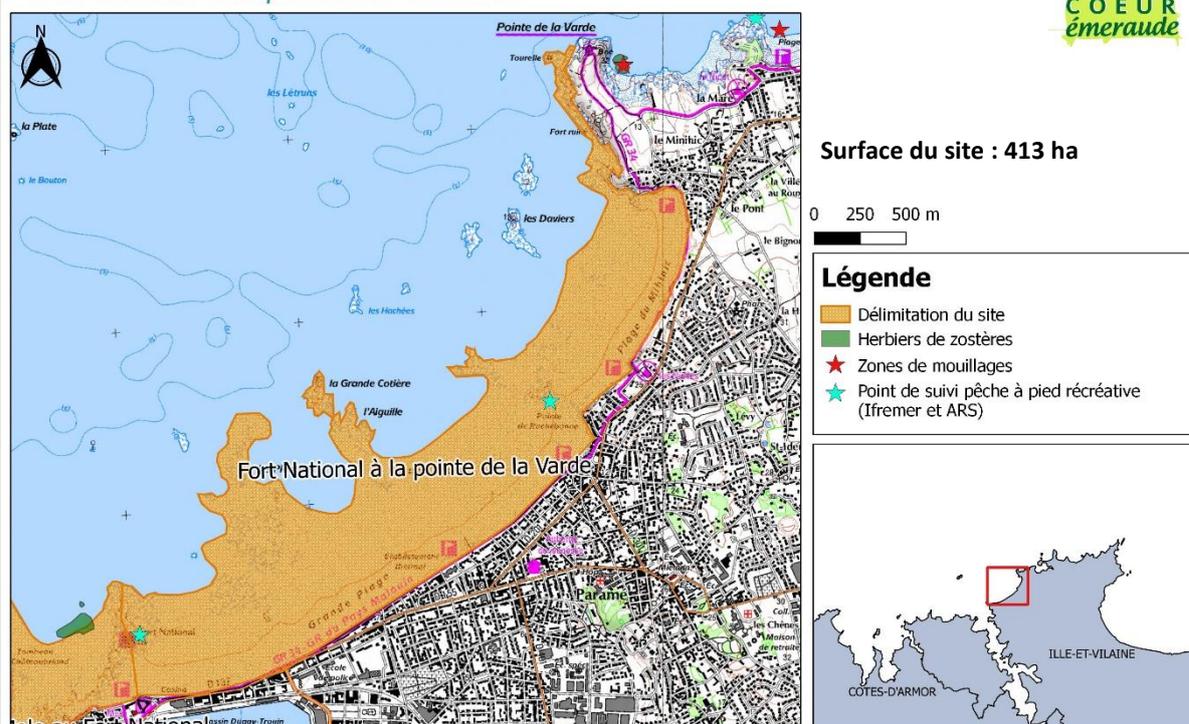
### 3.1.5 SITE 5 : DU FORT NATIONAL A LA POINTE DE LA VARDE

Le site 5, du Fort National à la Pointe de la Varde, appartient également à la partie est de la Côte d'Émeraude. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat à la fois rocheux et sableux, potentiellement propice à une diversité importante d'espèces pêchées
- ◆ Présence de plusieurs champs de blocs. La remise en place des pierres fait l'objet d'une obligation réglementaire pour la région Bretagne, à travers l'arrête préfectoral du 21 octobre 2013
- ◆ Forte fréquentation touristique saisonnière, et donc la présence d'une population variée de pêcheurs à pied, des plus avertis aux plus novices
- ◆ Présence d'un site déconseillé sur la partie est de la zone prospectée. Ce point est situé sur les rochers qui entourent le Fort National, face à l'intra-muros de Saint-Malo. L'accès à marée basse est très facile depuis la grande plage du Sillon. La fréquentation peut y être importante lors des "grandes marées". L'arrêté municipal de la commune de Saint-Malo du 4 décembre 2014 déconseille la pêche à pied sur ce site (Voir annexe 3)
- ◆ Présence d'un site interdit dans la partie centrale du site prospecté. Facilement accessibles à marée basse, les rochers qui servent de support aux moules sont sous l'influence directe d'un rejet fluvial pouvant être potentiellement contaminé. Ce site est interdit à la pêche par arrêté municipal de la ville de Saint-Malo du 4 décembre 2014 (Voir annexe 3)

Sites suivis par COEUR Émeraude dans le cadre de l'observatoire des activités de Pêche à Pied de Loisir

#### Fort National à la pointe de la Varde



### 3.2 LOT 7 : TERRITOIRE DE LA RANCE MARITIME

Trois sites ont été identifiés sur la Rance. Lors du comptage national de 2017, ces trois sites représentaient 32% des 79 pêcheurs présents sur les bords de Rance entre l'écluse du Chatelier et le barrage marémoteur.

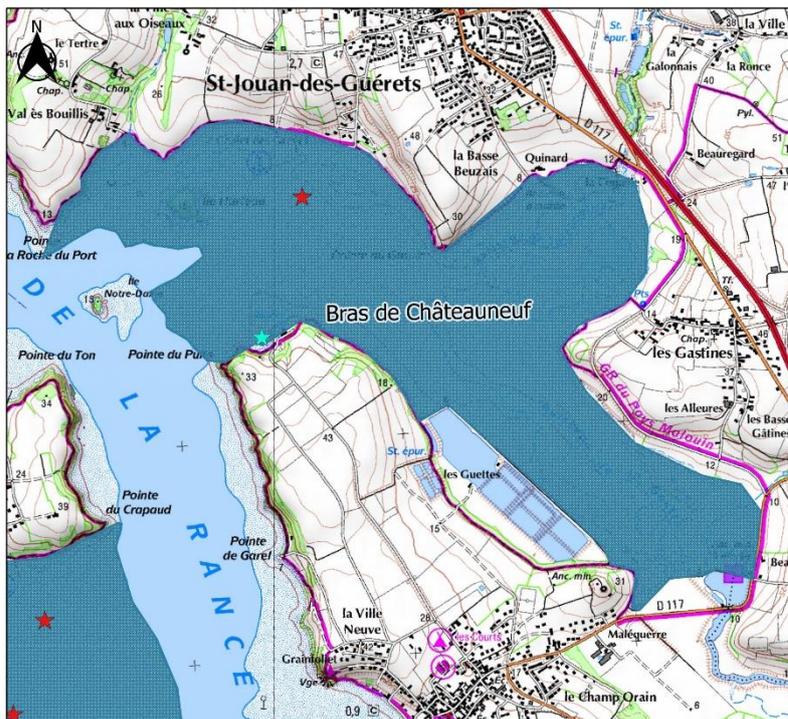
#### 3.2.1 SITE 6 : BRAS DE CHATEAUNEUF

Le site 6, correspond au bras de Châteauneuf. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat sablo-vaseux
- ◆ Présence de zones conchylicoles, zones interdites à la pêche récréative, avec une zone de 15m à respecter autour de ces concessions
- ◆ Présence d'un site déconseillé sur la partie ouest de la zone, au niveau de la pointe du Puits. Situé à l'embouchure du bras de Châteauneuf en Rance, ce gisement de coques est peu important. D'après l'Ifremer, les contaminations potentielles peuvent venir de la Couaille, ou des effluents de l'agglomération de Saint-Malo ou de la Richardais, portés par les courants venant du Nord. (Voir annexe 3)

Sites suivis par COEUR Émeraude dans le cadre de l'observatoire des activités de Pêche à Pied de Loisir

#### Bras de Châteauneuf

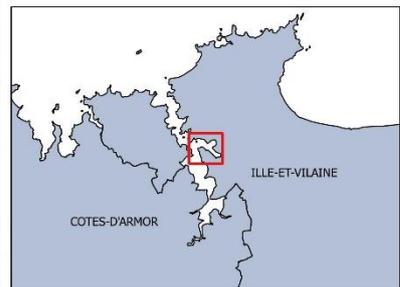


Surface du site : 401 ha

0 250 500 m

#### Légende

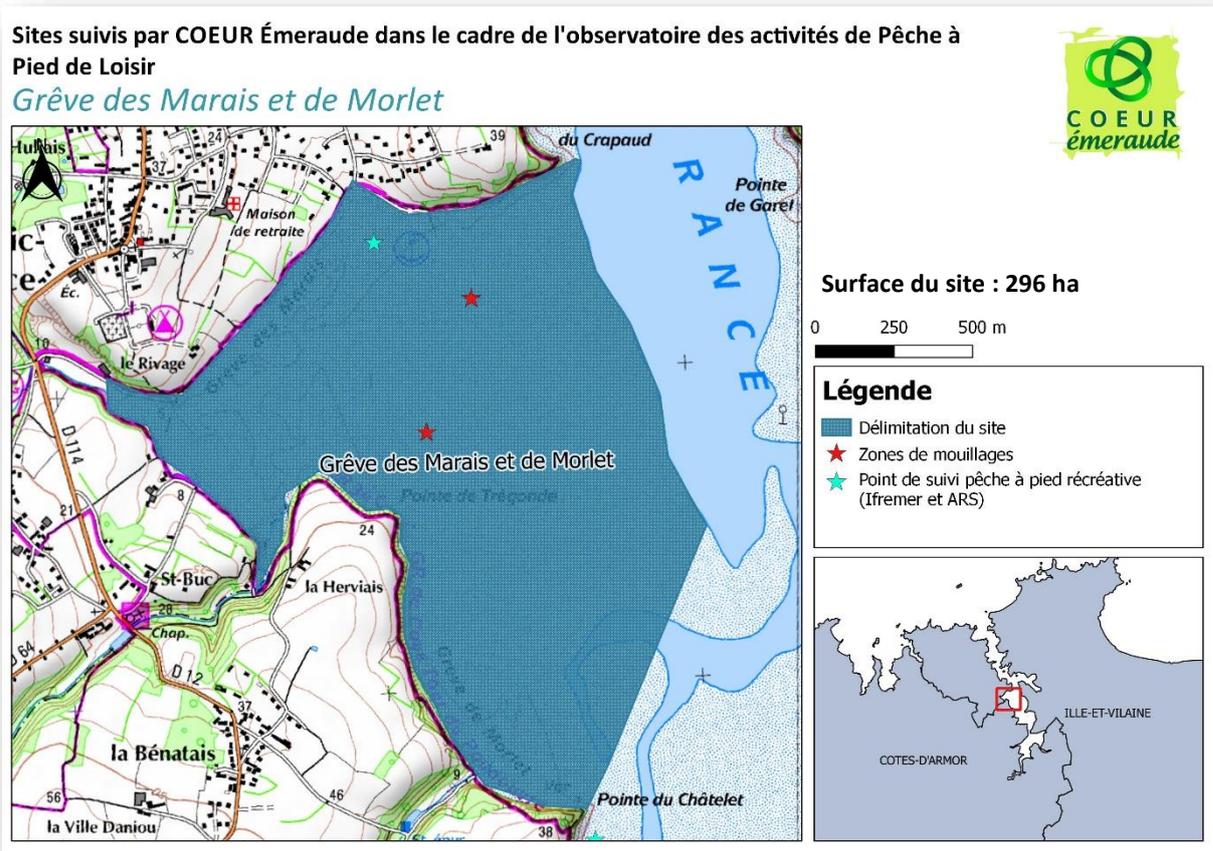
- Délimitation du site
- Herbiers de zostères
- ★ Zones de mouillages
- ★ Point de suivi pêche à pied récréative (Ifremer et ARS)



### 3.2.2 SITE 7 : GREVES DES MARAIS ET DE MORLET

Le site 7, au niveau de la commune du Minihic-sur-Rance, correspond aux grèves des Marais et de Morlet. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat sablo-vaseux
- ◆ Présence de deux zones de mouillages
- ◆ Zone faisant partie du gisement interdit à la pêche à pied sur la période de juillet-août.
- ◆ Présence d'un site de suivi ARS (Voir annexe 3)



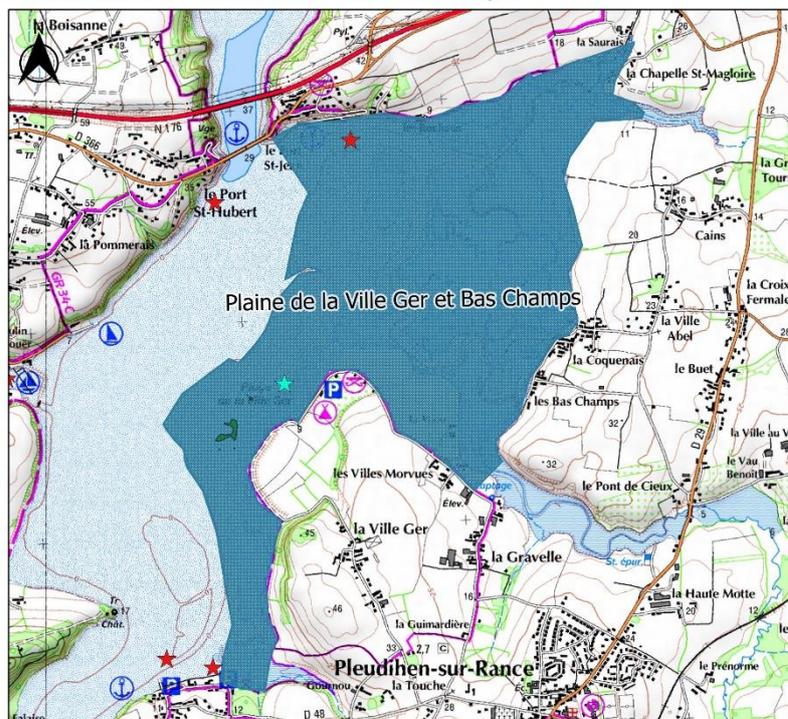
### 3.2.3 SITE 8 : PLAINE DE LA VILLE GER ET DES BAS CHAMPS

Le site 8, au niveau de la commune de Pleudihen-sur-Rance, correspond à la plaine de la Ville Ger et aux Bas Champs. Ses spécificités sont les suivantes :

- ◆ Substrat principalement vaseux avec forts dépôts coquillers
- ◆ Présence de deux zones de mouillages dans la partie nord
- ◆ Présence d'herbiers de zostères, reconnus au niveau international et européen comme habitats remarquables, et zones interdites à la pêche à pied de loisir par arrêté préfectoral du 21 octobre 2013
- ◆ Zone fortement fréquentée par les pêcheurs à pied professionnel, pour l'exploitation principalement du gisement de palourdes
- ◆ Présence d'un site déconseillé pour risque sanitaire fort et régulier (Voir annexe 3)

Sites suivis par COEUR Émeraude dans le cadre de l'observatoire des activités de Pêche à Pied de Loisir

#### Plaine de la Ville Ger et Bas Champs

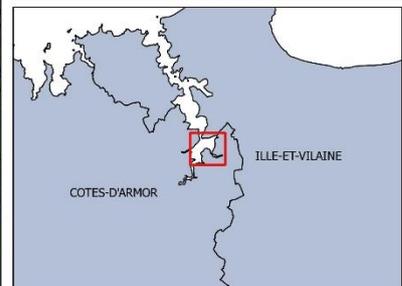


Surface du site : 381 ha

0 250 500 m

#### Légende

- Délimitation du site
- Herbiers de zostères
- ★ Zones de mouillages
- ★ Point de suivi pêche à pied récréative (Ifremer et ARS)



## CHAPITRE 2 : LA GOUVERNANCE DU PROJET

La concertation est à la base de toutes les actions engagées dans le cadre du suivi de la pêche à pied de loisir. Il est important de rassembler l'ensemble des acteurs du littoral pertinents pour s'accorder sur les actions et les éventuelles mesures de gestion à mettre en œuvre.

Les instances de gouvernance et de concertation sont organisées suivant la déclinaison suivante :

- ◆ Un comité de concertation national (animé par le réseau Littorea)
- ◆ Un comité de concertation sous-régional (animé par la coordination de l'Observatoire Manche-Mer du Nord)
- ◆ Une instance de concertation locale par territoire

### 1. LE COMITE DE CONCERTATION NATIONAL ET LE RESEAU LITTOREA

En France, un comité de concertation national de la pêche à pied de loisir est animé par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature dans le cadre de leur mission d'animation du Réseau Littorea, réseau national pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir.

- ◆ Rôle du comité national : échanger sur les sujets stratégiques autour de l'avenir de la pêche à pied en France en s'appuyant sur les bilans et les demandes des coordinateurs locaux. Evaluer l'avancée des actions réalisées, orienter la feuille de route du Réseau Littorea et de l'Observatoire, réfléchir en prospective, mobiliser si nécessaire.
- ◆ Structures invitées : comité restreint pour la prise de décision, ouvert :
  - Aux coordinateurs nationaux,
  - À 2 coordinateurs envoyés par le comité de suivi technique (idéalement un par façade),
  - Aux directions des Ministères concernés (DEB, DPMA, DGS),
  - Aux représentants de la pêche professionnelle et de loisir, de la conchyliculture (FNPP, CNPM, CNC),
  - Aux principaux financeurs de l'Observatoire PAPL Manche – Mer du Nord et du Réseau Littorea (Agence de l'eau Seine Normandie, DREAL Normandie, DIRM MEMN, FDF, AFB)
  - Au Conservatoire du Littoral.

Le prochain comité national devrait se réunir en janvier 2019. La coordinatrice de l'Observatoire ainsi qu'un ou deux coordinateurs locaux des territoires Manche et Mer du Nord y participeront.

*\*Pour en savoir plus sur le Réseau Littorea : [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)*

### 2. LE COMITE DE CONCERTATION DE L'OBSERVATOIRE

Il est organisé *a minima* une fois par an un Comité de concertation au niveau de la sous-région marine, afin de garantir une certaine cohérence des actions décidées par les coordinateurs locaux au niveau de leurs territoires. Animé par le coordinateur de l'Observatoire des activités de pêche à pied Manche – Mer du Nord (l'URCPIE de Normandie), ce Comité est composé des coordinateurs locaux des différents territoires, des établissements publics (AFB, Agences de l'eau, Conservatoire du Littoral...) et des services de l'Etat concernés (DIRM MEMNor, DDTM...). Il associe aussi des structures représentatives des usagers (FNPP) et des partenaires locaux (GEMEL Normandie...)

### 3. LA OU LES INSTANCES LOCALES DE CONCERTATION

Sur l'année 2018, aucune instance locale de concertation n'a été mise en place sur les deux territoires prospectés dans le cadre de l'Observatoire. Cependant, la pêche à pied, ses problématiques ainsi que les diverses actions mises en place ont été régulièrement abordées au sein de divers groupes de travail, assemblées générales...

Comme indiqué Chap.1§1, l'une des missions de l'association COEUR Emeraude vise la création d'un Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude. Les cinq missions d'un Parc naturel régional sont :

- ◆ **La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- ◆ **L'aménagement du territoire**, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement
- ◆ **Le développement économique et social**, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;
- ◆ **L'accueil, l'éducation et l'information du public**. Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux ;
- ◆ **L'expérimentation et la recherche**. Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

Cet outil est élaboré en concertation avec les forces vives du territoire concerné, et repose sur un accord mis en forme dans un contrat : la charte du Parc. Concernant le Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, cette charte est en cours de finalisation, pour une présentation en enquête publique courant 2019, et la création d'un parc à l'horizon 2020. Un certain nombre d'instances consultatives et participatives sont prévues par cette charte, et notamment :



Assemblée générale 2018 de l'association COEUR Emeraude

- ◆ **Un conseil associatif**, qui a vocation à représenter l'ensemble des associations actives sur le territoire
- ◆ **Des réseaux techniques et acteurs locaux**, permettant la constitution d'une culture commune sur les sujets les intéressant et échanger sur les connaissances de chaque acteur, de partager les expérimentations et actions d'acquisition de connaissances, d'assurer une veille, de promouvoir et faire connaître les actions innovantes, de proposer des actions collectives aux enjeux du territoire, de bénéficier de formations, mettre en place des méthodes de travail et des outils communs, des documents techniques...

Parmi ces réseaux d'acteurs locaux figurent :

- Le **Réseau des Naturalistes du Parc**, qui vise à créer des échanges réguliers entre les nombreux acteurs impliqués dans la gestion des espaces protégés mais également « ordinaires ». Un lien étroit avec le Conseil Scientifique et Prospectif est établi.
- Le **Réseau des acteurs du littoral**
- Le **Réseau des acteurs du tourisme** (et son sous-réseau des acteurs du tourisme balnéaire, du nautisme et des activités récréatives sur le littoral)

Dans l'optique d'une instance stable et lisible par les acteurs du territoire, la concertation de la pêche à pied de loisir se fera donc lors de la mise en place de ces instances consultatives et participatives.

## CHAPITRE 3 : EVALUATION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED : LES COMPTAGES

Pour l'ensemble des résultats présentés dans ce rapport, le code couleur suivant sera repris afin d'en faciliter la lecture :

95>	Coefficient de 95 et plus
50-94 S	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine
50-94 WE	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end
50-94 V	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires
<50	Coefficient de moins de 50 en journée
H-journée	Marée basse avant 9h30 et après 19h30

Le détail des comptages réalisés dans le cadre du marché sont répertoriés par site en annexe 4 ainsi que dans la base de données ESTAMP, mise en place par l'Agence Française de la Biodiversité, et disponible en ligne à l'adresse [estamp.afbiodiversite.fr](http://estamp.afbiodiversite.fr).

### 1. FREQUENTATIONS DES SITES, TYPES DE COMPTAGES ET METHODOLOGIES ADAPTEES

Les sites suivis dans le cadre de l'observatoire n'ont fait l'objet d'aucun suivi régulier jusqu'à présent. Cependant, inclus dans le territoire « Golfe Normand-breton » coordonné par l'ex-Agence des aires marines protégées ceux-ci ont fait l'objet de comptages ponctuels, notamment lors des différents comptages nationaux (voir tableau 4). La Rance n'étant pas incluse dans ce territoire, celle-ci a cependant fait l'objet d'un suivi parallèle réalisé par Dinan Agglomération.

On notera cependant que les limites de sites sont parfois différentes de celles utilisées dans le cadre de l'observatoire, en particulier sur la Rance. Les chiffres présentés ci-dessous correspondent à des agrégations couvrant des sites plus importants que ceux étudiés aujourd'hui.

Tableau 4 : Récapitulatif du nombre de pêcheurs à pied de loisir observés sur les différents sites prospectés

Date du comptage	Nombre de pêcheurs observés							
	Lot 6 – Côte d'Emeraude					Lot 7 – Rance		
	Saint-Cast-le-Guildo	Saint-Lunaire	Dinard	Saint-Malo Ouest	Saint-Malo Est	Châteauneuf	Le Minihic	Ville Ger
22/08/2013	NC	NC	NC	NC	NC	45	10	60
8/09/2014	NC	NC	NC	NC	NC	14	9	13
10/09/2014	65	41	161	170	359	NC	NC	NC
20/03/2015	NC	84	272	327	294	NC	NC	NC
30/08/2015	NC	NC	286	NC	NC	NC	NC	NC
8/04/2016	NC	115	213	294	234	NC	NC	NC
20/08/2016	43	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
23/08/2017	125	91	60	35	73	2	6	5
24/08/2017	NC	NC	NC	NC	NC	8	5	12

Concernant le présent diagnostic, la mise en œuvre des actions visait la période d'avril à novembre 2018. Les comptages ont donc été programmés d'avril à octobre afin que le mois de novembre soit réservé à l'analyse des données et à la rédaction du présent bilan.

La méthodologie envisagée pour ces comptages est celle précisée dans le Cahier méthodologique « Pêche à pied de loisir » - Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative, réalisé en 2013 et mis à jour en 2017.

Les sites choisis pour les territoires Rance et Côte d'Emeraude sont des sites peu suivis jusqu'alors, qui n'ont fait l'objet que de quelques comptages ponctuels lors du LIFE Pêche à pied de loisir. Ils nécessitaient donc la réalisation d'un diagnostic complet. Ainsi **pour chacun de ces sites, 35 comptages réguliers** ont été programmés, d'avril à octobre, selon les 6 catégories de marées identifiées dans le Cahier méthodologique.

Le pourcentage de réalisation défini a été conservé :

Tableau 5 : Prévisionnel du nombre de comptage réalisé par catégories de marée

Catégorie de marée	Pourcentage (%)	Nombre de comptages
Coefficient de 95 et plus	20	7
Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	20	7
Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	12	4
Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	28	10
Coefficient de moins de 50 en « journée »	12	4
Marée basse avant 9h30 et après 19h30	8	3
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>35</b>

Le calendrier prévisionnel a d'abord été établi pour le territoire de la Côte d'Emeraude afin de couvrir l'ensemble de la période d'étude de manière la plus homogène possible, le facteur météorologique n'a pas été pris en compte, les comptages étant réalisés quelle que soit la météo du jour. Celui-ci a été suivi, autant que faire se peut, pour le territoire de la Rance avec quelques adaptations inhérentes au fonctionnement particulier de cet estuaire (cf. Ch1 §3). En effet, les marnages liés à l'usine marémotrice sont communiqués en hauteur d'eau, ce qui diffère des coefficients présentés ci-dessus. Les comptages seront donc réalisés en fonction du coefficient retrouvé sur le littoral, et ce quelque soit la hauteur d'eau annoncée sur le bassin. Une adaptation en fonction des très bas niveaux sera cependant à prévoir afin d'appréhender au mieux la fréquentation de ce territoire.

L'objectif était d'effectuer le suivi de l'ensemble des sites aux mêmes dates. Ce calendrier prévisionnel se présente comme suit :

Tableau 6 : Calendrier prévisionnel des comptages à réaliser pour l'ensemble du territoire

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
1						70			1
2				70					2
3									3
4			56						4
5						45	54		5
6									6
7									7
8									8
9				53	71				9
10			57			111	108		10
11	39		70						11
12									12
13					109				13
14		87	99						14
15				105					15
16		101			85				16
17									17
18	101								18
19				69			38		19
20			65		39				20
21					37		57		21
22							69		22
23									23
24				53		80			24
25	55	62					94		25
26		70							26
27	77								27
28					85				28
29									29
30				78					30
31									31

Rédaction du bilan

## 2. OBJECTIFS DE COMPTAGES ET CALENDRIER

### 2.1 TERRITOIRE DE LA COTE D'EMERAUDE

Sur la Côte d'Emeraude, sur les 175 comptages initialement prévus, 186 ont été réalisés. 20 sessions de comptages sur 60 ont été menées en simultanée sur l'ensemble des sites suivis.

Tableau 7 : Récapitulatif des comptages effectués par site en fonction de la catégorie de marée pour la Côte d'Emeraude

Type de marée	Objectif à réaliser par site	Nombre de comptages effectués				
		Saint-Cast-le-Guildo	Saint-Lunaire	Dinard	Saint-Malo Ouest	Saint Malo Est
95>	7	7	11	9	7	8
50-94 S	7	7	8	8	7	7
50-94 WE	4	4	4	4	4	4
50-94 V	10	11	10	10	11	10
<50	4	4	4	4	4	4
H-journée	3	3	3	3	3	3
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

Tableau 8 : Calendrier des comptages réalisés sur la Côte d'Emeraude

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
1						70			1
2				70**					2
3									3
4			56***					76*	4
5						45	54*	82*	5
6									6
7								97*	7
8							98*		8
9				53*	71****	105**	106*		9
10			57***		85**	108****	108*		10
11	39		70			110*	104*		11
12				87**		108**	95*		12
13			92****	97***	109	99**	83**		13
14		87	99****		107***		68**		14
15			102*						15
16		101							16
17			94**	93****					17
18	101****								18
19				69					19
20			65		39	38****			20
21					37	49*			21
22							75		22
23									23
24				53	67	80			24
25	55	62				87**	94***		25
26		70				91**			26
27	77				83**	94*			27
28					86***				28
29					85**				29
30				78					30
31									31

\* 1 seul site suivi sur cette date \*\* 2 sites suivis sur cette date \*\*\* 3 sites suivis sur cette date \*\*\*\* 4 sites suivis sur cette date

L'absence de \* signifie que l'ensemble des sites du territoire a été prospecté à cette date

## 2.2 TERRITOIRE DE LA RANCE

Sur la Rance, sur les 105 comptages initialement prévus, 113 ont été réalisés. 37 sessions de comptages sur 38 ont été menées en simultanée sur l'ensemble des sites suivis.

Tableau 9 : Récapitulatif des comptages effectués par site en fonction de la catégorie de marée pour la Rance

Type de marée	Objectif à réaliser par site	Nombre de comptages effectués		
		Le Minihic	Ville Ger	Chateauneuf
95>	7	8	7	8
50-94 S	7	7	7	7
50-94 WE	4	4	4	4
50-94 V	10	12	12	12
<50	4	4	4	4
H-journée	3	3	3	3
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>38</b>

Tableau 10 : Calendrier des comptages réalisés sur la Rance maritime

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	
1									1
2									2
3									3
4									4
5									5
6									6
7									7
8									8
9							*		9
10									10
11									11
12									12
13									13
14									14
15									15
16									16
17									17
18									18
19									19
20									20
21									21
22									22
23									23
24									24
25									25
26									26
27									27
28									28
29									29
30									30
31									31

\* 2 sites sur 3 suivis à cette date

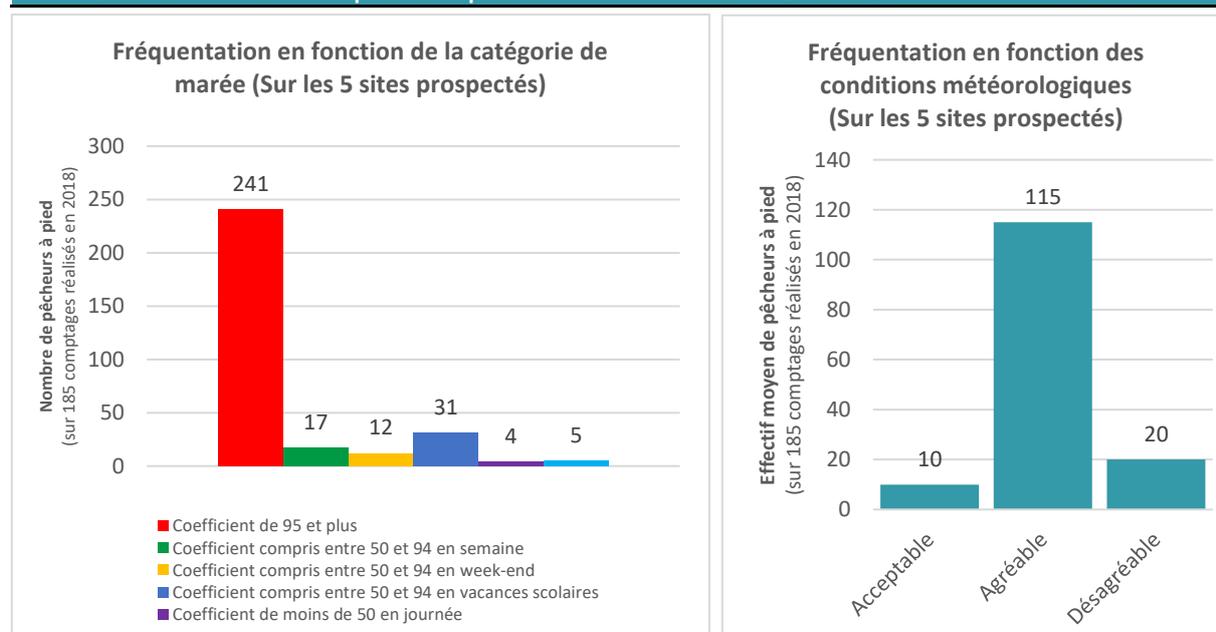
### 3. RESULTATS DE COMPTAGES POUR LE TERRITOIRE COTE D'EMERAUDE

L'analyse des résultats de comptages s'effectuera selon deux critères. D'une part les catégories de marées précédemment définies, prenant en compte le coefficient de marée, la période, et l'heure, et d'autre part les conditions météorologiques. Ces conditions ont été regroupées selon trois catégories « Acceptable », « Agréable » ou « Désagréable ». Ces dernières prennent en compte les paramètres relevés dans le cadre de l'Observatoire, à savoir la température, la nébulosité, les précipitations et la force du vent.

#### 3.1 A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Tableau 11 : Calcul de fréquentation des 5 sites de la Côte d'Emeraude à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie sur l'ensemble des sites	Estimation annuelle
95>	59	41	241	14 219
50-94 S	84	37	17	1428
50-94 WE	39	20	12	468
50-94 V	69	52	31	2139
<50	29	20	4	116
H-journée	8	15	5	40
<b>Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 la Côte d'Emeraude</b>				<b>18 410</b>



On constate que **très peu de pêcheurs ont été observés en dehors des grandes marées** (coefficient > 95). Ce phénomène peut s'expliquer par l'accessibilité des espèces pêchées sur le territoire (Bivalves fouisseurs, crustacés). Cependant, les périodes de vacances scolaires se démarquent des autres périodes. Ceci est à mettre en lien direct avec la fréquentation touristique du territoire, et donc de populations plus importantes durant ces périodes.

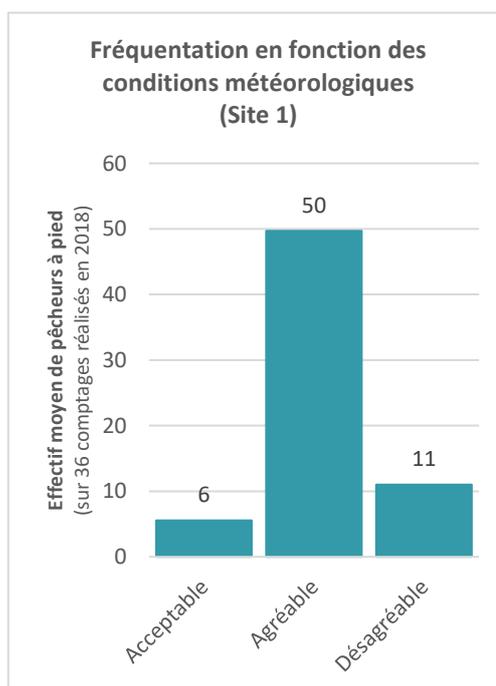
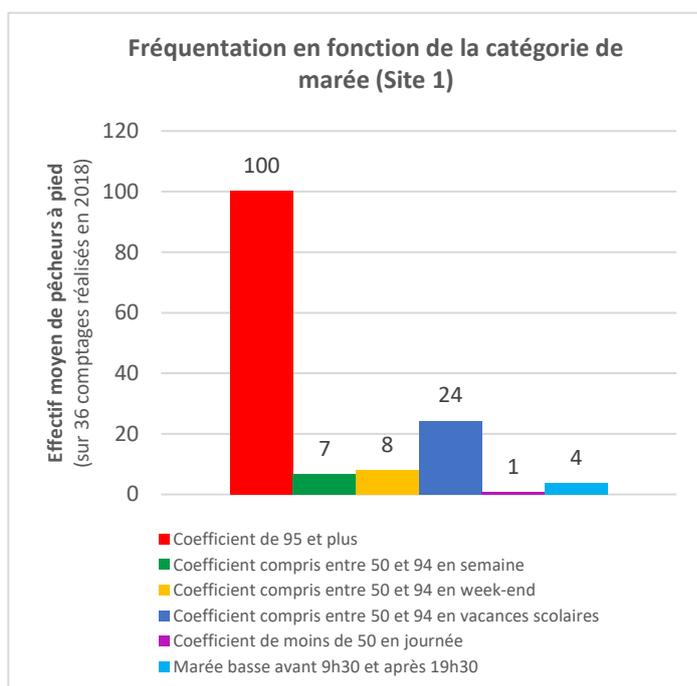
Par ailleurs les conditions météorologiques jouent également un rôle sur la fréquentation du site, puisqu'en moyenne, plus de pêcheurs ont été observés lorsque celles-ci sont considérées comme agréables (115).

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 18 410 séances de pêche par an sur l'ensemble des cinq sites.** Les prochains paragraphes permettront de voir comment cette fréquentation se répartie sur le territoire étudié.

### 3.2 SITE 1 : DE LA POINTE DE SAINT-CAST-LE-GUILD O A LA POINTE DU BAY

Tableau 12 : Calcul de fréquentation du site 1 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	7	100	5917
50-94 S	84	7	7	552
50-94 WE	39	4	8	312
50-94 V	69	11	24	1675
<50	29	4	1	22
H-journée	8	3	4	29
Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 1				8507



Sur le site de Saint-Cast-le-Guildo, on constate que la **fréquentation moyenne maximale est observée lors des grandes marées** (coefficient > 95). En revanche, la part de pêcheurs rencontrés pendant les vacances scolaires n'est pas négligeable (en moyenne 24 pêcheurs par marée) pour des coefficients compris entre 50 et 94. Ceci s'explique par l'attractivité touristique de la commune de Saint-Cast-le-Guildo, qui compte 65% de résidences secondaires en 2015 (source INSEE).

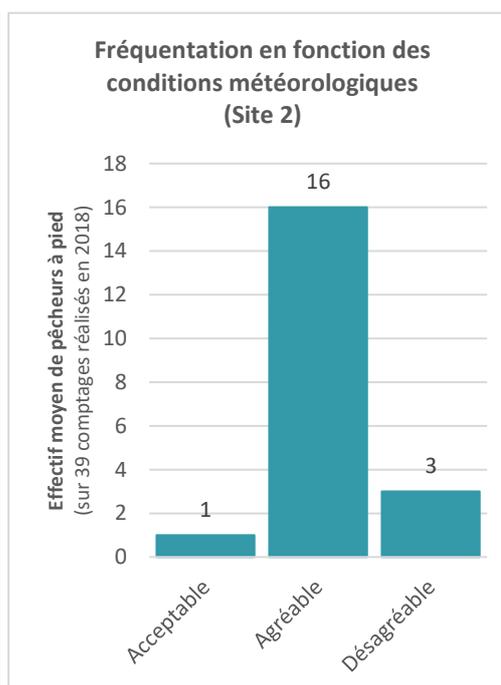
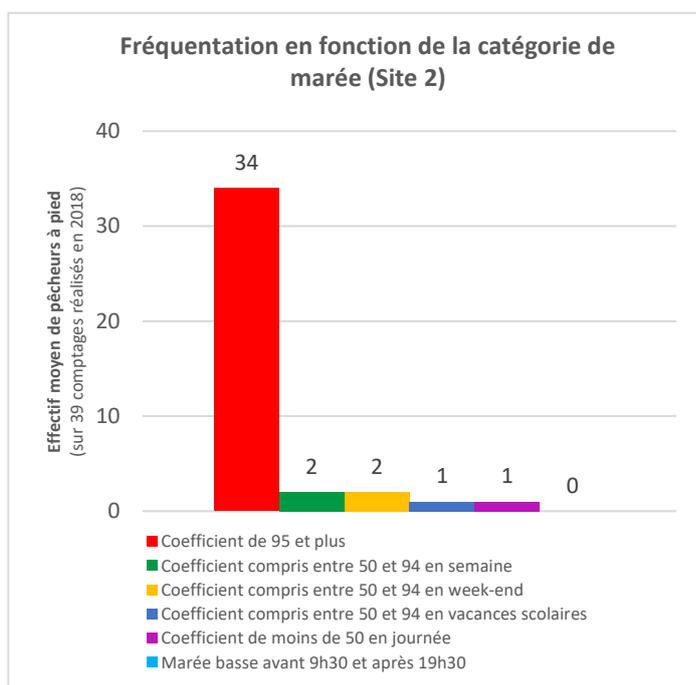
Par ailleurs les conditions météorologiques jouent également un rôle sur la fréquentation du site, puisqu'en moyenne, plus de pêcheurs ont été observés lorsque celles-ci sont considérées comme agréables (50). A noter cependant que les pêcheurs semblent plus nombreux lorsque les conditions sont désagréables (en raison d'un vent important ou de précipitations), que lorsqu'elles sont acceptables.

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 8 507 séances de pêche par an.**

### 3.3 SITE 2 : DE LA POINTE DU DECOLLE A LA POINTE DU NICK

Tableau 13 : Calcul de fréquentation du site 2 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	10	34	<b>1988</b>
50-94 S	84	8	2	<b>116</b>
50-94 WE	39	4	2	<b>78</b>
50-94 V	69	10	1	<b>41</b>
<50	29	4	1	<b>7</b>
H-journée	8	3	0	<b>0</b>
<b>Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 2</b>				<b>2230</b>



Les comptages réalisés sur le site 2 de la pointe du Décollé à la pointe du Nick ont montré que ce site est principalement fréquenté lors des grandes marées. En effet, **moins de 2 pêcheurs ont été observés sur ce site lors de coefficients inférieurs à 94**. Sur l'ensemble des comptages réalisés lors de marées comprises entre 50 et 94, quels que soient le jour et l'heure de la semaine, seuls 44% d'entre eux ont montré une fréquentation supérieure à 0, et uniquement 16% ont permis d'observer plus d'un pêcheur sur ce site. En dehors des grandes marées, ce site présente donc une fréquentation vraiment faible.

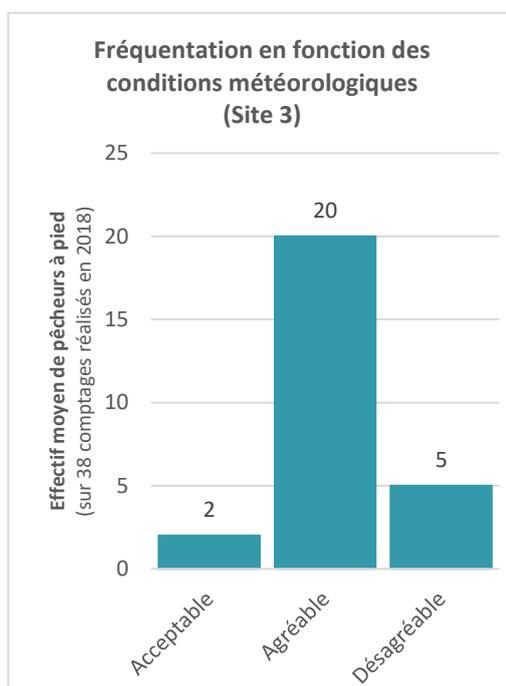
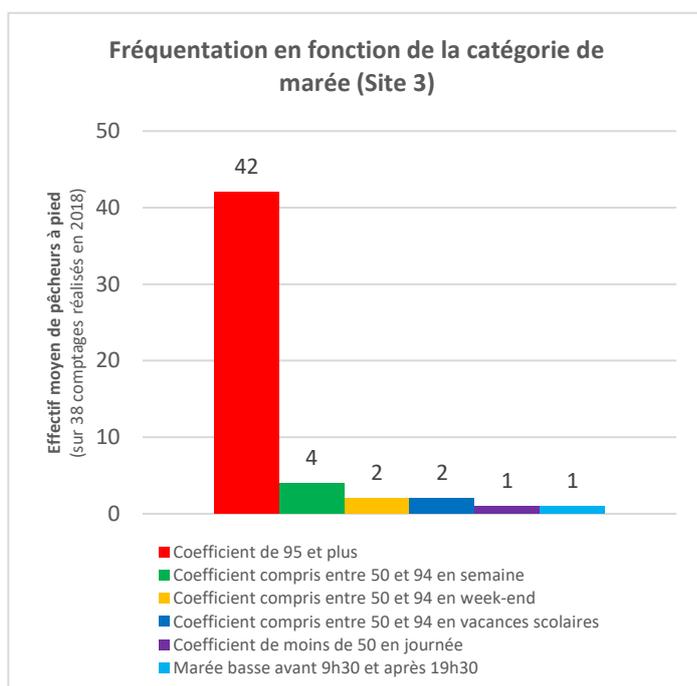
Par ailleurs les conditions météorologiques jouent également un rôle sur la fréquentation du site, puisqu'en moyenne, plus de pêcheurs ont été observés lorsque celles-ci sont considérées comme agréables (16). A noter cependant que les pêcheurs semblent plus nombreux lorsque les conditions sont désagréables (en raison d'un vent important ou de précipitations), que lorsqu'elles sont acceptables.

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 2 230 séances de pêche par an.**

### 3.4 SITE 3 : DE LA POINTE DE LA ROCHE PEELE A LA POINTE DE LA MALOUINE

Tableau 14 : Calcul de fréquentation du site 3 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	9	42	2458
50-94 S	84	8	4	294
50-94 WE	39	4	2	78
50-94 V	69	10	2	104
<50	29	4	1	15
H-journée	8	3	1	3
<b>Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 3</b>				<b>2951</b>



L'analyse de la fréquentation du site 3, de la pointe de la Roche Pelée à la pointe de la Malouine montre que celui-ci est principalement fréquenté lors des forts coefficients de marée. Au maximum, 127 pêcheurs ont été observés sur ce site le 13 août 2018.

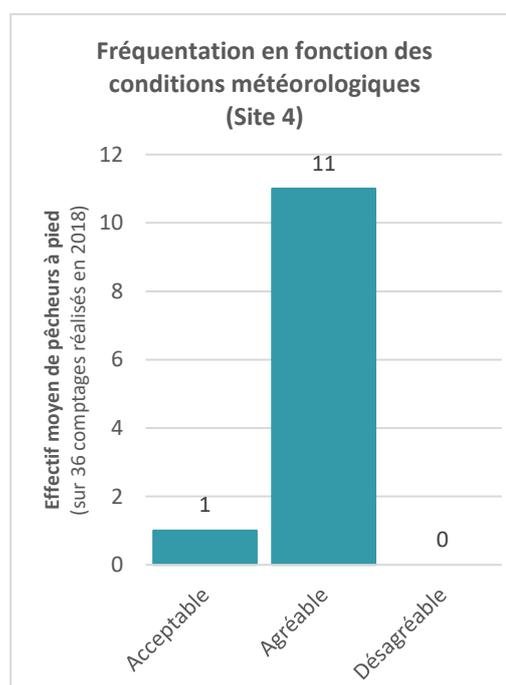
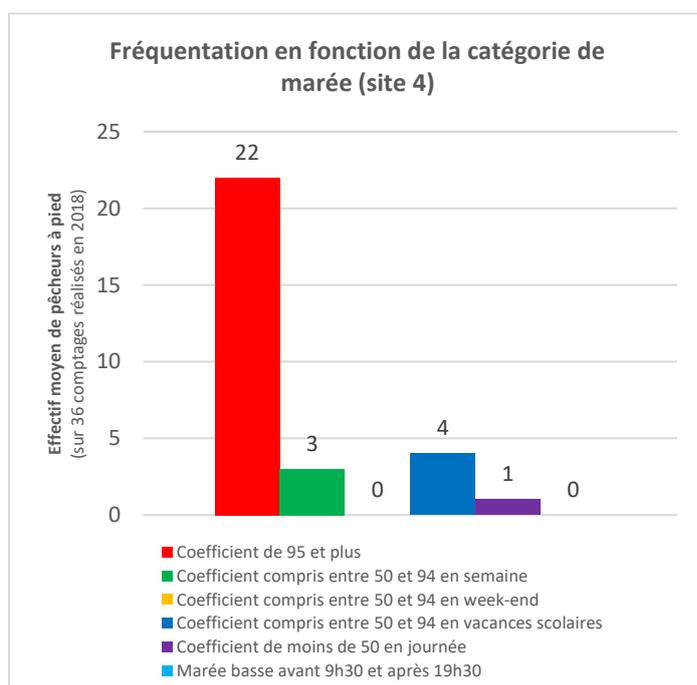
Par ailleurs les conditions météorologiques jouent également un rôle sur la fréquentation du site, puisqu'en moyenne, plus de pêcheurs ont été observés lorsque celles-ci sont considérées comme agréables (20). A noter cependant que les pêcheurs semblent plus nombreux lorsque les conditions sont désagréables (en raison d'un vent important ou de précipitations), que lorsqu'elles sont acceptables.

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 2 951 séances de pêche par an.**

### 3.5 SITE 4 : DES REMPARTS DE SAINT-MALO JUSQU'AU FORT NATIONAL

Tableau 15 : Calcul de fréquentation du site 4 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	7	22	<b>1298</b>
50-94 S	84	7	3	<b>216</b>
50-94 WE	39	4	0	<b>0</b>
50-94 V	69	11	4	<b>263</b>
<50	29	4	1	<b>7</b>
H-journée	8	3	0	<b>0</b>
<b>Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 4</b>				<b>1785</b>



L'analyse de la fréquentation du site 4 montre que celui-ci n'est fréquenté que lors des forts coefficients. En effet, **les premiers pêcheurs sont observables à partir de coefficients supérieurs à 80**. Ceci s'explique par le **découvrement du site**. La partie la plus prospectée par les pêcheurs se situe au Nord de la digue du Môle et correspond à une langue sableuse se découvrant à partir de ces coefficients. Cependant, la ressource semble n'être disponible qu'à partir de coefficients de 90. En moyenne, **22 pêcheurs ont été observés lors de coefficients supérieurs à 94** sur l'année 2018, avec un **maximum de 41 pêcheurs observés le 13/08**. En moyenne, les vacances scolaires semblent propices à une fréquentation plus élevée du site. Ceci peut s'expliquer par l'attrait touristique de la commune de Saint-Malo, et donc l'augmentation de sa fréquentation à cette période.

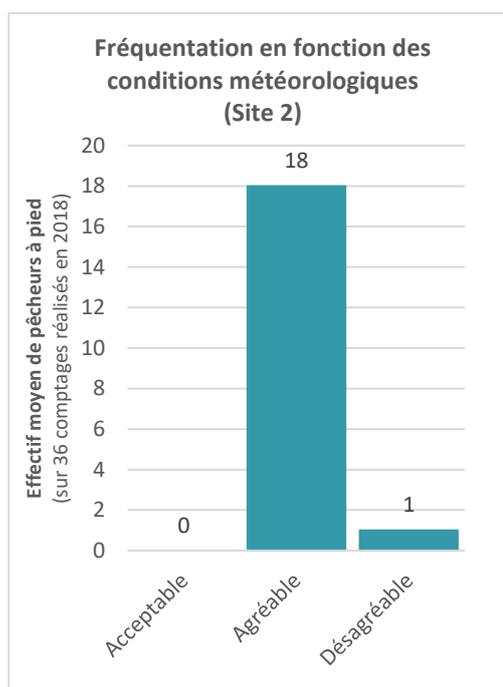
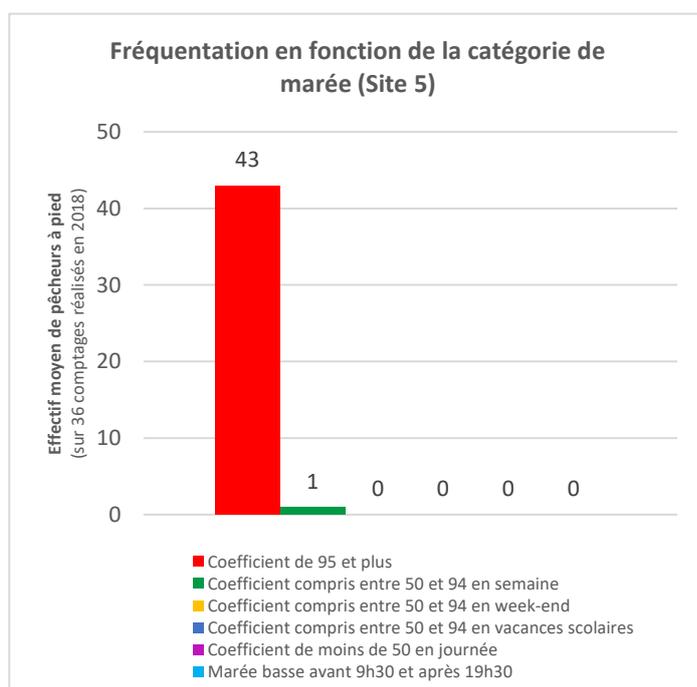
Par ailleurs les conditions météorologiques jouent également un rôle sur la fréquentation du site, puisqu'en moyenne, plus de pêcheurs ont été observés lorsque celles-ci sont considérées comme agréables (11). Et plus les conditions sont désagréables, plus la fréquentation est faible.

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 1 785 séances de pêche par an.**

### 3.6 SITE 5 : DU FORT NATIONAL A LA POINTE DE LA VARDE

Tableau 16 : Calcul de fréquentation du site 5 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	8	43	<b>2508</b>
50-94 S	84	7	1	<b>48</b>
50-94 WE	39	4	0	<b>0</b>
50-94 V	69	10	0	<b>0</b>
<50	29	4	0	<b>0</b>
H-journée	8	3	0	<b>0</b>
<b>Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 5</b>				<b>2556</b>



Le contraste entre les marées de petits et de forts coefficients est très élevé sur le site de Saint-Malo Est. En effet, sur les 36 comptages réalisés en 2018, **99% des pêcheurs observés l'ont été lors des grandes marées**. Ceci s'explique par l'accès aux deux massifs rocheux (les Planches et l'Aguilles) fréquentés par ces derniers. En effet, ces massifs ne sont accessibles à marée basse uniquement lors de coefficients supérieurs à 100. Les 4 pêcheurs observés en dehors de cette période l'ont été en contrebas du Fort National, zone plus facile d'accès lorsque le coefficient est inférieur à 100.

**Le maximum de pêcheurs observés sur ce site est de 119** lors de la marée du 10/09. Ceci correspond avec l'ouverture de la **pêche à l'ormeau** (à partir du 1/09), espèce prisée sur ce site (voir résultat des enquêtes Chapitre 4 §2.1.5).

Par ailleurs les conditions météorologiques jouent également un rôle sur la fréquentation du site, puisqu'en moyenne, plus de pêcheurs ont été observés lorsque celles-ci sont considérées comme agréables (18).

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 2 556 séances de pêche par an.**

#### 4. CONCLUSION : INFORMATIONS PERTINENTES A RETENIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COTE D'EMERAUDE

De manière générale, le diagnostic quantitatif réalisé sur le territoire de la Côte d'Emeraude a permis de mettre en évidence un fort intérêt pour les pêcheurs à pied de loisir.

Dans un premier temps, les informations à retenir à l'échelle de chaque site sont les suivantes :

- ◆ **Site 1, Saint-Cast-le-Guildo** : ce site est le plus fréquenté des 5 sites étudiés sur la Côte d'Emeraude. Sa fréquentation est plus importante en période de forts coefficients, et lors des périodes scolaires.
- ◆ **Site 2, Saint-Lunaire** : ce site montre une fréquentation très contrastée entre les marées de coefficients supérieurs à 95 et les marées où le coefficient est moins important. Ce site semble être quasi exclusivement fréquenté lors des grandes marées.
- ◆ **Site 3, Dinard** : tout comme le site 2, ce site est marqué par un contraste important entre les périodes de grandes marées, et les autres. En effet, la fréquentation observée est plus importante lors de ces périodes.
- ◆ **Site 4, Saint-Malo Ouest** : ce site suit la même logique que les autres concernant les pics de fréquentation. Cependant, la fréquentation de celui-ci étant liée à la présence d'un banc sableux se découvrant en moyenne à partir de coefficients de 80, celui-ci marque réellement un pallier en termes de fréquentation. Enfin, ce site est, comme le site 1, en moyenne plus fréquenté lors des périodes de vacances scolaires.
- ◆ **Site 5, Saint-Malo Est** : il s'agit du site sur lequel le contraste mis en évidence précédemment est le plus visible. En effet celui-ci est exclusivement fréquenté lorsque les coefficients sont supérieurs à 95. Ceci s'explique par le milieu prospecté, et donc le découvrément du pic rocheux caractérisant ce site.

Ainsi, d'un point de vue uniquement quantitatif, plusieurs éléments peuvent être mis en évidence à l'échelle du territoire :

- ◆ La Côte d'Emeraude montre une fréquentation de 2662 pêcheurs en moyenne sur les 5 sites, par marée. Ceci caractérise donc un fort attrait de ce territoire pour les pêcheurs à pied de loisir.
- ◆ Des pics de fréquentation sont observables lors des grandes marées.
- ◆ Le côté touristique du territoire semble influencer sur la fréquentation des sites, puisqu'en moyenne, le nombre de pêcheurs observés sur le territoire est supérieur en période de vacances scolaires par rapport au reste de l'année.
- ◆ Certains sites ne sont fréquentés que lors des grandes marées, en lien avec les milieux exploitables par les pêcheurs à pied de loisir.



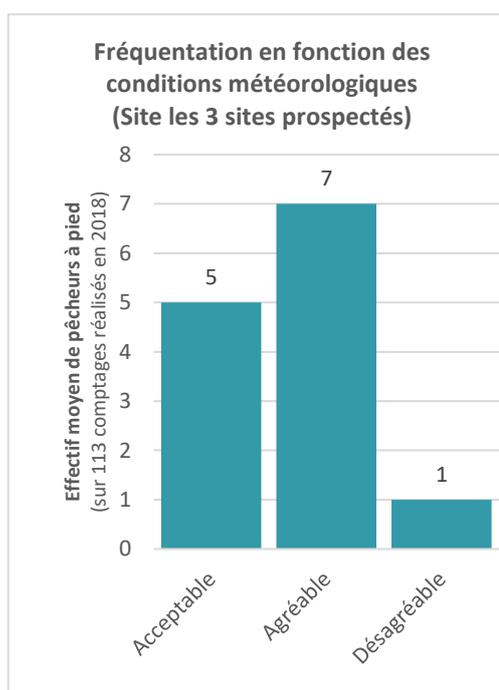
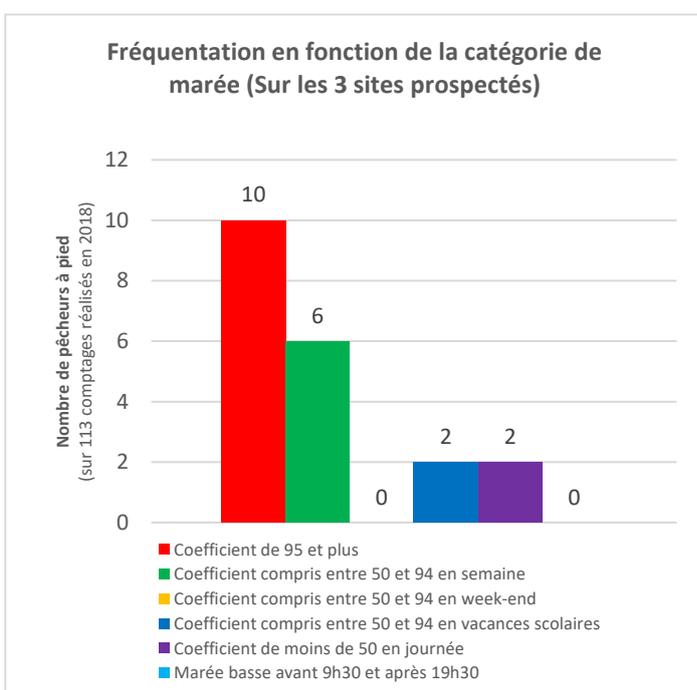
Pêcheurs à pied de loisir - Dinard, 11/09/2018 © COEUR Emeraude

## 5. RESULTATS DE COMPTAGES POUR LE TERRITOIRE DE LA RANCE

### 5.1 A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Tableau 17 : Calcul de fréquentation de la Rance maritime à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	23	10	590
50-94 S	84	21	6	504
50-94 WE	39	12	0	0
50-94 V	69	36	2	138
<50	29	12	2	58
H-journée	8	9	0	0
<b>Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 la Côte d'Emeraude</b>				<b>1290</b>



De manière générale, on peut constater que **peu de pêcheurs ont pu être observés sur les trois sites prospectés de la Rance maritime**. En effet, la moyenne sur les trois sites sur l'ensemble de la période d'étude est de 1 pêcheur. **Au maximum, 41 pêcheurs ont été observés sur le site du bras de Châteauneuf le 8 octobre 2018, jour du plus bas niveau (4,5m) réalisé en Rance sur la période étudiée.**

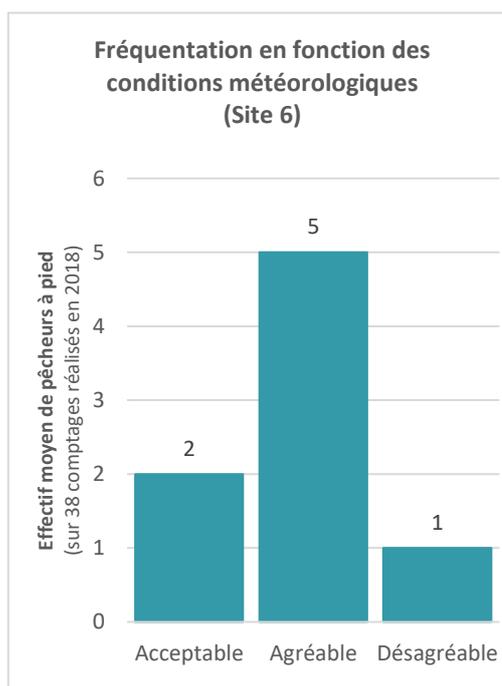
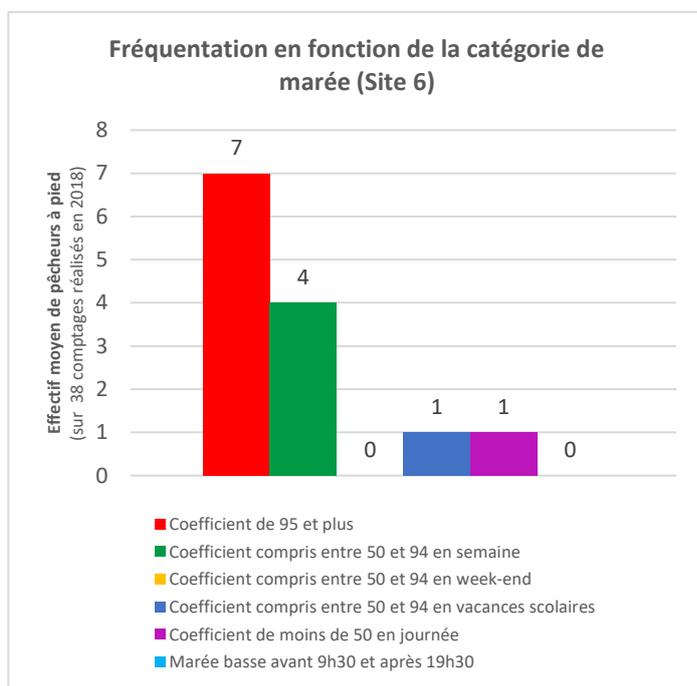
Les conditions météorologiques semblent jouer un rôle sur la fréquentation du territoire, puisqu'en moyenne 7 pêcheurs sont observés lorsque les conditions sont agréables, contre 5 lorsqu'elles sont acceptables et 1 si elles sont considérées désagréables.

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 1290 séances de pêche par an sur les trois sites prospectés.** Les prochains paragraphes permettront de voir comment cette fréquentation se répartie sur le territoire étudié, et combien cette répartition est inégale d'un site à l'autre.

## 5.2 SITE 6 : BRAS DE CHATEAUNEUF

Tableau 18 : Calcul de fréquentation du site 6 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	8	7	413
50-94 S	84	7	4	336
50-94 WE	39	4	0	0
50-94 V	69	12	1	69
<50	29	4	1	29
H-journée	8	3	0	0
Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 6				847



Pour le territoire de la Rance, le **site 6 du Bras de Châteauneuf est le plus fréquenté, avec une fréquentation moyenne de 13 pêcheurs**. Les forts coefficients semblent être les périodes les plus fréquentées, même si un certain nombre de pêcheurs ont été rencontrés en semaine. Cette fréquentation peut s'expliquer par les espèces recherchées par les pêcheurs, et notamment la présence de pêcheurs au ver (Voir chapitre 4 §2.2), pouvant pratiquer cette pêche même si les niveaux bas de la Rance ne sont pas importants. Ainsi, un pic de 41 pêcheurs a été observé le 8/10/2018, lors d'un niveau réalisé de 4,5m.

Il est également possible de dire que **les conditions météorologiques ont un effet sur la fréquentation de ce site**. En moyenne, le plus grand nombre de pêcheurs (5) a été observé lorsque ces conditions sont considérées comme agréables. Plus les conditions se dégradent, et plus cette fréquentation réduit.

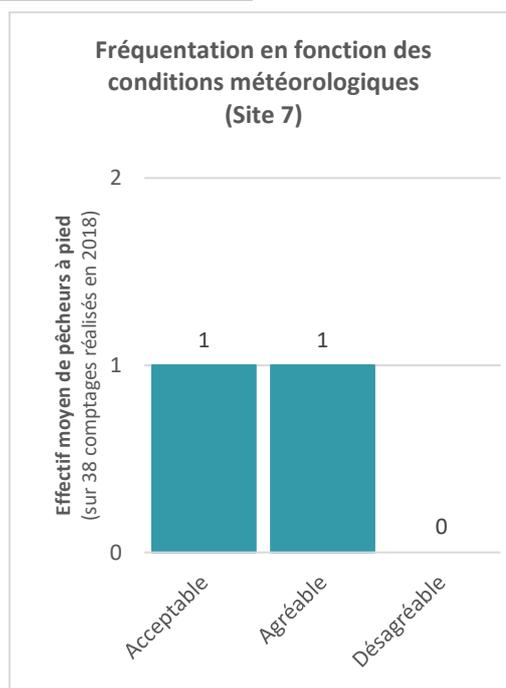
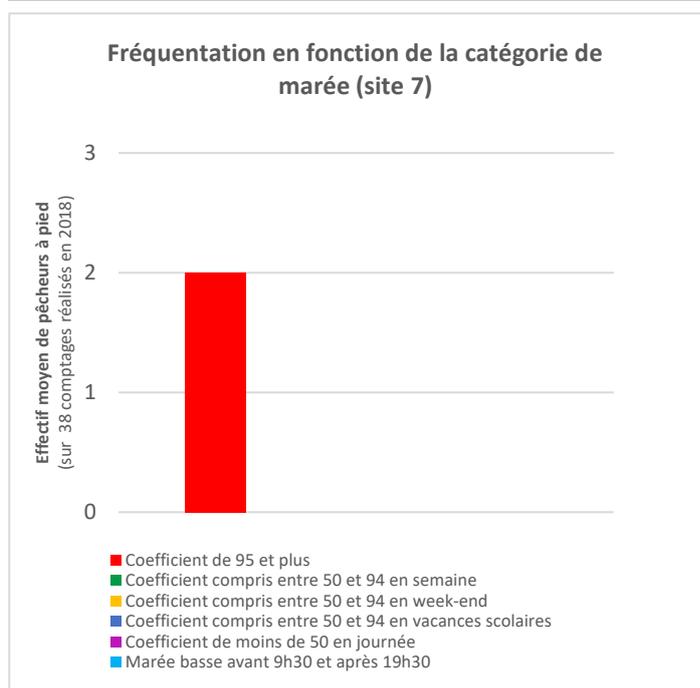
A noter que durant l'ensemble de l'étude, aucun pêcheur n'a été dénombré au sein de la zone conchylicole présente sur ce site.

Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 847 séances de pêche par an.

### 5.3 SITE 7 : GREVES DES MARAIS ET DE MORLET

Tableau 19 : Calcul de fréquentation du site 7 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	96	8	2	<b>118</b>
50-94 S	36	7	0	<b>0</b>
50-94 WE	0	4	0	<b>0</b>
50-94 V	6	12	0	<b>0</b>
<50	7	4	0	<b>0</b>
H-journée	0	3	0	<b>0</b>
<b>Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 7</b>				<b>118</b>



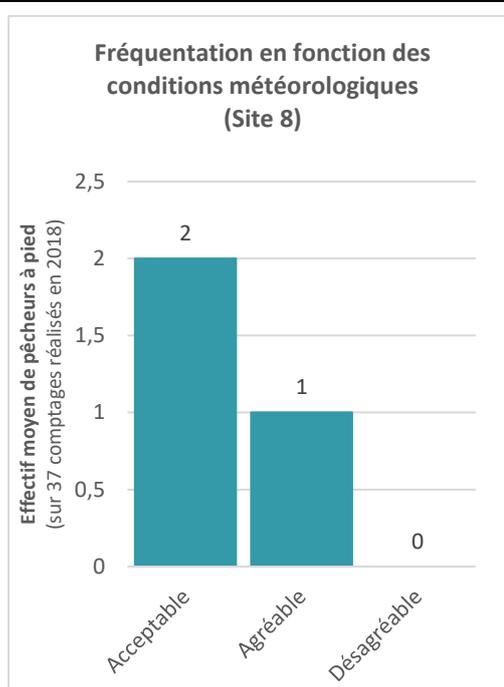
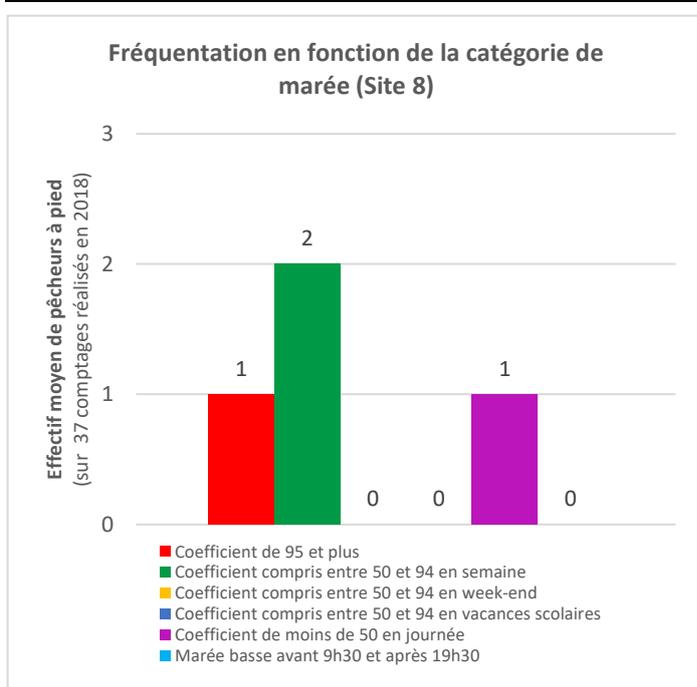
Le site 7, des grèves des marais et de Morlet, est **le site le moins fréquenté des 3 sites suivis en Rance**. Ceci peut s'expliquer en partie par la fermeture de celui-ci sur la période de juillet-août pour la pêche aux coques et aux palourdes. Le peu de données sur ce site ne permet pas de tirer des conclusions quant à sa fréquentation.

**Cependant, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 118 séances de pêche par an.**

## 5.4 SITE 8 : PLAINE DE LA VILLE GER ET DES BAS CHAMPS

Tableau 20 : Calcul de fréquentation du site 8 à partir des comptages réalisés en 2018

Type de marée	Nombre de marées dans l'année	Nombre de comptages réalisés	Nombre moyen de pêcheurs de la catégorie	Estimation annuelle
95>	59	7	1	59
50-94 S	84	7	2	168
50-94 WE	39	4	0	0
50-94 V	69	12	0	0
<50	29	4	1	29
H-journée	8	3	0	0
Estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir en 2018 sur le Site 8				256



Le site de la Ville Ger présente également une **fréquentation relativement faible**, avec une moyenne de 1 pêcheur observé sur l'ensemble de la période d'étude. **Le maximum est de 6 pêcheurs observés le 6 septembre 2018 lors d'un bas niveau réalisé à 5,5m.**

Cette faible fréquentation peut s'expliquer par les **difficultés d'accès au site**, liées à la vasière. Cependant, ce site est **fortement fréquenté par les pêcheurs à pied professionnels** (jusqu'à 13 pêcheurs observés durant les comptages réalisés dans le cadre de l'Observatoire).

Même si les conditions météorologiques semblent influencer sur la fréquentation de ce site, il est difficile néanmoins d'en tirer des conclusions.

**Enfin, les comptages réalisés en 2018 permettent d'estimer la fréquentation annuelle du site à 256 séances de pêche par an.**

## 6. CONCLUSION : INFORMATIONS PERTINENTES A RETENIR SUR LE TERRITOIRE DE LA RANCE

De manière générale, le diagnostic quantitatif réalisé sur le territoire de la Rance a permis de mettre en évidence des difficultés de mise en œuvre, liées d'une part au fonctionnement des niveaux d'eau de la Rance, mais également aux pics de fréquentations.

Dans un premier temps, les informations à retenir à l'échelle de chaque site sont les suivantes :

- ◆ **Site 6, Bras de Châteauneuf** : Ce site est le plus fréquenté des trois, avec des pics de fréquentation importants lors des très bas niveaux. L'interdiction de pêche au sein des concessions conchylicoles semble bien respectée par les pêcheurs à pied fréquentant ce site.
- ◆ **Site 7, grèves des marais et de Morlet** : Ce site est le moins fréquenté des trois sites étudiés. Sur les 38 comptages réalisés, seulement 5 ont permis d'observer des pêcheurs. Au total, 18 pêcheurs à pied ont été observés sur l'ensemble de la période, avec un maximum de 12 pêcheurs présents sur le site le 8 octobre, où le niveau bas réalisé était de 4,5m.
- ◆ **Site 8, Ville Ger** : Ce site présente un fort intérêt pour les pêcheurs à pied professionnels. Cependant, en ce qui concerne la pêche à pied récréative, la difficulté d'accès induit une faible fréquentation.

Ainsi, d'un point de vue uniquement quantitatif, plusieurs éléments peuvent être mis en évidence à l'échelle du territoire :

- ◆ La fréquentation de la Rance par les pêcheurs à pied récréatifs est relativement faible de manière générale, en comparaison avec les fréquentations observées sur la côte.
- ◆ Des pics de fréquentation sont néanmoins observables lors des très bas niveaux réalisés par EDF.
- ◆ En se basant sur les trois sites échantillonnés, il est possible de dire que la fréquentation de la Rance est très hétérogène d'un point de vue géographique. Le site du bras de Châteauneuf, situé au Nord du territoire étudié, semble ainsi le plus fréquenté.



Comptage – Site de la Ville Ger © COEUR Emeraude

## CHAPITRE 4 : EVALUATION QUALITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED - LES ENQUETES

### 1. UNE METHODOLOGIE ISSUE DU PROJET LIFE « PECHE A PIED DE LOISIR »

#### 1.1 LE QUESTIONNAIRE

Le choix du questionnaire s'est porté sur la version intermédiaire pour plusieurs raisons :

- Le retour d'expériences des territoires du projet Life qui ont mis en exergue la longueur de la version complète ;
- Le champ large des questions de la version intermédiaire qui nous paraissait aborder suffisamment de thématiques pour servir à établir un diagnostic fin d'un territoire.

#### 1.2 OBJECTIFS ET CALENDRIER

##### 1.2.1 PARAMETRES DE SUIVIS, NOMBRE D'ENQUETES/SITE/CATEGORIES DE MAREES...

Afin d'établir ce diagnostic, un total de 400 enquêtes a été programmé sur les territoires de la Rance et de la Côte d'Emeraude, soit 50 enquêtes par site prospecté. Ce chiffre correspond au nombre minimum de questionnaires à réaliser pour des sites à fréquentation annuelle « moyenne » (entre 5000 et 10 000 sd/an), estimé suite au suivi réalisé sur Oléron.

L'objectif fixé est de réaliser l'ensemble de ces enquêtes sur une période d'avril à octobre, en parallèle des comptages programmés (voir chapitre précédent), en fonction du nombre de pêcheurs présents sur site.

##### 1.2.2 ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXES

Sur l'ensemble de la période d'étude, les enquêtes réalisées se répartissent comme indiquées dans les tableaux 21 et 23.

Tableau 21 : Répartition des enquêtes réalisées par site et par catégorie de marée

Catégorie de marée	Nombre d'enquêtes réalisées								TOTAL
	Saint-Cast-le-Guildo	Saint-Lunaire	Dinard	Saint-Malo Ouest	Saint-Malo Est	Le Minihic	Ville Ger	Chateaufort	
95>	32	39	37	40	52	0	1	20	221
50-94 S	12	8	6	3	0	0	0	2	31
50-94 WE	4	2	7	7	0	1	6	11	38
50-94 V	1	1	0	0	0	0	1	2	5
<50	2	0	0	0	0	0	0	0	2

Tableau 22 : Niveaux bas réalisés sur la Rance

Hauteur des bas niveaux	Pourcentages des marées en journée du 1/04 au 15/11
Inférieur à 5 m	1%
Entre 5 et 6 m	5%
Entre 6 et 7 m	16%
Entre 7 et 8 m	76%
Supérieur à 8 m	1%

Ainsi, en comparaison des résultats obtenus à travers les comptages réalisés (chapitre précédent), le nombre d'enquêtes réalisées par catégorie de marée reflète bien la fréquentation des sites pour ces mêmes catégories. Un nombre d'enquête supérieur a été réalisé lors des pics de fréquentation observés.

Concernant la Rance, le nombre d'enquêtes réalisées sur les trois sites est en deçà des 150 enquêtes prévues initialement. Cette différence s'explique notamment par la faible fréquentation des sites, liée aux hauteurs d'eau réalisées par EdF. En effet, sur l'ensemble de la période étudiée (1/04/2018 au 15/11/2018), les niveaux inférieurs à 6 m, niveaux privilégiés par les pêcheurs à pied en Rance (cf. Ch 4 §2.2 C) représentent 6% de ceux observés. Le niveau bas moyen réalisé sur la Rance est de 7,12m.

Pour l'ensemble des trois sites de la Rance maritime, 44 enquêtes ont été réalisées et 8 personnes ont refusé de participer à l'étude. Cela a permis de toucher un total de 77 pêcheurs à pied, soit 49% des 153 pêcheurs comptabilisés sur la durée de l'étude. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour expliquer les difficultés rencontrées pour la réalisation des enquêtes : la trop faible fréquentation des sites de manière générale (arguments avancés par les pêcheurs eux-mêmes : difficulté d'accès, fermeture de certaines zones en période estivale, qualité sanitaire, notamment), la période d'ouverture (du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 14 mai 2019) de la pêche à la coquille st jacques (qui peut amener du monde sur l'estran) hors de la période prospectée, etc.

Tableau 23 : Répartition des enquêtes réalisées par site et par date

Date	Nombre d'enquêtes réalisées								TOTAL
	Saint-Cast-le-Guido	Saint-Lunaire	Dinard	Saint-Malo Ouest	Saint-Malo Est	Le Minihic	Ville Ger	Châteauneuf	
18/04/2018	3	2							5
25/04/2018				1					1
27/04/2018		1							1
14/05/2018			1						1
16/05/2018	4	2	2	4		1	1	5	19
25/05/2018	4								4
13/06/2018		2	2						4
14/06/2018	3	2	1						6
15/06/2018				3					3
02/07/2018			1						1
13/07/2018	17			15					32
16/07/2018				8					8
17/07/2018		7							7
24/07/2018	2								2
30/07/2018	2								2
10/08/2018	3			2					5
13/08/2018	3	4		2	14				23
14/08/2018	2								2
21/08/2018		1						1	2
24/08/2018			1					1	2
27/08/2018			3						3
29/08/2018			1						1
01/09/2018	2								2
05/09/2018								1	1
06/09/2018							3	2	5
07/09/2018							2	1	3
10/09/2018		5	1		18				24
11/09/2018			15					2	17
12/09/2018			7						7
13/09/2018			4						4
19/09/2018							1	1	2
21/09/2018	1								1
24/09/2018				4					4
25/09/2018		1	2					1	4
26/09/2018		1	4						5
27/09/2018				4					4
08/10/2018				7			1	9	17
09/10/2018					20			8	28
10/10/2018		20							20
11/10/2018			5						5
12/10/2018		2							2
25/10/2018	5								5
26/10/2018								1	1
6/11/2018								2	2
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>35</b>	<b>297</b>

### 1.3 METHODOLOGIE TERRAIN

Pour l'ensemble des enquêtes réalisées dans le cadre de ce diagnostic, les personnes ont été interrogées directement sur l'estran pendant leur séance de pêche. Cette méthode permet d'écartier les refus liés à l'indisponibilité des pêcheurs en fin de pêche (fatigue, pressés de se restaurer ou de rentrer chez eux, désireux d'assurer la conservation de leur pêche...). Cependant, en termes d'observation des paniers, cette méthode ne permet que de réaliser des extrapolations sur le contenu final des pêcheurs, et donc l'estimation de leur effort de pêche durant la séance enquêtée.

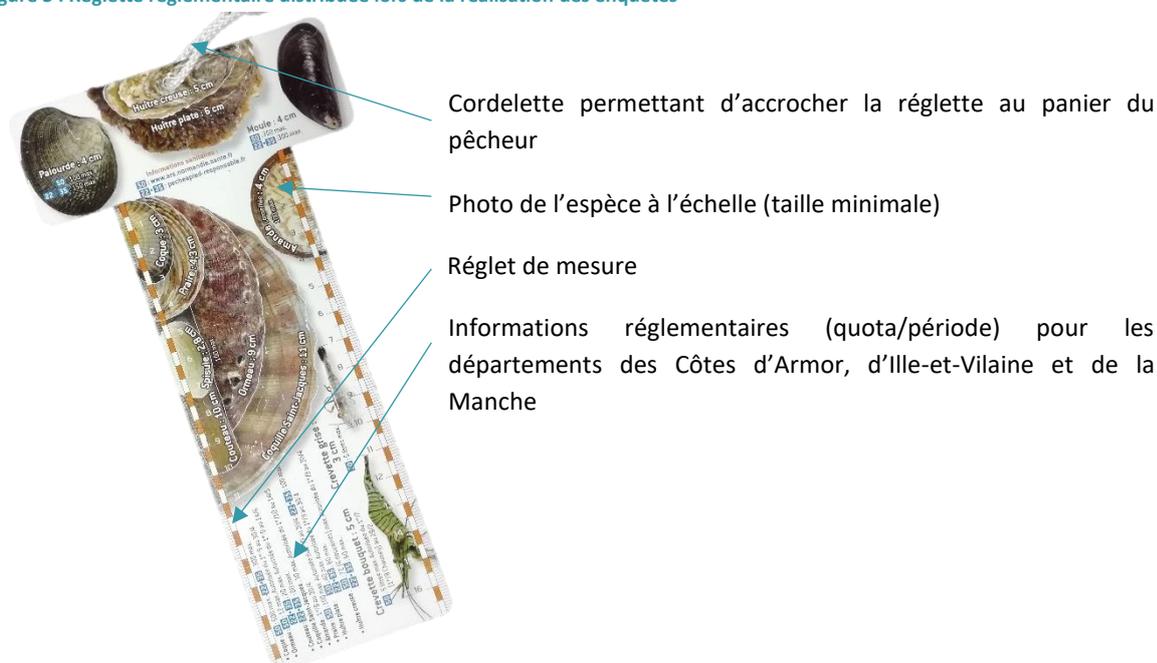
Ces enquêtes n'ont pas été programmées, et ont été réalisées en fonction de la fréquentation des sites. Ainsi, la majorité des pêcheurs ont été enquêtés lors des pics de fréquentation associées à de forts coefficients de marée (voir tableau 23).

Afin de disposer d'un maximum de temps pour aller à la rencontre des pêcheurs, et dans l'optique d'avoir un minimum de paniers vides lors des enquêtes, les « marées d'enquêtes » s'établissent dans une tranche horaire moyenne allant d'une heure avant la basse mer à une heure après, soit environ deux heures de présence sur place. Enfin, le choix des pêcheurs questionnés s'est fait de manière aléatoire afin de couvrir le maximum de pratiques présentes sur chaque site. Pour chaque marée, le nombre d'enquêteurs par site varie entre un et sept. Cette différence de mobilisation permettant de couvrir un maximum de sites, et toucher un maximum de pêcheurs lors des pics de fréquentation.

Ces marées d'enquêtes ont été l'occasion d'aller à la rencontre des pêcheurs, et d'initier une discussion avec ces derniers. Même si la réglementation est l'information de base, elle permet cependant d'engager la discussion autour de nombreux sujets : connaissance des espèces, du fonctionnement de l'écosystème et de sa préservation, des activités maritimes pouvant être rencontrées par les pêcheurs à pied de loisir...

A l'occasion de cette discussion, la réglette mise en place lors du Life (Figure 3) a été distribuée aux pêcheurs enquêtés et à leurs accompagnants.

Figure 3 : Réglette réglementaire distribuée lors de la réalisation des enquêtes

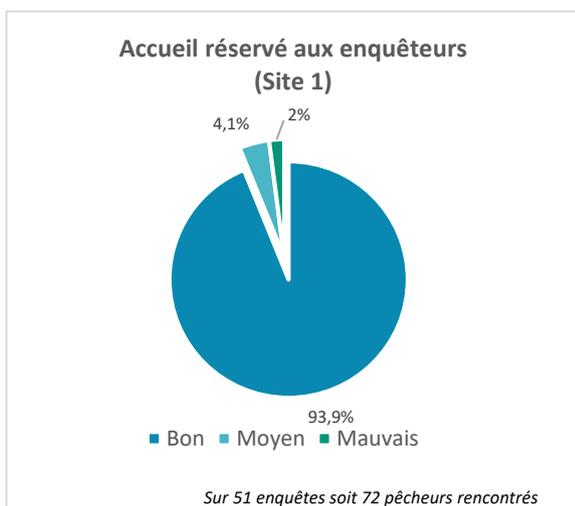


## 2. RESULTATS D'ENQUETES

### 2.1 LOT 6 : TERRITOIRE DE LA COTE D'ÉMERAUDE

#### 2.1.1 SITE 1 : DE LA POINTE DE SAINT-CAST-LE-GUILDON A LA POINTE DU BAY

##### A. ACCUEIL RESERVE AUX ENQUETEURS



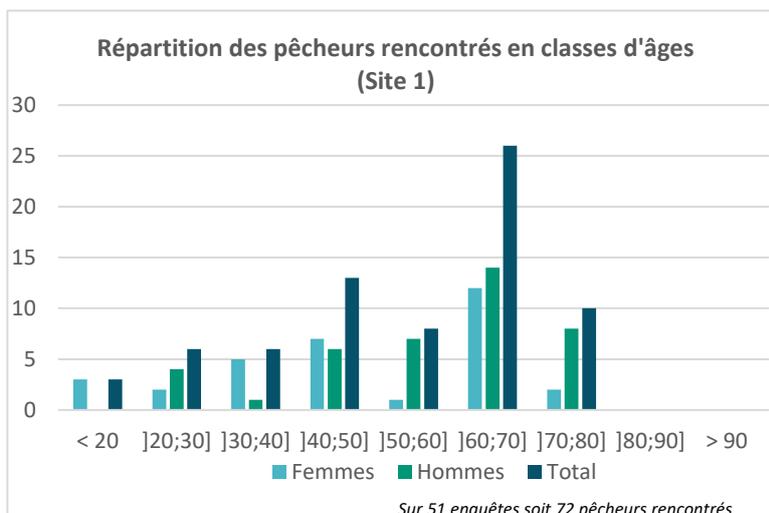
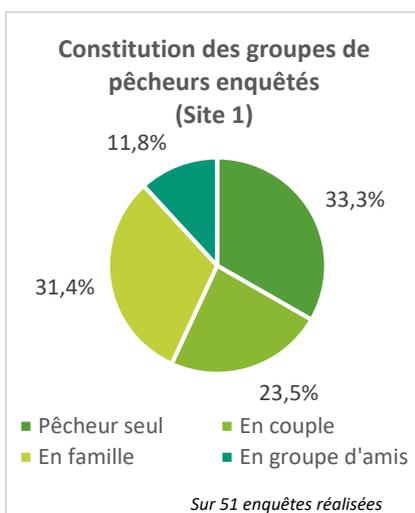
Sur le site de Saint-Cast, **51 enquêtes** ont été établies pour la réalisation de ce diagnostic, ce qui a permis de rencontrer un total de **72 pêcheurs à pied de loisir**.

Parmi les 51 personnes enquêtées, seulement 2% ont réservé un « mauvais » accueil aux enquêteurs, 4,1% un accueil « moyen », contre **93,9% de « bon » accueil** à cette sollicitation.

##### B. PROFILS DES PECHEURS ENQUETES

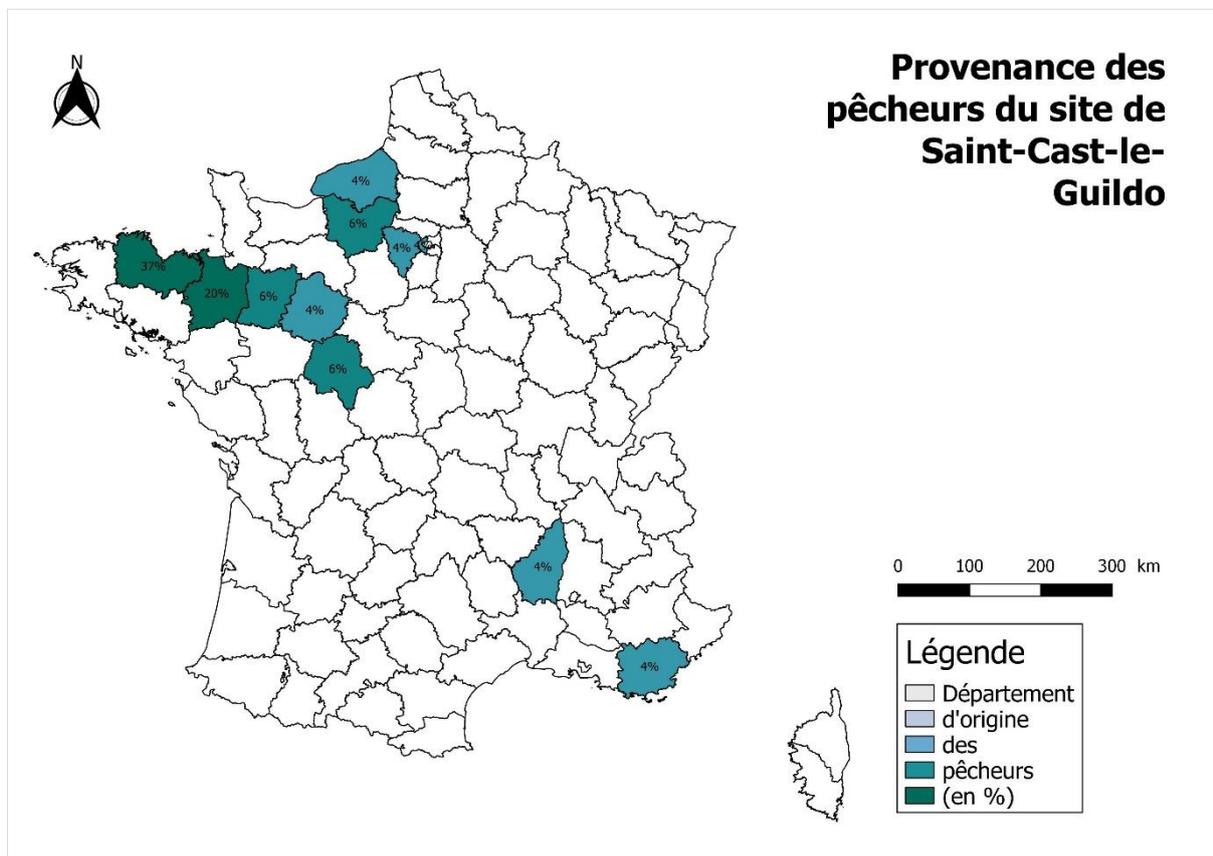
Le sexe ratio est légèrement déséquilibré : **56% d'hommes** et **44% de femmes**. L'âge moyen des pêcheurs rencontrés est de **54 ans** (49 ans pour les femmes et 58 ans pour les hommes), avec un écart de 71 ans entre le plus jeune

pêcheur rencontré (4 ans) et le plus âgé (75 ans). **48% des personnes rencontrées sont retraités.**



La **majorité des pêcheurs viennent seuls** (33,3%) ou en famille (31,4%). 23,8% d'entre eux viennent en couple, et les 11,8% restant viennent en groupe d'amis.

L'analyse du lieu de résidence principale des pêcheurs interrogés montre une grande diversité de provenance. Même si la majorité sont locaux (37% pour les Côtes-d'Armor et 20% pour l'Ille-et-Vilaine), on recense six départements non bretons. Ceci peut s'expliquer par le nombre important de résidences secondaires présentes sur la commune de Saint-Cast-le-Guildo.

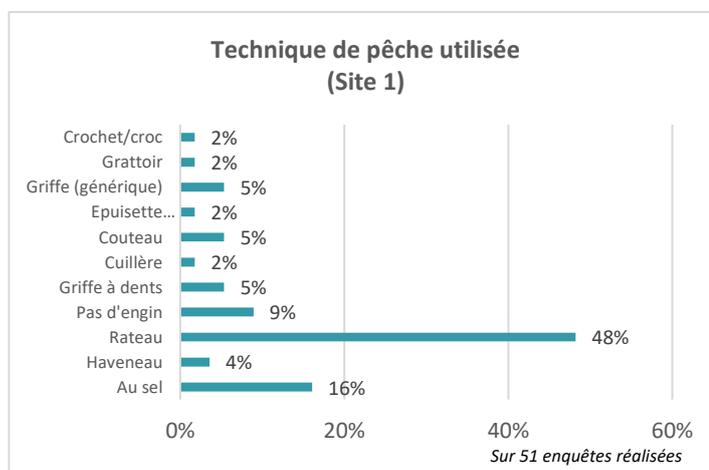


### C. HABITUDES ET PRATIQUES DE PECHE

Le milieu principalement prospecté sur le site de Saint-Cast est le milieu sableux. Ceci correspond bien aux espèces ciblées par les pêcheurs, puisque **58% d'entre eux ciblent principalement la palourde** (voir tableau ci-dessous). Globalement, la **part de l'ensemble des bivalves fouisseurs représente 90% des espèces recherchées** sur ce site. La principale technique de pêche pour ces espèces est la technique du grattage.

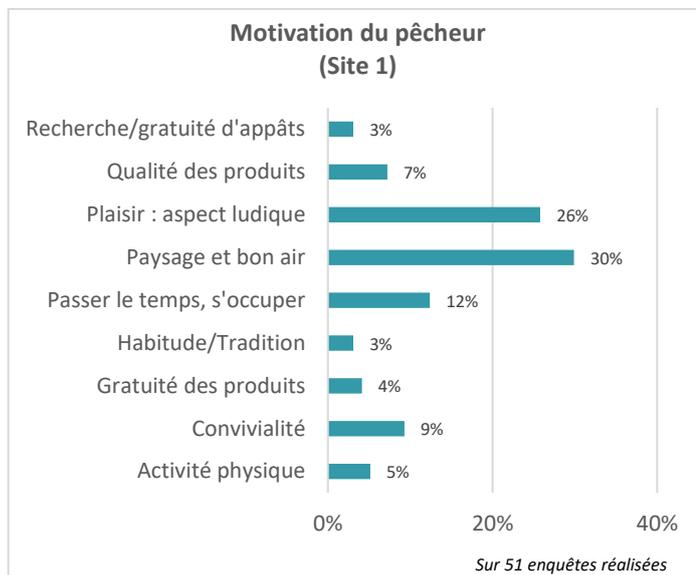
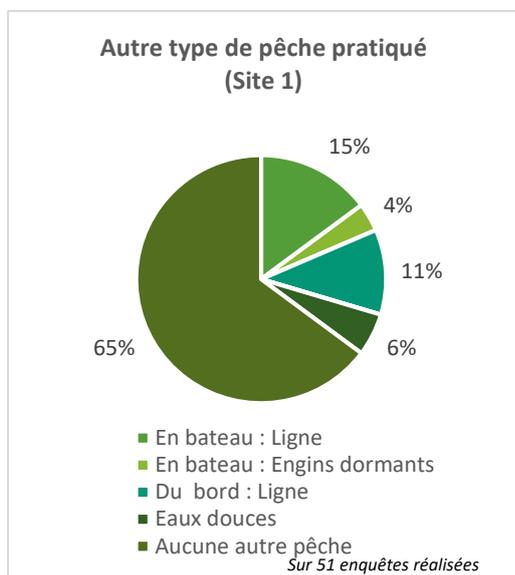
Tableau 24 : Espèces ciblées (Site 1)

Espèce ciblée	Proportion
<b>Palourdes</b>	<b>58%</b>
<b>Coques</b>	<b>29%</b>
<b>Bivalves fouisseurs</b>	<b>19%</b>
<b>Couteaux</b>	<b>17%</b>
Coquille Saint-Jacques	8%
Amande de mer	4%
Bouquet	4%
Spisule, Mactre solide	2%
Autres poissons divers	2%



Ceci se reflète bien à travers l'outil utilisé par le pêcheur. En effet **48% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un râteau**.

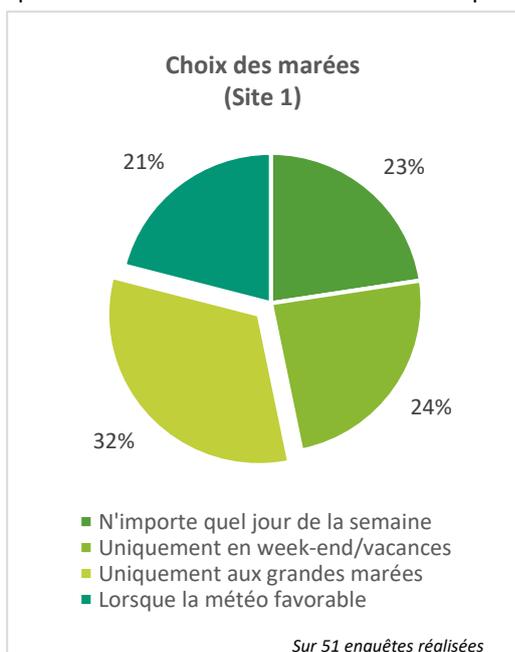
**16% des pêcheurs utilisent le sel comme technique de pêche** (principalement les pêcheurs au couteau), et 7% n'ont pas d'engins et utilisent directement leurs mains pour prospector le sable.



La **majorité des pêcheurs enquêtés (65%) ne pratique aucune autre pêche** que la pêche à pied de loisir. 15% déclarent pêcher à la ligne en mer depuis en bateau et 11% depuis le bord. 6% pratiquent également la pêche en eaux douces, et enfin 4% posent des engins dormants depuis un bateau.

**Profiter du paysage et du bon air (30%), et l'aspect ludique de l'activité (26%),** sont les principales motivations des pêcheurs. Cependant 12% pêchent pour passer le temps.

**En moyenne, les enquêtés disent pêcher à partir d'un coefficient de 80.** Cependant 19% des pêcheurs ne savent pas définir un coefficient minimum. Ceci peut s'expliquer par la grande disponibilité de la ressource, quel que soit le marnage observé.



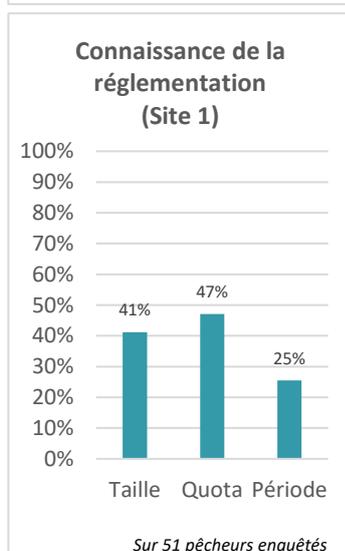
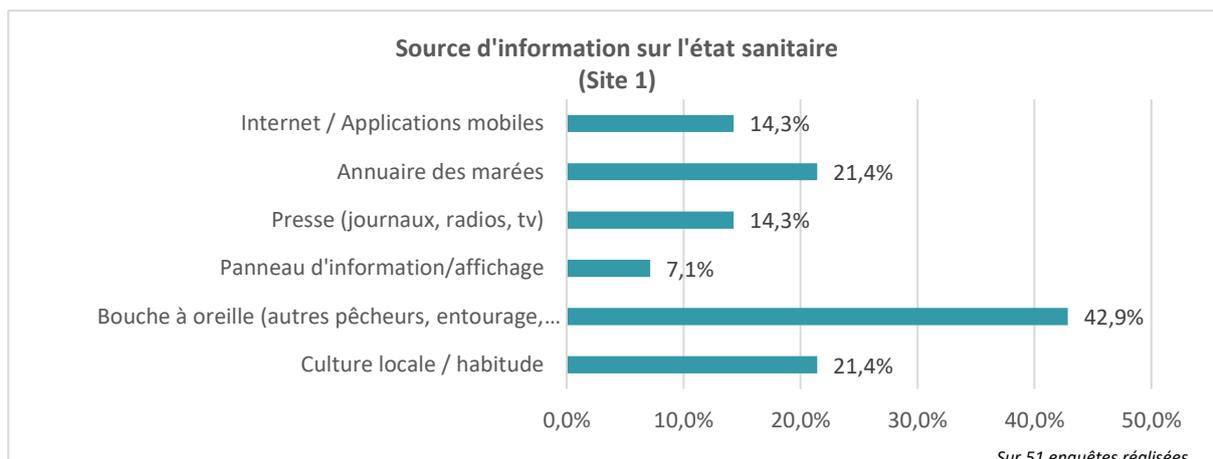
Les enquêtes réalisées ont permis de constater que le choix de la marée était très partagé en fonction des pêcheurs. Même si les grandes marées et les périodes de week-end/vacances sont privilégiées (24%), 23% affirment pêcher quel que soit le jour de la semaine, et 21% lorsque la météo est favorable. Selon ces résultats, cela signifie que le site de Saint-Cast est fréquenté en continu, dès que le marnage est suffisant pour accéder à la ressource.

La fréquentation moyenne annuelle est de 9 sorties par an. Les raisons expliquant le choix du site de Saint-Cast est la **proximité (36,8%)** à leur domicile, par **fidélité (14,5%)** et pour la **qualité du paysage (14,5%)**. Une même portion des pêcheurs interrogés (7,9%) sont présent sur le site par hasard, suite à la recommandation d'un autre pêcheur, ou pour profiter de la tranquillité du site.

## D. CONNAISSANCES DU PECHEUR

**94% des pêcheurs questionnés présents sur le site de Saint-Cast s'étaient renseignés de l'heure de la marée** avant de venir. Ceci signifie que trois personnes parmi les pêcheurs rencontrés ne disposaient pas de cette information.

Ce chiffre descend à 27,5% en ce qui concerne la qualité sanitaire du site. Concernant cette information, 42% affirment s'être renseigné par l'intermédiaire du bouche à oreille, 21,4% sur l'annuaire des marées, et le même nombre de pêcheurs parlent de « culture locale ». La presse, les applications mobiles et internet ont permis cependant à 14,3% des personnes interrogées de trouver cette information, et enfin, 7,1% se sont renseignés sur le panneau d'affichage ARS placé sur la cale d'accès au site.



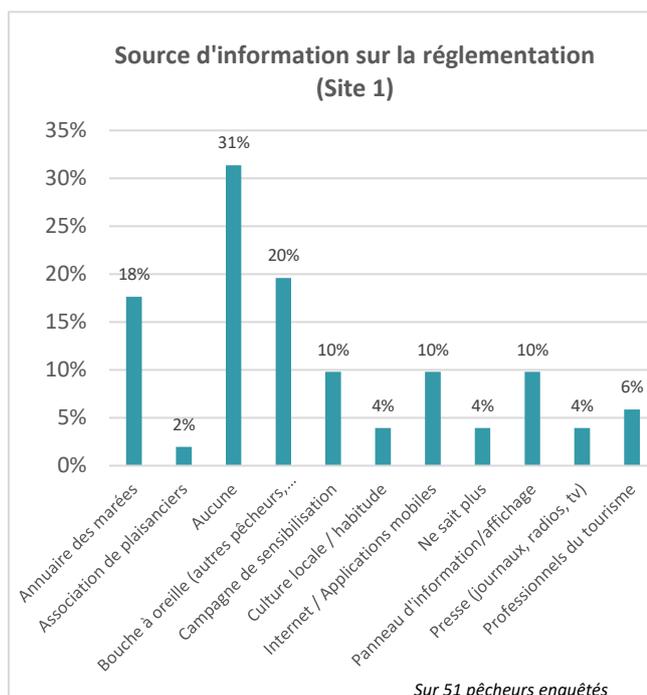
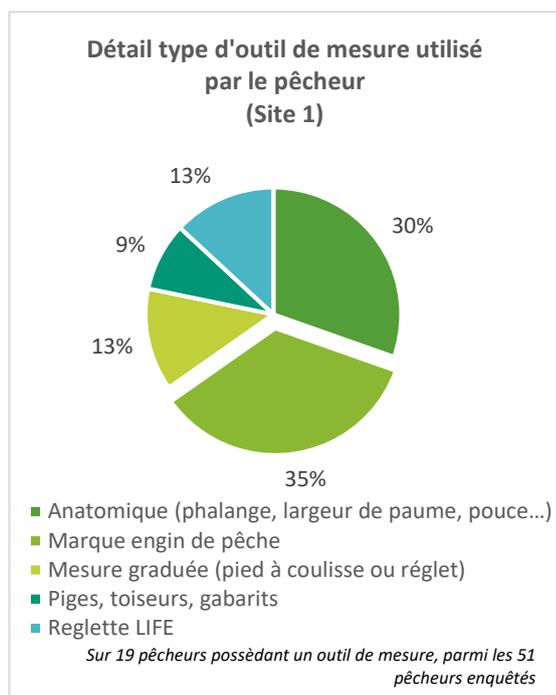
La palourde étant l'espèce ciblée en priorité, cette espèce est celle qui a fait l'objet de plus de réponse sur la réglementation.

Sur l'ensemble des pêcheurs enquêtés, **la réglementation est connue pour moins de 50% d'entre eux**. Ainsi, **le quota est la valeur réglementaire la plus connue (47%)**. Le nombre de pêcheur connaissant la taille est de 41%, et la période est la valeur réglementaire la moins connue des pêcheurs avec seulement 25% des pêcheurs.

Concernant l'outillage, **42% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un outil** leur permettant de mesurer l'espèce ciblée, et 2% affirment l'avoir oublié lors de la sortie enquêtée.

Parmi les pêcheurs outillés pour mesurer leur pêche, **35% d'entre eux se sert d'une simple marque** gravée ou inscrite sur leur outil de pêche et **30% utilisent une dimension anatomique pour calibrer leur pêche** (phalange, pouce...). 13% d'entre eux sont munis d'un outil de mesure graduée, type pied à coulisse produit par la FNPPSF, et la même proportion est équipée de la réglette en T distribuée dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir. Enfin 9% se servent d'un gabarit pour trier leur pêche.

**La source d'information principale sur la réglementation est le bouche à oreille (20%)**. Vient ensuite l'annuaire des marées (18%), puis les campagnes de sensibilisation, internet et les applications mobiles, et les panneaux d'affichage (10%).



## E. ANALYSE DES PANIERS/PECHE DU JOUR

Tableau 25 : Analyse du maillage des espèces

Espèce	Nombre de fois observée (sur 50 paniers)	Portion maillée moyenne
Amande de mer	3	57% (Taille conseillée)
Bouquet	1	67%
Bouquet commun	1	100%
Bulot	1	100%
Coque commune	2	100%
<b>Coques</b>	<b>17</b>	<b>94%</b>
Coquille Saint-Jacques	3	100%
<b>Couteaux</b>	<b>10</b>	<b>69%</b>
Etrille	1	100%
<b>Palourdes</b>	<b>34</b>	<b>87%</b>
Praire	1	33%
Spisule, Mactre solide	1	100%

50 pêcheurs sur l'ensemble des pêcheurs rencontrés sur le site de Saint-Cast disposaient au minimum d'un individu capturé dans leur panier. Lorsqu'on estime le temps passé au moment de l'enquête par rapport au temps total de l'effort de pêche concernée, en moyenne 78% du temps total de pêche était écoulé.

Le **temps moyen d'effort de pêche sur ce site est de 82 minutes** (15 au minimum et 150 au maximum).

Sur les 50 paniers non vides observés, le nombre moyen est de **1,4 espèces en moyenne par panier** (maximum 4). **L'espèce**

**principalement pêchée est la palourde** (67% des paniers), viennent ensuite la coque (33%) et le couteau (20%). Ces proportions correspondent bien au milieu sableux, milieu principalement prospecté par les pêcheurs rencontrés.

**29% des paniers non vides vérifiés présentaient une récolte conforme.**

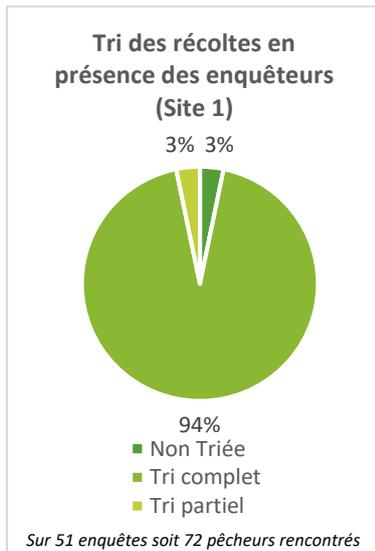
D'un point de vue spécifique, **87% des palourdes étaient maillées**, cette portion est de 94% concernant la coque. Enfin, pour les couteaux, 69% des individus capturés étaient maillés.

Tableau 26 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 1)

Espèce	Nombre total d'individus/pêcheur/séance (Extrapolation)
Palourde	48,69
Coque	40,83
Couteau	23,68

Si on extrapole les observations réalisées dans le cadre de ces enquêtes, il est possible d'estimer une quantité moyenne prélevée par pêcheur et par marée. Cependant, cette extrapolation ne peut être considérée comme juste au regard du nombre de paniers observés. Ce calcul utilise le nombre d'individus capturés observé, en lien avec le temps passé à pêcher lors de l'enquête, et ramené au temps total déclaré par le pêcheur. Ces extrapolations pour les cinq espèces principalement pêchées identifiées précédemment figurent dans le tableau 26 ci-contre.

#### F. ATTITUDE DES PECHEURS A PIED FACE AUX ENQUETEURS



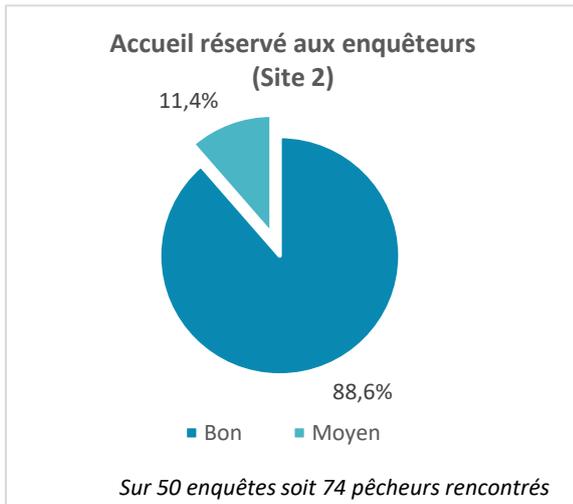
94% des pêcheurs rencontrés et présentant un panier non conforme ont effectué le tri en présence des enquêteurs. 3% n'ont trié que partiellement, en n'enlevant que les individus de très petite taille et seulement 3% n'ont pas souhaité effectuer le tri de leur récolte.



Tri d'une récolte – Saint-Cast-le-Guildo © COEUR Emeraude

## 2.1.2 SITE 2 : DE LA POINTE DU DECOLLE A LA POINTE DU NICK

### A. ACCUEIL RESERVE AUX ENQUETEURS

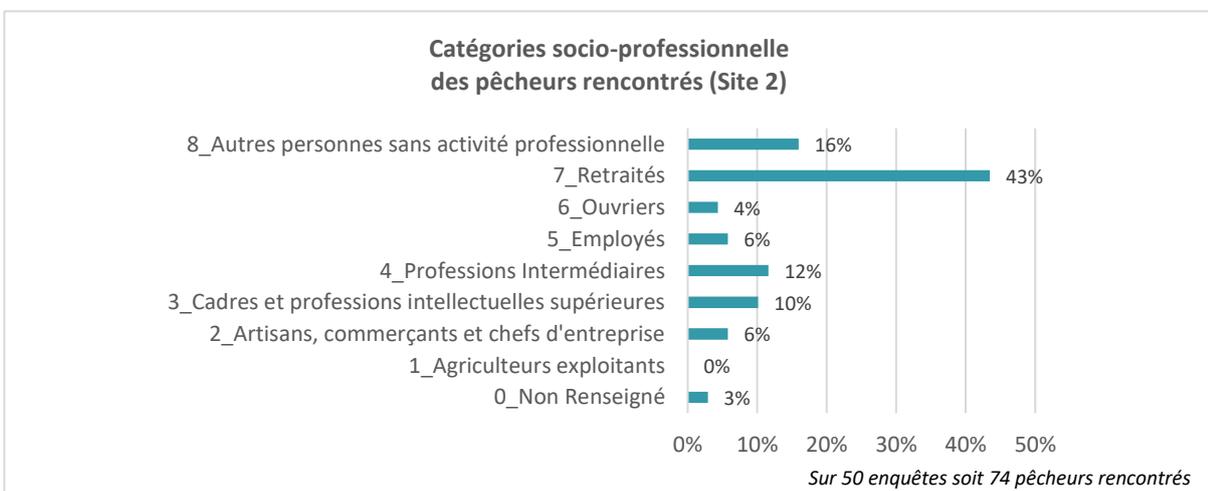
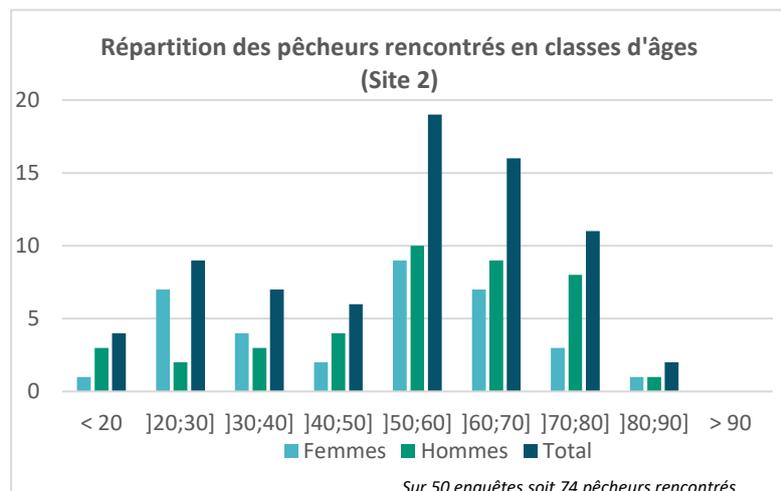
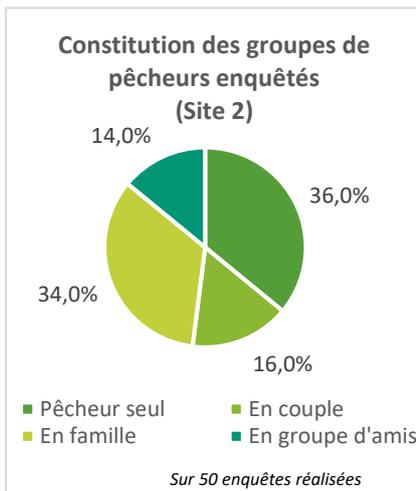


Sur le site de Saint-Lunaire, **50 enquêtes** ont été établies pour la réalisation de ce diagnostic, ce qui a permis de rencontrer un total de **74 pêcheurs à pied de loisir**.

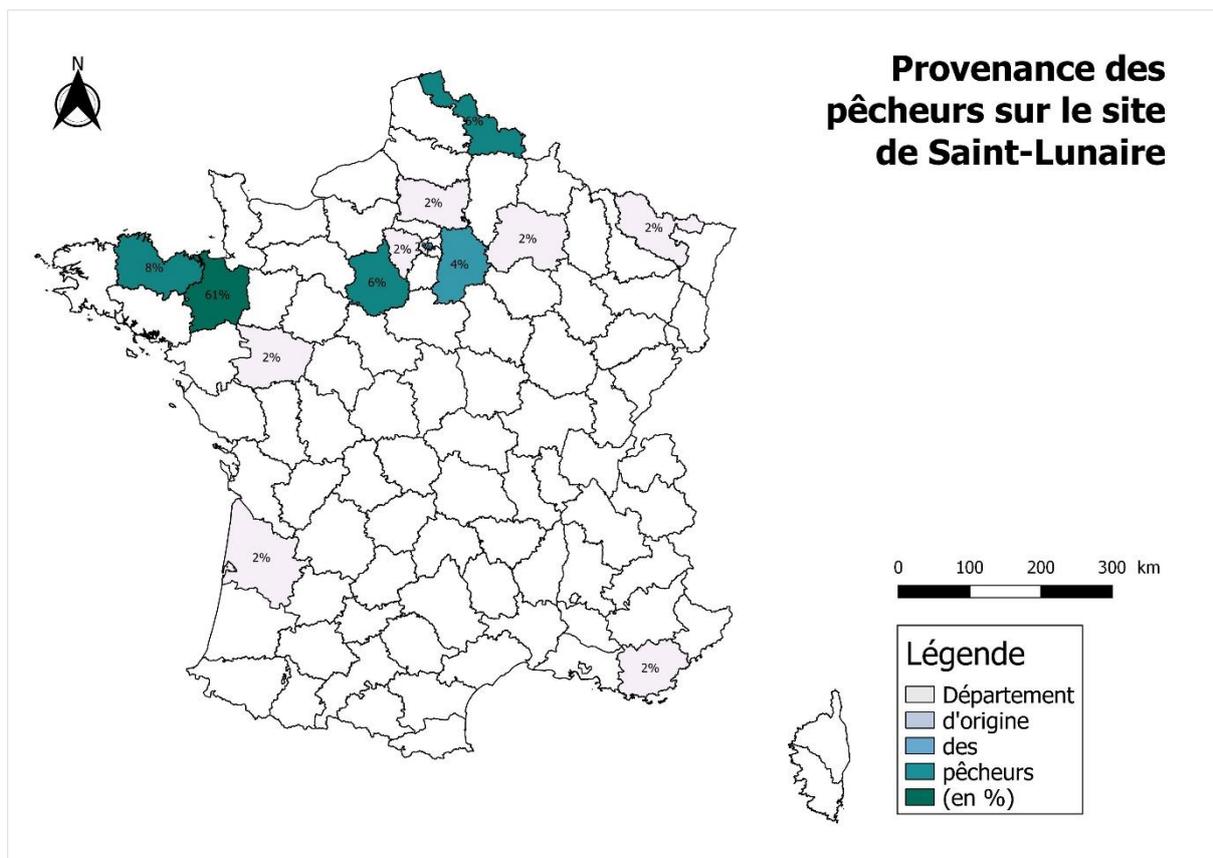
Parmi les 50 personnes enquêtées, seulement 11,4% ont réservé un accueil « moyen » aux enquêteurs, contre **93,9% de « bon » accueil** à cette sollicitation.

### B. PROFILS DES PECHEURS ENQUETES

Le sexe ratio est légèrement déséquilibré : **54% d'hommes** et **46% de femmes**. L'âge moyen des pêcheurs rencontrés est de **52 ans** (49 ans pour les femmes et 54 ans pour les hommes), avec un écart de 76 ans entre le plus jeune pêcheur rencontré (6 ans) et le plus âgé (82 ans). La majorité des personnes rencontrées sont **retraités**



(43%) ou **sans activité professionnelle** (16%). La **majorité des pêcheurs viennent seuls** (36%) ou **en famille** (34%). 16% d'entre eux viennent en couple, et les 14% restant viennent en groupe d'amis.



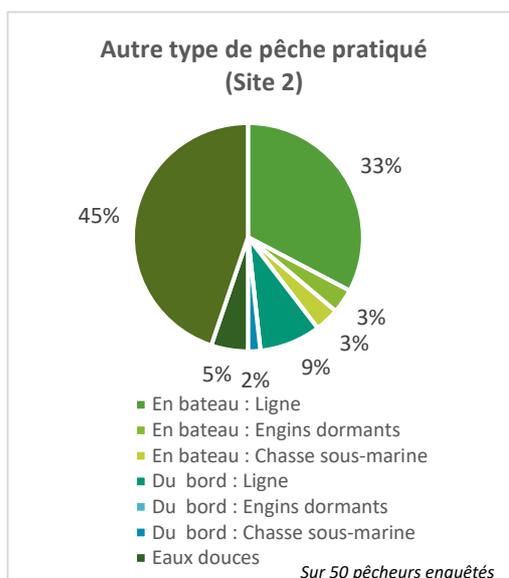
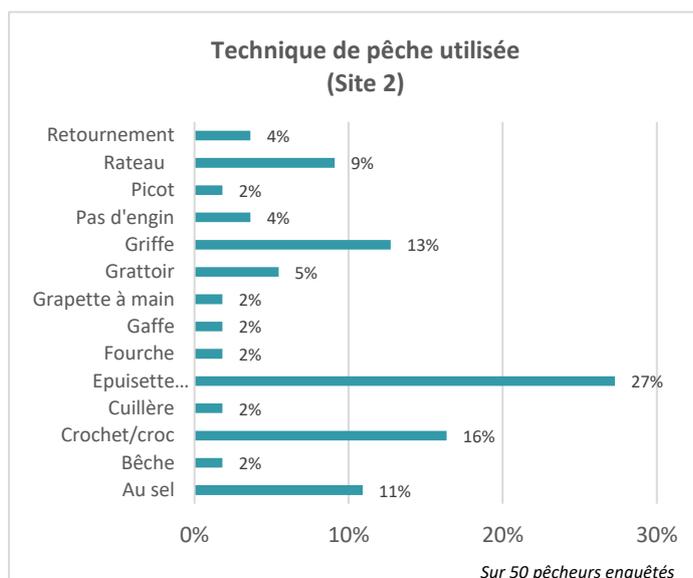
L'analyse du lieu de résidence principale des pêcheurs interrogés montre une grande diversité de provenance. Même si la majorité sont locaux (61% pour l'Ille-et-Vilaine et 8% pour les Côtes d'Armor), on recense douze départements non bretons. Ceci peut s'expliquer par le nombre important de résidences secondaires présentes sur la commune de Saint-Lunaire.

### C. HABITUDES ET PRATIQUES DE PECHE

Le site de Saint-Lunaire présente la particularité d'avoir à la fois une partie rocheuse et une partie sableuse. Cette particularité se retrouve bien à travers les espèces ciblées par les pêcheurs interrogés, en effet, **30% ciblent la praire, 26% la palourde et 26% recherchent l'étrille.**

Tableau 27 : Espèces ciblées (Site 2)

Espèce ciblée	Proportion		
<b>Praire</b>	<b>30%</b>	Coques	4%
<b>Etrille</b>	<b>26%</b>	Crustacés	4%
<b>Palourdes</b>	<b>26%</b>	Tourteau	4%
Crevettes	16%	Arénicoles	2%
Couteaux	12%	Bivalves non-fouisseurs	2%
Bouquet	10%	Crépidule	2%
Spisule, Mactre solide	8%	Diverses espèces découverte	2%
Amande de mer	6%	Gastéropodes	2%
Araignée de mer	4%	Homard	2%
Bivalves fouisseurs	4%	Huitres	2%
		Moules	2%



Ce même constat peut être réalisé au niveau des techniques de pêche utilisées. En effet, **la principale technique observée est l'épuisette (27%)**, servant à la fois à capturer les crevettes dans les mares, qu'à attraper les étrilles sous les blocs rocheux. Vient ensuite **le crochet (16%) servant pour les étrilles**, puis **différentes techniques utilisées en gratte** : griffe (13%), râteau (9%), grattoir (5%) ...

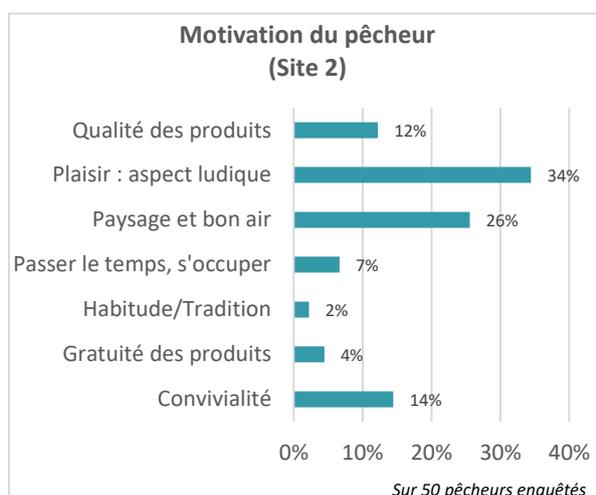
La **majorité des pêcheurs enquêtés (45%) ne pratique aucune autre pêche** que la pêche à pied de loisir. Cependant 33% des pêcheurs rencontrés pratiquent la pêche à la ligne depuis un bateau et 9% depuis le bord.

**L'aspect ludique de l'activité (34%) et profiter du paysage et du bon air (26%)**, sont les principales motivations des pêcheurs. Par ailleurs, 14% aiment la convivialité de l'activité, et 12% pour la qualité des produits.

**En moyenne, les enquêtés disent pêcher à partir d'un coefficient de 92.** Cependant 12% des pêcheurs ne savent pas définir un coefficient minimum pour leurs sorties.

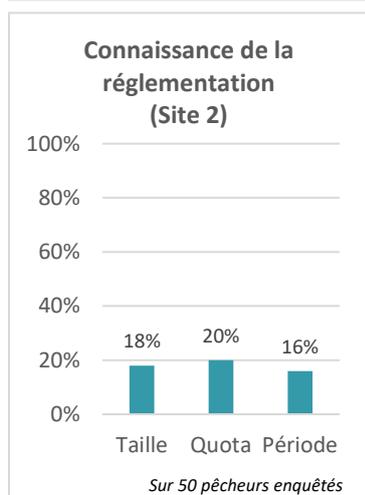
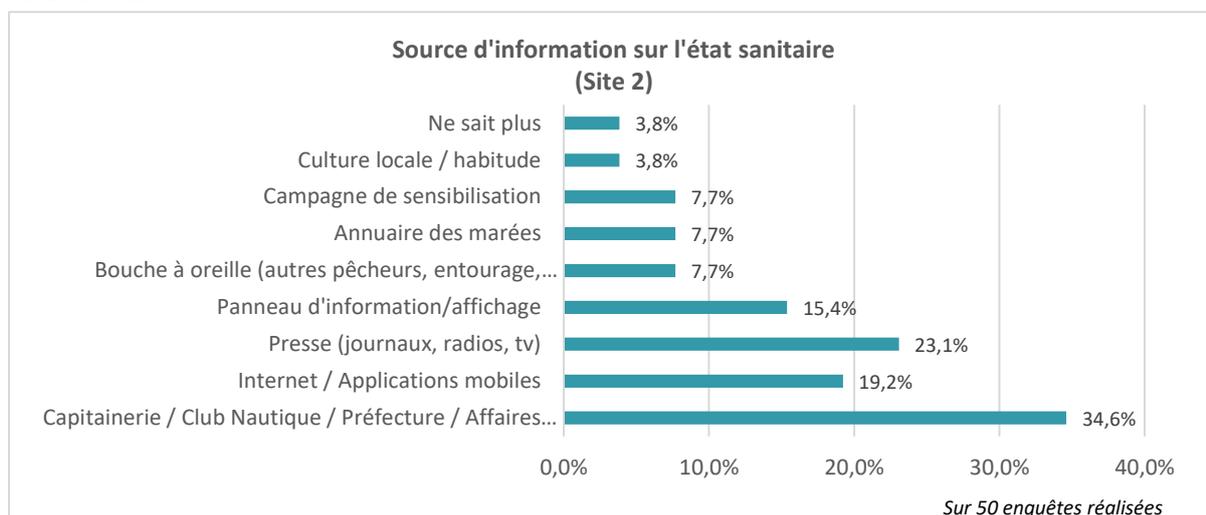
51% des sondés pêchent sur le site de Saint-Lunaire uniquement lors des grandes marées, et 21% le font quel que soit le jour de la semaine.

La fréquentation moyenne annuelle est de 6 sorties par an. Les raisons expliquant le choix du site de Saint-Lunaire sont la **proximité (40,8%)** à leur domicile et la **fidélité au site (23,9%)**. 11,3% des pêcheurs fréquentent ce site pour la qualité de son gisement.



## D. CONNAISSANCES DU PECHEUR

**98% des pêcheurs questionnés présents sur le site de Saint-Lunaire s'étaient renseignés de l'heure de la marée** avant de venir. Concernant l'état sanitaire, plus d'un pêcheur sur deux s'était renseigné avant de venir (52%). Concernant cette information, 34,6% se sont renseignés par l'intermédiaire de structures nautiques ou administratives (préfecture, affaires maritimes...), et 23,1% par l'intermédiaire de la presse. Internet et les applications mobiles (19,2%) et l'affichage (15,4%) sont également deux sources mentionnées de manière récurrentes.



La palourde et l'étrille étant les espèces les plus recherchées, elles ont fait l'objet de plus de réponses sur la réglementation.

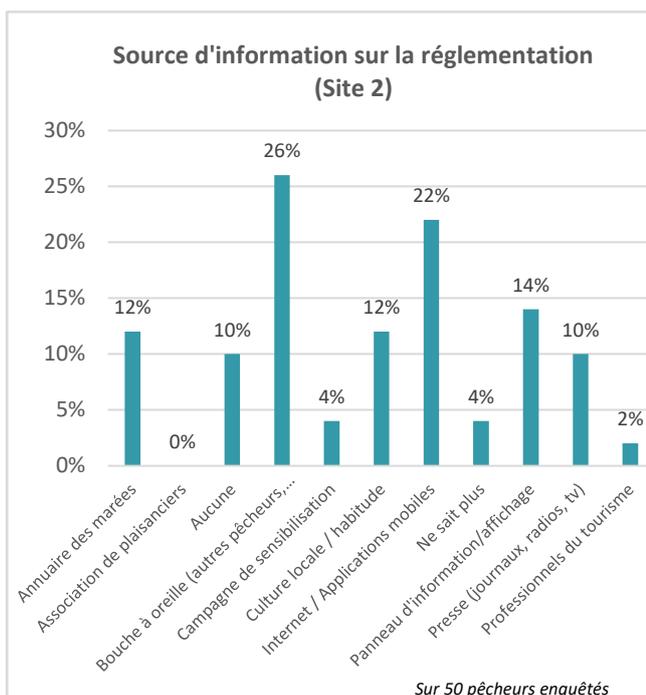
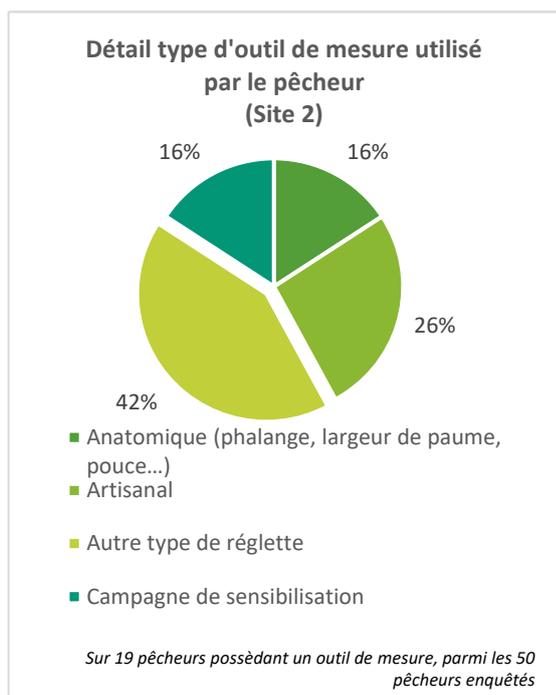
Sur l'ensemble des pêcheurs enquêtés, **la réglementation est connue pour moins de 20% d'entre eux**. Ainsi, **le quota est la valeur réglementaire la plus connue (20%)**. Le nombre de pêcheur connaissant la taille est de 18%, et la période est la valeur réglementaire la moins connue des pêcheurs avec seulement 16% des pêcheurs.

Concernant l'outillage, **38% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un outil** leur permettant de mesurer l'espèce ciblée, et 2% affirment l'avoir oublié lors de la sortie enquêtée.

Parmi les pêcheurs outillés pour mesurer leur pêche, **42% d'entre eux utilisent un pied à coulisse** et 26% se servent d'une simple marque gravée

sur leur outil de pêche.

**La source d'information principale sur la réglementation est le bouche à oreille (26%)**. Vient ensuite internet et les applications mobiles (22%), puis les panneaux d'affichage (14%).



### E. ANALYSE DES PANIERS/PECHE DU JOUR

Tableau 28 : Analyse du maillage des espèces (Site 2)

Espèce	Nombre de fois observée (sur 50 paniers)	Portion maillée moyenne
Araignée de mer	1	0%
Arénicoles	1	0%
Bigorneaux	3	0%
<b>Bouquet</b>	<b>7</b>	<b>58%</b>
Coques	1	0%
Couteaux	2	77%
Crevettes	3	50%
<b>Etrille</b>	<b>9</b>	<b>63%</b>
Huître creuse	1	100%
Moules	1	0%
<b>Palourdes</b>	<b>6</b>	<b>69%</b>
Patelles	1	0%
<b>Praire</b>	<b>9</b>	<b>53%</b>
<b>Spisule, Mactre solide</b>	<b>8</b>	<b>79%</b>
Tourteau	4	0%

L'ensemble des pêcheurs rencontrés sur le site de Saint-Lunaire disposait au minimum d'un individu capturé dans leur panier. Lorsqu'on estime le temps passé au moment de l'enquête par rapport au temps total de l'effort de pêche concerné, en moyenne 56% du temps total de pêche était écoulé.

Le **temps moyen d'effort de pêche sur ce site est de 92 minutes** (30 au minimum et 180 au maximum).

Sur les 50 paniers non vides observés, le nombre moyen est de **1,48 espèces en moyenne par panier** (maximum 4). **Les espèces principalement pêchées sont l'étrille** (18% des paniers) **et la praire** (18% des paniers), viennent ensuite la spisule (16%) et le bouquet

(14%). Ces proportions montrent bien la diversité des milieux prospectés par les pêcheurs rencontrés.

**25% des paniers non vides vérifiés présentaient une récolte conforme.**

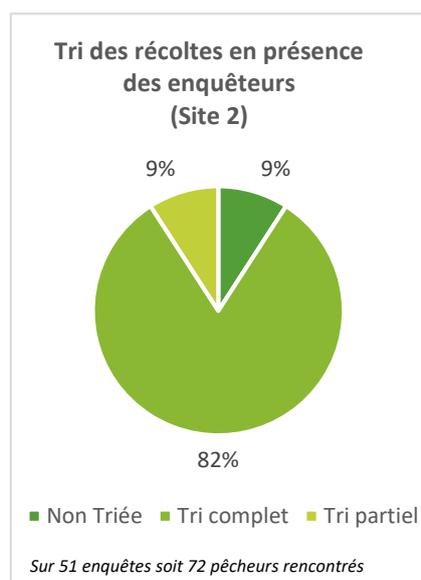
D'un point de vue spécifique, **63% des étrille étaient maillées**, cette portion est de 53% concernant la praire. Enfin, pour la spisule, 79% des individus capturés étaient maillés.

Tableau 29 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 2)

Espèce	Nombre total d'individus/pêcheur/séance (Extrapolation)
Etrille	5,29
Praire	10,56
Spisule	10,92
Bouquet	30,33

Si on extrapole les observations réalisées dans le cadre de ces enquêtes, il est possible d'estimer une quantité moyenne prélevée par pêcheur et par marée. Cependant, cette extrapolation ne peut être considérée comme juste au regard du nombre de paniers observés. Ce calcul utilise le nombre d'individus capturés observé, en lien avec le temps passé à pêcher lors de l'enquête, et ramené au temps total déclaré par le pêcheur. Ces extrapolations pour les cinq espèces principalement pêchées identifiées précédemment figurent dans le tableau 29 ci-contre.

#### F. ATTITUDE DES PECHEURS A PIED FACE AUX ENQUETEURS

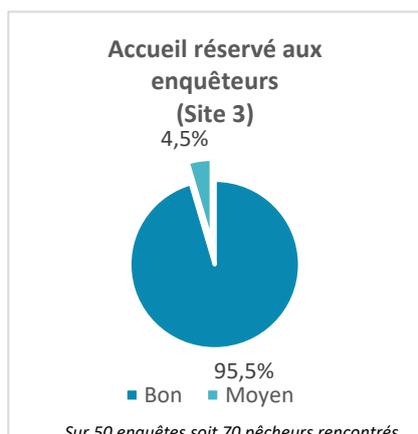


**82% des pêcheurs rencontrés et présentant un panier non conforme ont effectué le tri en présence des enquêteurs.** 9% n'ont trié que partiellement, en n'enlevant que les individus de très petite taille et 9% n'ont pas souhaité effectuer le tri de leur récolte.



Pêcheurs sur le site de Saint-Lunaire © COEUR Emeraude

### 2.1.3 SITE 3 : DE LA POINTE DE LA ROCHE PEELE A LA POINTE DE LA MALOUINE



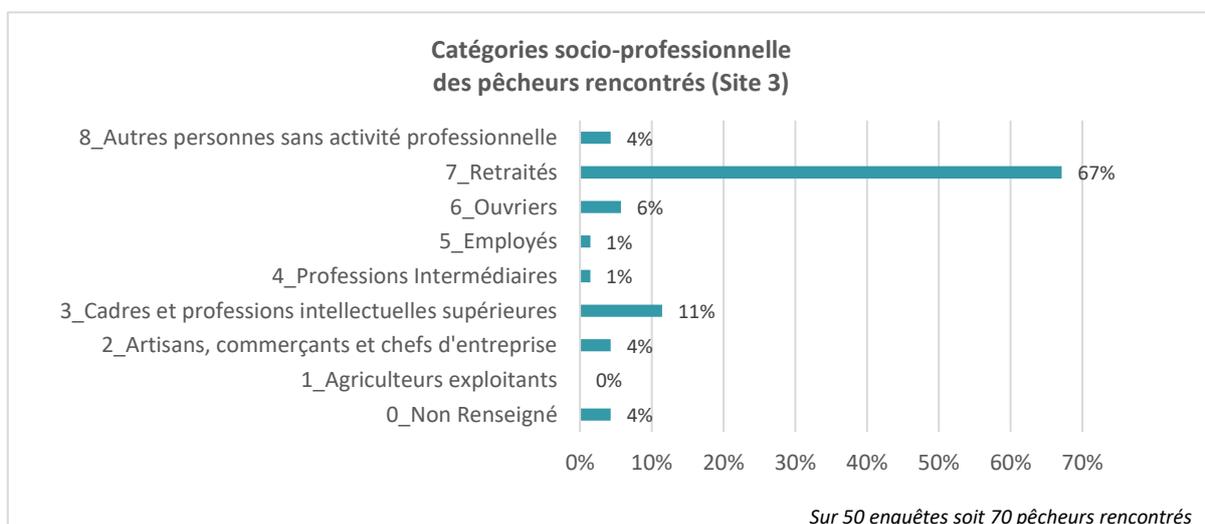
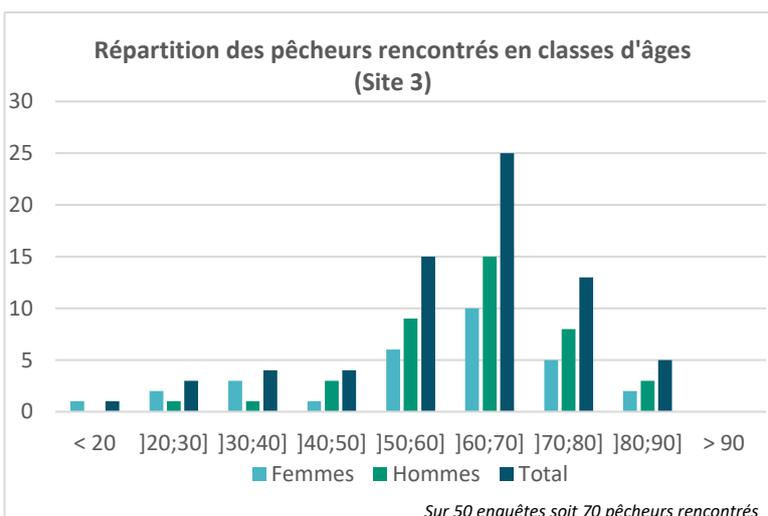
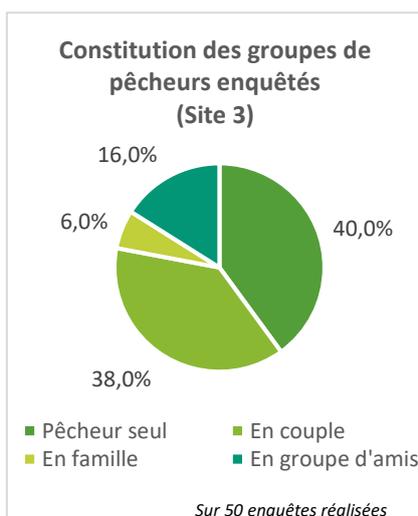
#### A. ACCUEIL RESERVE AUX ENQUETEURS

Sur le site de Dinard, **50 enquêtes** ont été établies pour la réalisation de ce diagnostic, ce qui a permis de rencontrer un total de **70 pêcheurs à pied de loisir**.

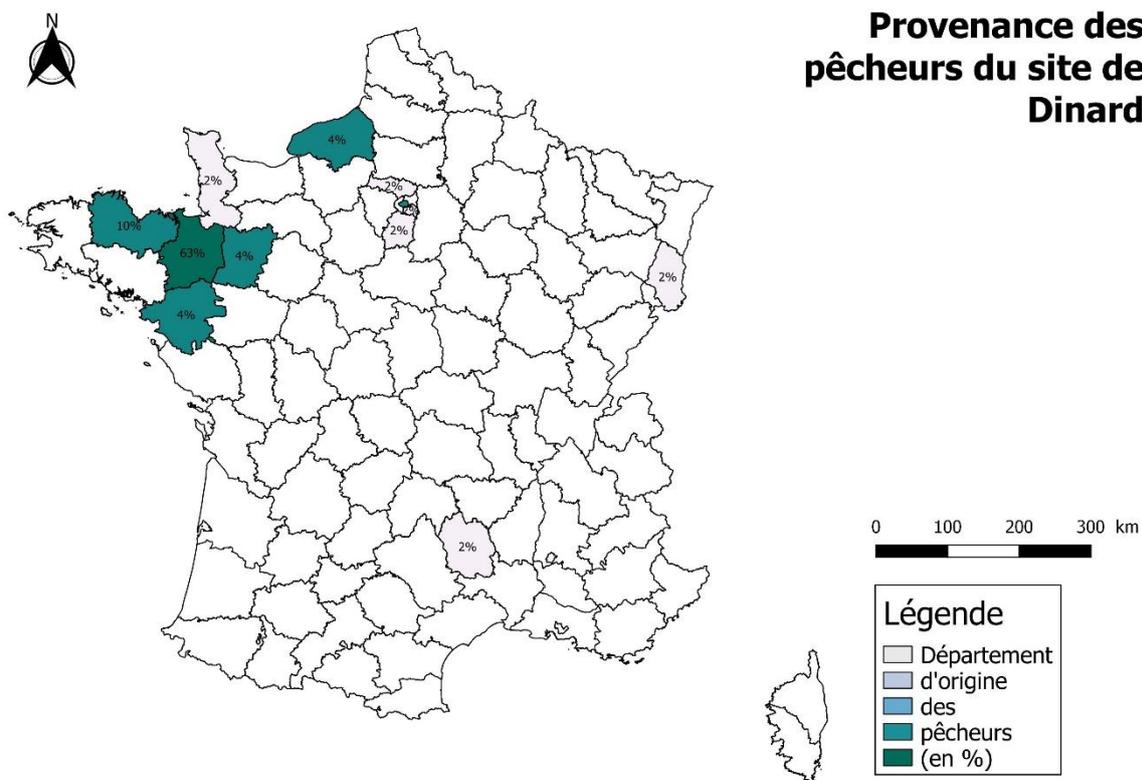
Parmi les 50 personnes enquêtées, seulement 4,5% ont réservé un accueil « moyen » aux enquêteurs, contre **95,5% de « bon » accueil** à cette sollicitation.

#### B. PROFILS DES PECHEURS ENQUETES

Le sexe ratio est légèrement déséquilibré : **57% d'hommes** et **43% de femmes**. L'âge moyen des pêcheurs rencontrés est de **61 ans** (58 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes), avec un écart de 81 ans entre le plus jeune pêcheur rencontré (3 ans) et le plus âgé (84 ans). Du point de vue socio-professionnel, **67% des personnes rencontrées sont retraités**. La majorité des pêcheurs viennent seuls (40%), alors que 38% d'entre eux viennent en couple, 16% en groupes d'amis et 6% seulement en famille.



L'analyse du lieu de résidence principale des pêcheurs interrogés montre une grande diversité de provenance. Même si la majorité sont locaux (63% pour l'Ille-et-Vilaine et 10% pour les Côtes d'Armor), on recense neuf départements non bretons.



### C. HABITUDES ET PRATIQUES DE PECHE

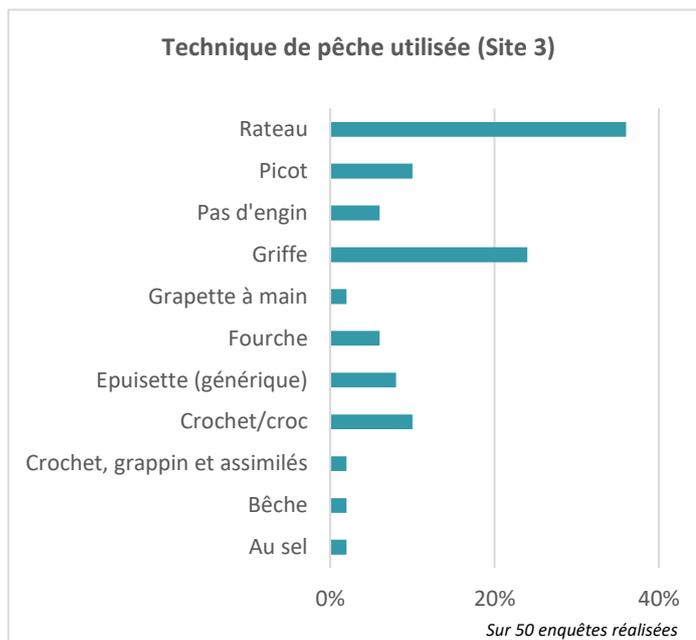
Le milieu principalement prospecté sur le site de Dinard est le milieu sableux. Ceci correspond bien aux espèces ciblées par les pêcheurs, puisque **52% d'entre eux ciblent principalement la palourde** (voir tableau ci-dessus). Globalement, la **part de l'ensemble des bivalves fouisseurs représente 75% des espèces recherchées** sur ce site. La principale technique de pêche pour ces espèces est la technique du grattage. Ceci se reflète bien à travers l'outil utilisé par le pêcheur. En effet **36% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un râteau**, et **24% utilisent une griffe**. On notera cependant que 10% utilisent un picot et pratiquent la pêche à la pissée, pratique douce.

Parmi les espèces ciblées, on observe par ailleurs un certain nombre d'espèces des milieux rocheux : étrilles, homards, gastéropodes, crevettes... représentant pour l'ensemble 24% des espèces ciblées. Ceci s'explique par la présence d'une pointe rocheuse, facilement accessible, à l'ouest du site. En effet, même si comme indiqué précédemment, la majeure partie des pêcheurs rencontrés se trouvent sur le banc sableux, une part non négligeable prospecte cette partie du site.

Enfin, on notera la présence de pêcheurs utilisant la fourche (6%) comme outil. Même si cette dernière est tolérée pour la pêche au ver, elle ne l'est pas pour l'ensemble des espèces pêchables. Ici, l'ensemble des pêcheurs rencontrés en possession de cet outil ciblait le couteau. Cette pratique est donc interdite. Cet exemple met en exergue une certaine méconnaissance de la réglementation existant sur les outils de pêche.

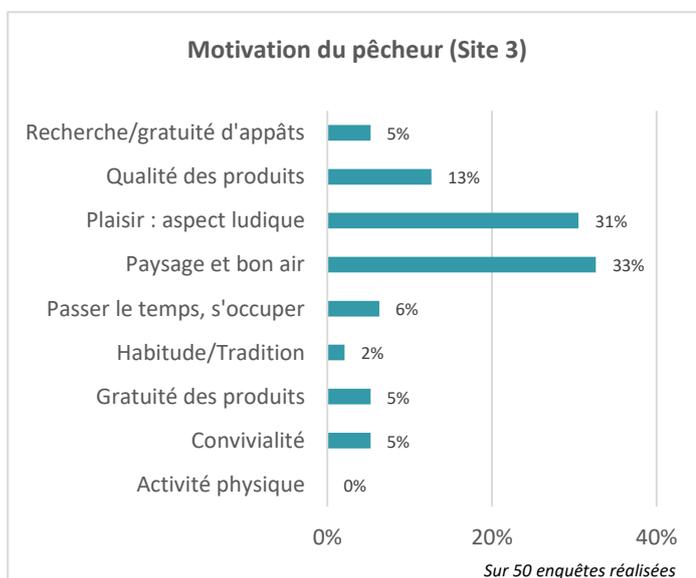
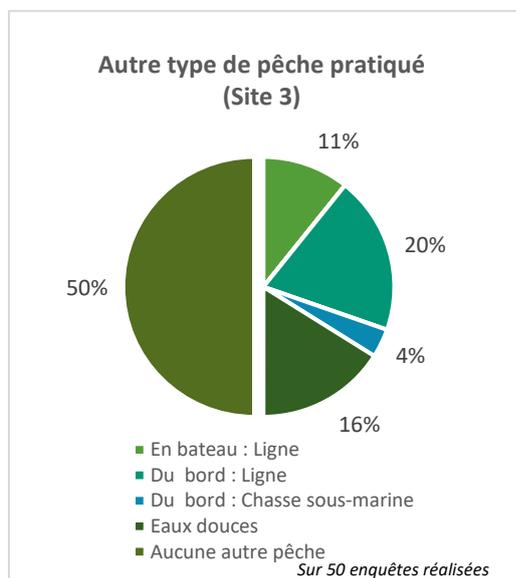
Tableau 30 : Espèces ciblées (Site 3)

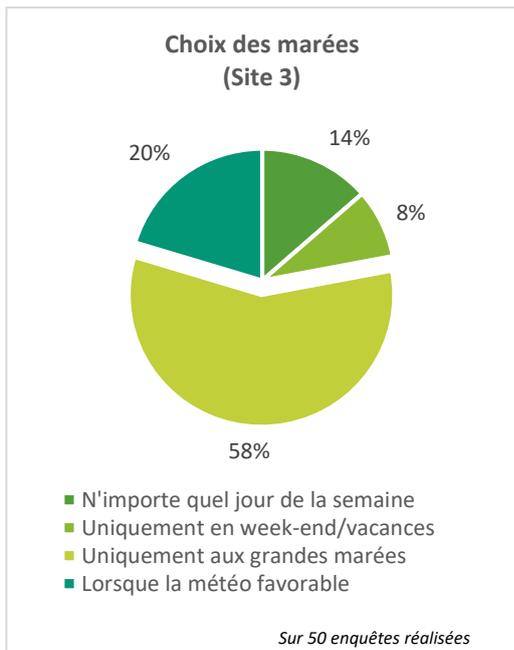
Espèce ciblée	Proportion
<b>Palourdes</b>	<b>52%</b>
<b>Amande de mer</b>	<b>16%</b>
<b>Praire</b>	<b>16%</b>
<b>Couteaux</b>	<b>14%</b>
<b>Etrille</b>	<b>10%</b>
Bivalves fouisseurs	8%
Homard	8%
Crevettes	6%
Crustacés	2%
Crabes et araignées	2%
Autres crabes (appâts uniquement et découverte)	2%
Patelles	2%
Petits poissons fritures	2%



La moitié des pêcheurs enquêtés (50%) **ne pratique aucune autre pêche** que la pêche à pied de loisir. 20% déclarent pêcher à la ligne en mer depuis le bord et 11% en bateau. 16% pratiquent également la pêche en eaux douces, et 4% pratique la chasse sous-marine.

**Profiter du paysage et du bon air (33%), et l'aspect ludique de l'activité (31%),** sont les principales motivations des pêcheurs. Cependant 13% disent pratiquer l'activité pour la qualité des produits pêchés.





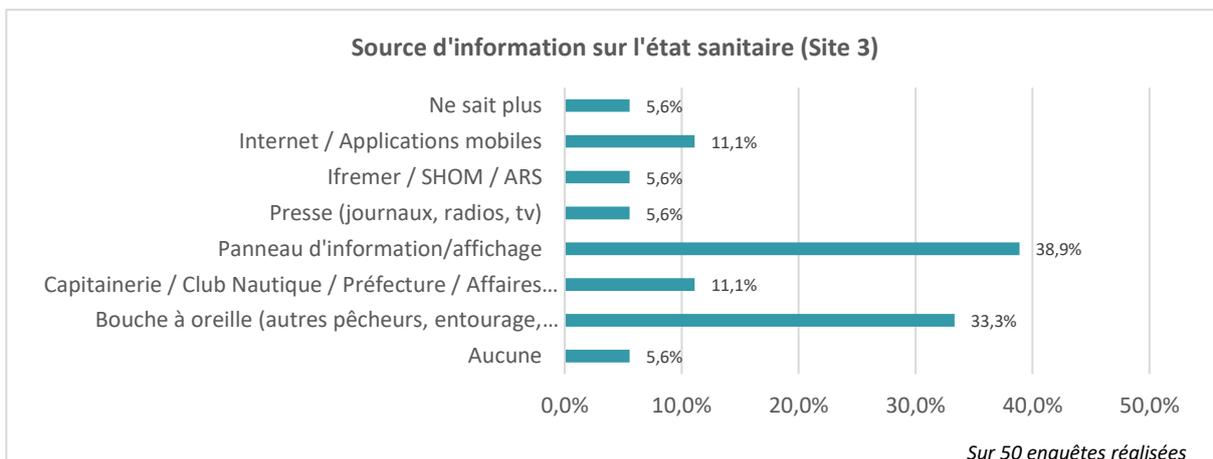
En moyenne, les enquêtés disent pêcher à partir d'un coefficient de 92. Ceci peut être mis en lien avec les 58% de pêcheurs annonçant venir sur le site uniquement lors des grandes marées.

La fréquentation moyenne annuelle est de 5 sorties par an. Les raisons expliquant le choix du site de Dinard est la **proximité (36,8%)** à leur domicile et par **fidélité (17,6%)**. La qualité du gisement (16,2%) et du paysage (14,7%) contribuent également à la présence des pêcheurs interrogés sur ce site. 4,4% des pêcheurs sont également là suite aux recommandations d'un autre pêcheur.

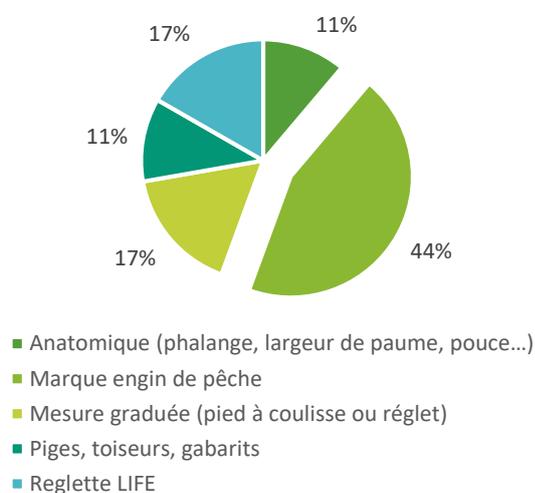
#### D. CONNAISSANCES DU PECHEUR

Les enquêtes réalisées ont permis de montrer que **98% des pêcheurs présents sur le site de Dinard s'étaient renseignés de l'heure de la marée** avant de venir. Seulement une personne parmi les 50 rencontrées ne disposait pas de cette information.

Ce chiffre descend à 36% en ce qui concerne la qualité sanitaire du site. Concernant cette information, 38,9% se sont renseignés sur le panneau d'affichage placé sur la cale principale d'accès au site (panneau mis en place dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir), et 33,3% utilisent le bouche à oreille.

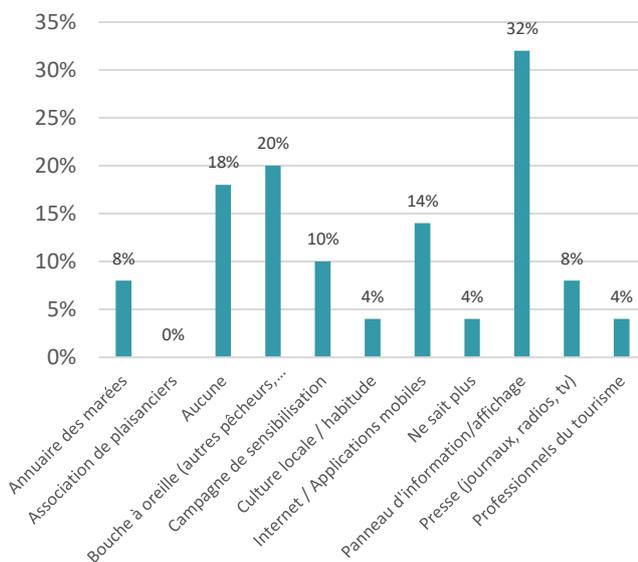


Détail type d'outil de mesure utilisé par le pêcheur (Site 3)



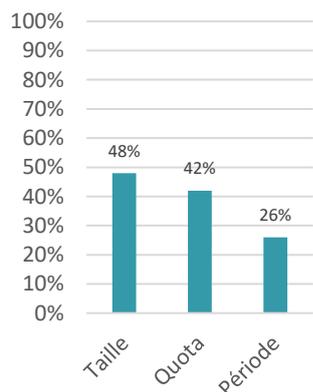
Sur 18 pêcheurs possédant un outils de mesure, parmi les 50 pêcheurs enquêtés

Source d'information sur la réglementation (Site 3)



Sur 50 pêcheurs enquêtés

Connaissance de la réglementation (Site 3)



Sur 50 pêcheurs enquêtés

La palourde étant l'espèce ciblée en priorité, cette espèce est celle qui a fait l'objet de plus de réponse sur la réglementation.

Sur l'ensemble des pêcheurs enquêtés, **la réglementation est connue pour moins de 50% d'entre eux**. Ainsi, **la taille est la valeur réglementaire la plus connue (48%)**. Le nombre de pêcheur connaissant le quota est de 42%, et la période est la valeur réglementaire la moins importante avec seulement 26% des pêcheurs.

Concernant l'outillage, **36% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un outil** leur permettant de mesurer l'espèce ciblée, et 4% affirment l'avoir oublié lors de la sortie enquêtée.

Parmi les pêcheurs outillés pour mesurer leur pêche, **44% d'entre eux se servent d'une simple marque** gravée ou inscrite sur leur outil de pêche. 17% d'entre eux sont munis d'un outil de mesure gradué, type pied à coulisse produit par la FNPPSF, et la même proportion est équipée de la réglette en T distribuée dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir. Enfin 11% sont en possession d'un gabarit, et la même proportion se sert de dimensions anatomiques (phalange, pouce...).

Enfin, **la source d'information principale sur la réglementation sont les panneaux d'affichage (32%)**, ceci s'explique par la présence d'un panneau mis en place dans le cadre du life au niveau de la cale principale. Le **bouche à oreille (20%) et l'utilisation d'internet ou d'applications mobiles (14%)** viennent ensuite.

## E. ANALYSE DES PANIERS/PECHE DU JOUR

Tableau 31 : Analyse du maillage des espèces (Site 3)

Espèce	Nombre de fois observée (sur 44 paniers)	Portion maillée moyenne
<b>Amande de mer</b>	<b>11</b>	<b>67%</b> (Taille conseillée)
Araignée de mer	1	0%
Autres vénérifiés	1	100%
Bouquet	3	33%
Bulot	1	0%
Clam	1	100%
Coques	2	25%
<b>Couteaux</b>	<b>7</b>	<b>82%</b>
Crevettes	1	100%
Etrille	5	94%
Homard	1	0%
Moules	1	100%
<b>Palourdes</b>	<b>25</b>	<b>73%</b>
Patelles	1	NC
Petits poissons fritures	1	100%
<b>Praire</b>	<b>10</b>	<b>75%</b>
Spisule, Mactre solide	5	100%
Tourteau	1	0%

44 pêcheurs sur l'ensemble des pêcheurs rencontrés sur le site de Dinard disposaient au minimum d'un individu capturé dans leur panier. Lorsqu'on estime le temps passé au moment de l'enquête par rapport au temps total de l'effort de pêche concerné, en moyenne 72% du temps total de pêche était écoulé.

Le **temps moyen d'effort de pêche sur ce site est de 92 minutes** (10 au minimum et 180 au maximum).

Sur les 44 paniers non vides observés, le nombre moyen est de **1,7 espèces en moyenne par panier** (maximum 4). **L'espèce principalement pêchée est la palourde** (50% des paniers), viennent ensuite l'amande de mer (22%), la praire (20%), le couteau (14%), la spisule (10%) et l'étrille (12%). Ces proportions correspondent bien au milieu sableux, milieu principalement prospecté par les pêcheurs

rencontrés, et à la faible proportion de pêcheurs prospectant la pointe rocheuse présente sur le site.

**28% des paniers non vides vérifiés présentaient une récolte conforme.**

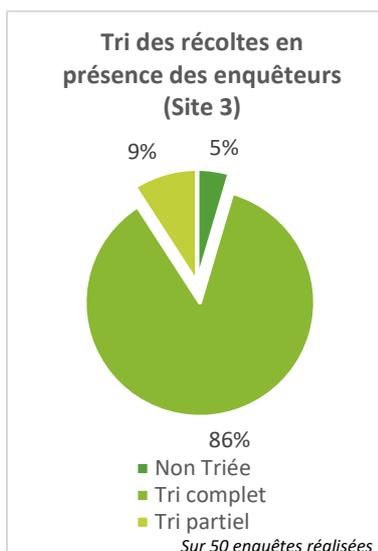
D'un point de vue spécifique, **73% des palourdes étaient maillées**, cette portion est de 67% concernant l'amande de mer (taille conseillée et non réglementée). Enfin, pour la praire, 75% des individus capturés étaient maillés.

Tableau 32 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 3)

Espèce	Nombre total d'individus/pêcheur/séance (Extrapolation)
<b>Palourde</b>	<b>24,97</b>
Amande de mer	22,90
Praire	3,40
Couteaux	36,77

Si on extrapole les observations réalisées dans le cadre de ces enquêtes, il est possible d'estimer une quantité moyenne prélevée par pêcheur et par marée. Cependant, cette extrapolation ne peut être considérée comme juste au regard du nombre de paniers observés. Ce calcul utilise le nombre d'individus capturés observé, en lien avec le temps passé à pêcher lors de l'enquête, et ramené au temps total déclaré par le pêcheur. Ces extrapolations pour les cinq espèces principalement pêchées identifiées précédemment figurent dans le tableau 32 ci-contre.

## F. ATTITUDE DES PECHEURS A PIED FACE AUX ENQUETEURS



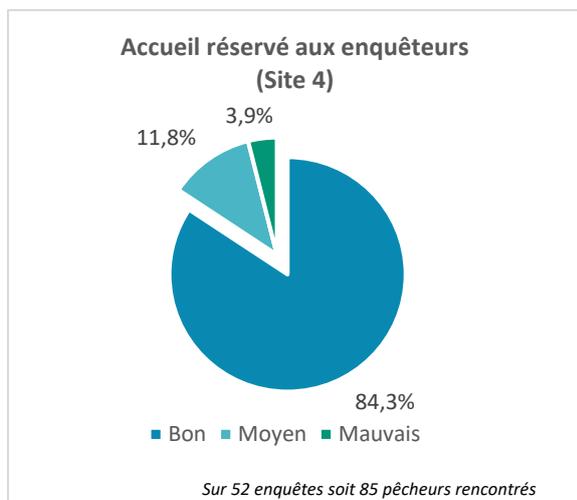
**85% des pêcheurs rencontrés et présentant un panier non conforme ont effectué le tri en présence des enquêteurs.** 9% n'ont trié que partiellement, en n'enlevant que les individus de très petite taille et seulement 5% n'ont pas souhaité effectuer le tri de leur récolte.



Réalisation d'enquêtes sur le site de Dinard © COEUR Emeraude

## 2.1.4 SITE 4 : DES REMPARTS DE SAINT-MALO JUSQU'AU FORT NATIONAL

### A. ACCUEIL RESERVE AUX ENQUETEURS



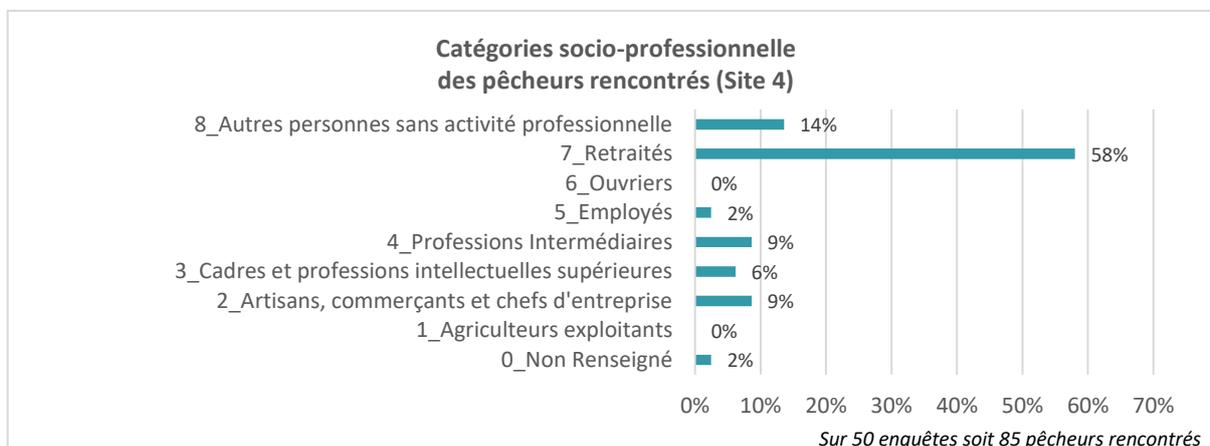
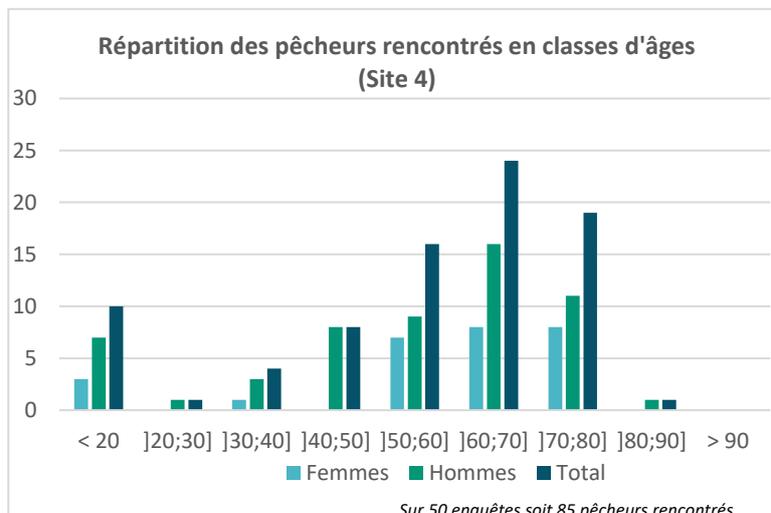
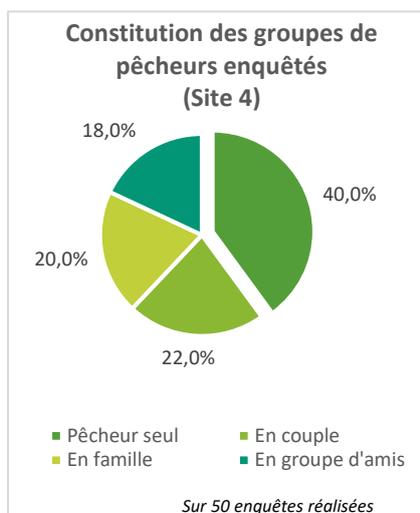
Sur le site de Saint-Malo Est, **52 enquêtes** ont été établies pour la réalisation de ce diagnostic, ce qui a permis de rencontrer un total de **85 pêcheurs à pied de loisir**.

Parmi les 52 personnes enquêtées, seulement 3,9% ont réservés un « mauvais » accueil aux enquêteurs, 11,8% un accueil « moyen », contre **84,3% de « bon » accueil** à cette sollicitation.

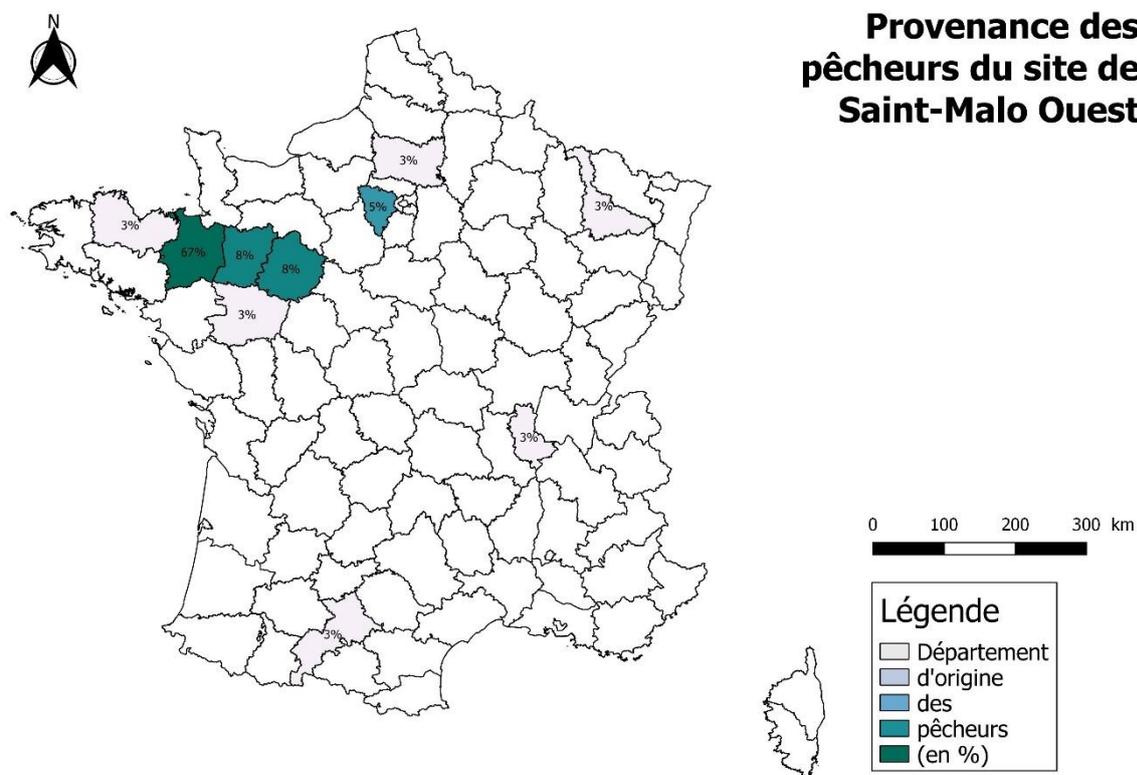
### B. PROFILS DES PECHEURS ENQUETES

Le sexe ratio est déséquilibré : **67% d'hommes** et **33% de femmes**. L'âge moyen des pêcheurs rencontrés est de **55 ans** (59 ans pour les femmes et 57 ans pour les hommes), avec un écart de 78 ans entre le plus jeune pêcheur rencontré (4 ans) et le plus âgé (82 ans). La majorité des pêcheurs sont retraités (58%) ou sans activité professionnelle (14%).

La **plupart des pêcheurs viennent seuls** (40%), alors que 22% d'entre eux viennent en couple, 20% en famille et 18% en groupes d'amis.



L'analyse du lieu de résidence principale des pêcheurs interrogés montre que sur le site de Saint-Malo Ouest, **la majorité des pêcheurs rencontrés sont des locaux** (67% viennent de l'Ille-et-Vilaine). Cependant, on peut noter la présence de touristes (33%) provenant de sept départements non bretons différents.



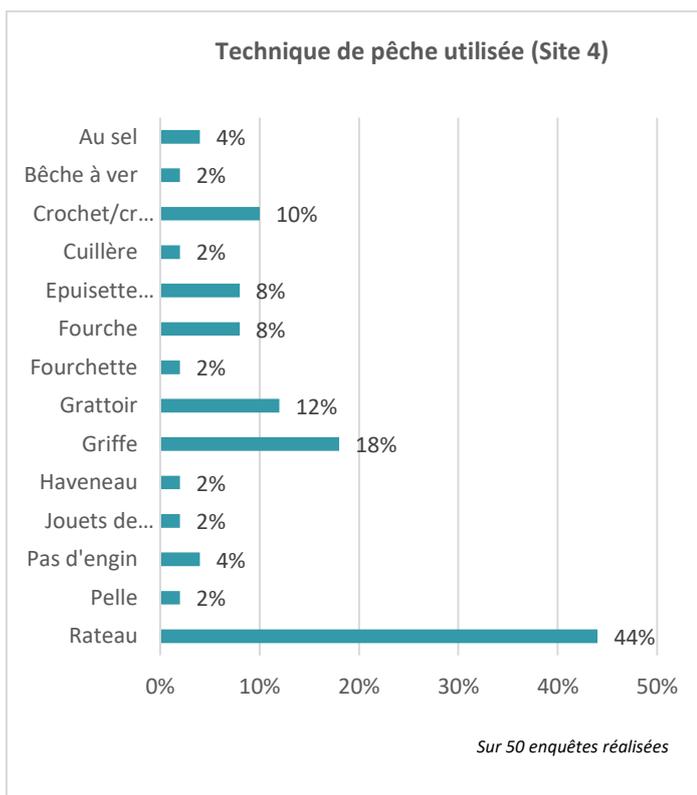
### C. HABITUDES ET PRATIQUES DE PECHE

Le milieu principalement prospecté sur le site de Saint-Malo ouest est la langue sableuse située au niveau du Môle. Ceci correspond bien aux espèces ciblées par les pêcheurs, puisque **65% d'entre eux ciblent principalement la palourde** (voir tableau ci-dessus). Globalement, **la part de l'ensemble des bivalves fouisseurs représente 76% des espèces recherchées** sur ce site. La principale technique de pêche pour ces espèces est la technique du grattage. Ceci se reflète bien à travers l'outil utilisé par le pêcheur. En effet 44% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un râteau, 18% utilisent une griffe et 12% un grattoir. On notera également la présence de pêcheurs utilisant de petits instruments de sondage, détournés de leur utilisation première : fourchette, cuillère ou encore jouets de plage (6%).

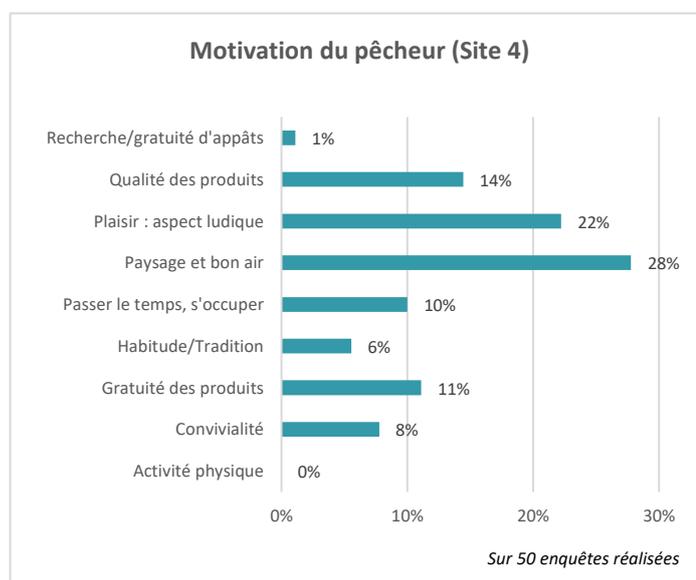
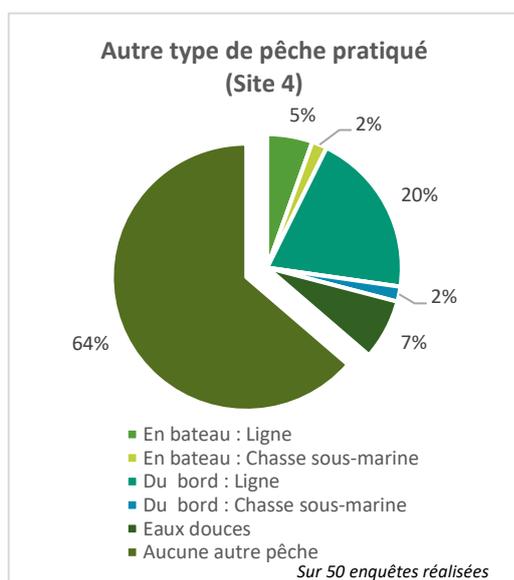
Parmi les espèces ciblées, on observe par ailleurs un certain nombre d'espèces des milieux rocheux : crustacés (étrilles, homards...), gastéropodes... représentant pour l'ensemble 17% des espèces ciblées. Ceci s'explique par la diversité de milieux retrouvés sur le site de Saint-Malo Ouest. En effet, même si comme indiqué précédemment, la majeure partie des pêcheurs rencontrés se trouvent sur le banc sableux, une part non négligeable prospecte les différents rochers situés en contrebas des remparts, du Grand Bé (uniquement lors de forts coefficients), et du Fort National. Enfin, on notera la présence de pêcheurs utilisant la fourche comme outil. Même si cette dernière est tolérée pour la pêche au ver, elle ne l'est pas pour l'ensemble des espèces pêchables. Parmi les trois pêcheurs possédant cet outil, seul un pêchait effectivement le ver, les deux autres ciblaient des espèces de bivalves fouisseurs. Cet exemple met en exergue une certaine méconnaissance de la réglementation existant sur les outils de pêche.

Tableau 33 : Espèces ciblées (Site 4)

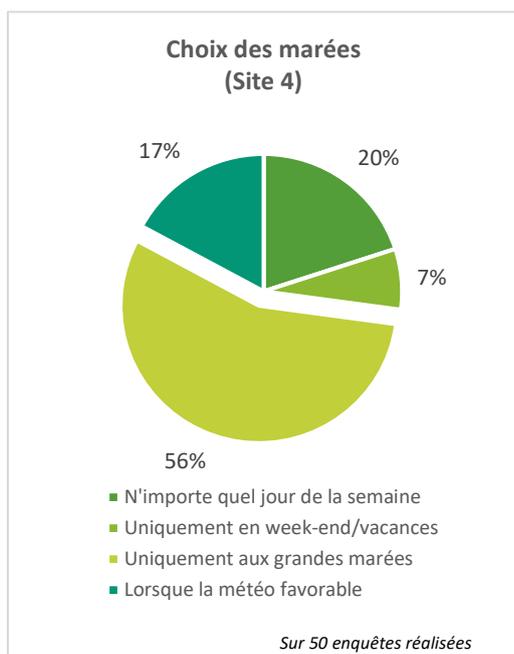
Espèce ciblée	Proportion
Palourdes	68%
Praire	30%
Coques	20%
Etrille	8%
Couteaux	8%
Homard	8%
Amande de mer	6%
Crabes	6%
Araignée de mer	4%
Spisule, Mactre solide	4%
Crevettes	4%
Vers	4%
Coquille Saint-Jacques	2%
Crabes comestibles	2%
Bouquet	2%
Bigorneaux	2%
Tourteau	2%
Tellines	2%



La majorité des pêcheurs enquêtés (64%) **ne pratique aucune autre pêche** que la pêche à pied de loisir. 20% déclarent pêcher à la ligne en mer depuis le bord et 5% en bateau. 7% pratiquent également la pêche en eaux douces.



**Profiter du paysage et du bon air (28%), et l'aspect ludique de l'activité (22%),** sont les principales motivations des pêcheurs.

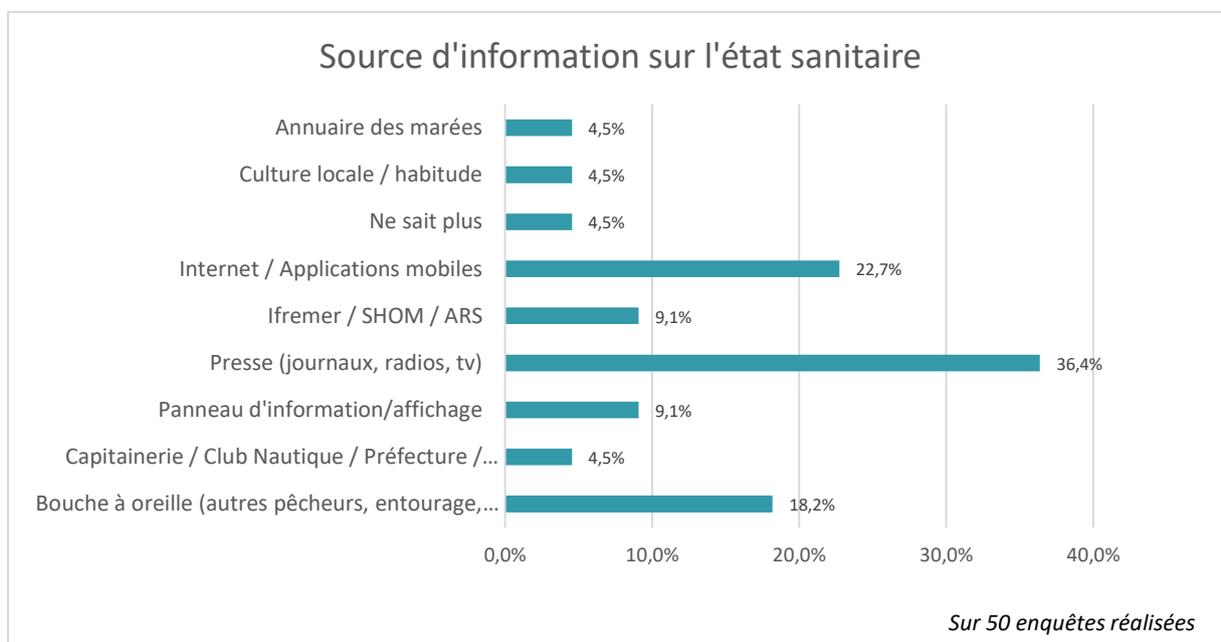


En moyenne, les enquêtés disent pêcher à partir d'un coefficient de 90. Ceci peut être mis en lien avec les 56% de pêcheurs annonçant venir sur le site uniquement lors des grandes marées.

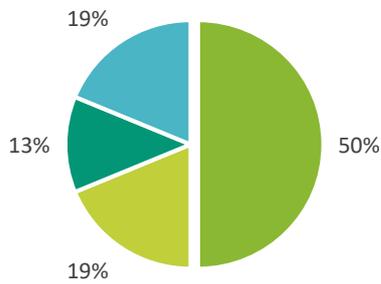
La fréquentation moyenne annuelle est de 6 sorties par an, et fréquentent ce site en raison de la **proximité (37,5%)** à leur domicile et par **fidélité (30,6%)**. La qualité du gisement (6,9%), du paysage (6,9%) et l'accessibilité (5,6%) contribuent également à la présence des pêcheurs interrogés sur ce site.

#### D. CONNAISSANCES DU PECHEUR

Les enquêtes réalisées ont permis de montrer que **100% des pêcheurs présents sur le site de Saint-Malo Ouest s'étaient renseignés de l'heure de la marée** avant de venir. Ce chiffre descend à 44% en ce qui concerne la qualité sanitaire du site. Concernant cette information sur l'état sanitaire, 36,4% se sont renseignés par l'intermédiaire de la presse, et 22,7% ont consulté internet ou une application mobile. 18,2% utilisent cependant le bouche à oreille par l'intermédiaire d'autres pêcheurs, de magasins ou de structures professionnelles.



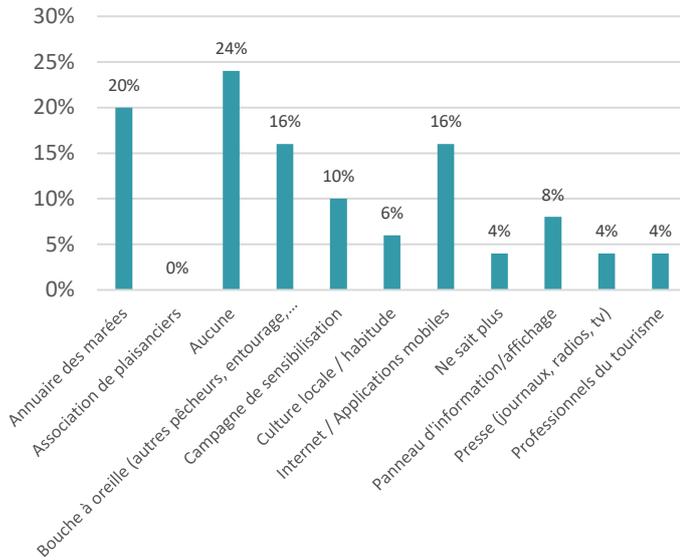
**Détail type d'outil de mesure utilisé par le pêcheur (Site 4)**



- Marque engin de pêche
- Mesure graduée (pied à coulisse ou réglet)
- Piges, toiseurs, gabarits
- Reglette LIFE

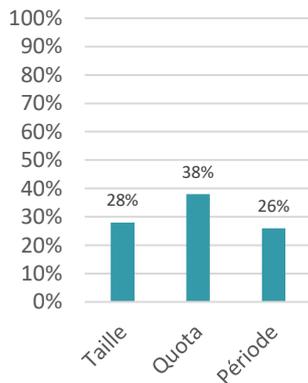
Sur 13 pêcheurs possédant un outil de mesure, parmi les 50 pêcheurs enquêtés

**Source d'information sur la réglementation (Site 4)**



Sur 50 pêcheurs enquêtés

**Connaissance de la réglementation (Site 4)**



Sur 50 pêcheurs

La palourde étant l'espèce ciblée en priorité, cette espèce est celle qui a fait l'objet de plus de réponse sur la réglementation.

Sur l'ensemble des pêcheurs enquêtés, **la réglementation est connue pour moins de 40% d'entre eux**. Ainsi, **le quota est la valeur réglementaire la plus connue (38%)**. Le nombre de pêcheurs connaissant la taille est de 28%, et la mesure indiquée par les pêcheurs dans l'erreur est souvent inférieure à la taille réglementaire en vigueur (60% des erreurs). Enfin, la connaissance de la période est moins importante avec seulement 26% des pêcheurs. Ce dernier critère n'est pas réglementé pour la palourde. Ceci explique une part des pêcheurs non renseignés, qui lors de cette question, ont tendance à répondre « je ne sais pas », au lieu de « il n'y a pas de période ».

Concernant l'outillage, **seulement 26% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un outil** leur permettant de mesurer l'espèce ciblée, et 4% affirment l'avoir oublié lors de la sortie enquêtée.

Parmi les pêcheurs outillés pour mesurer leur pêche, **50% d'entre eux se servent d'une simple marque** gravée ou inscrite sur leur outil de pêche. 19% d'entre eux sont munis d'un outil de mesure graduée, type pied à coulisse produit par la FNPPSF, et la même proportion est équipée de la réglette en T distribuée dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir. Enfin 13% sont en possession d'un gabarit.

Enfin, **les sources d'information sur la réglementation sont principalement l'annuaire de marée (20%), le bouche à oreille (16%) et l'utilisation d'internet ou d'applications mobiles (16%)**.

## E. ANALYSE DES PANIERS/PECHE DU JOUR

Tableau 34 : Analyse du maillage des espèces (Site 4)

Espèce	Nombre de fois observée (sur 45 paniers)	Portion maillée moyenne
Amande de mer	6	82% (Taille conseillée)
Araignée de mer	1	100%
Bigorneaux	1	Non réglementé
Bouquet	1	100%
Clam	1	100%
Coques	7	86%
Coquille Saint-Jacques	2	83%
Couteaux	4	60%
Crabe vert d'Europe, crabe enragé	1	Non réglementé
Crevettes	1	100%
Etrille	4	50%
Homard	4	50%
Huitres	1	100%
Palourdes	34	67%
Praire	9	56%
Spisule, Mactre solide	8	100%
Tellines	2	50%
Tourteau	1	0%
Vers	2	Non réglementé

45 pêcheurs sur l'ensemble des pêcheurs rencontrés sur le site de Saint-Malo Ouest disposaient au minimum d'un individu capturé dans leur panier. Lorsqu'on estime le temps passé au moment de l'enquête par rapport au temps total de l'effort de pêche concerné, en moyenne 69% du temps total de pêche étaient écoulés.

Le **temps moyen d'effort de pêche sur ce site est de 91 minutes** (25 au minimum et 180 au maximum).

Sur les 45 paniers non vides observés, le nombre moyen est de **1,9 espèces en moyenne par panier** (maximum 4). **L'espèce principalement pêchée est la palourde** (68% des paniers), vient ensuite la praire (18%), la spisule (16%), la coque (14%) et l'amande de mer (12%). Ces proportions correspondent bien au milieu sableux, milieu principalement prospecté par les pêcheurs rencontrés.

**34% des paniers non vides vérifiés présentaient une récolte conforme.**

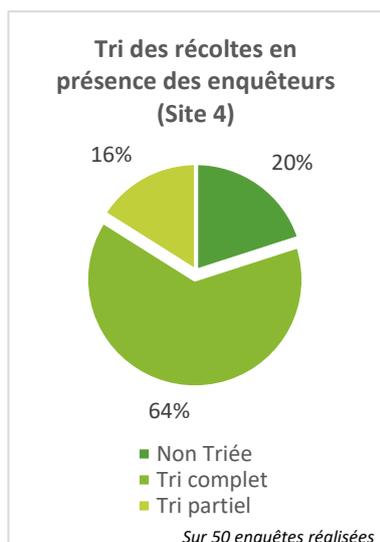
D'un point de vue spécifique, **67% des palourdes étaient maillées**, cette portion passe à 56% concernant la praire. La réglementation concernant la taille de la spisule est quant à elle bien respectée puisque 100% des pêcheurs rencontrés ont une pêche conforme.

Tableau 35 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Site 4)

Espèce	Nombre total d'individus/pêcheur/séance (Extrapolation)
Palourde	44,64
Praire	4,34
Spisule	16,68
Coque	15,86
Amande de mer	19,10

Si on extrapole les observations réalisées dans le cadre de ces enquêtes, il est possible d'estimer une quantité moyenne prélevée par pêcheur et par marée. Cependant, cette extrapolation ne peut être considérée comme juste au regard du nombre de paniers observés. Ce calcul utilise le nombre d'individus capturés observé, en lien avec le temps passé à pêcher lors de l'enquête, et ramené au temps total déclaré par le pêcheur. Ces extrapolations pour les cinq espèces principalement pêchées identifiées précédemment figurent dans le tableau 35 ci-contre.

#### F. ATTITUDE DES PECHEURS A PIED FACE AUX ENQUETEURS



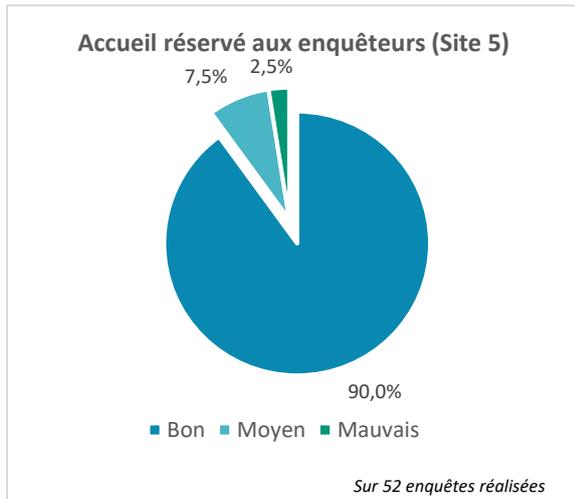
64% des pêcheurs rencontrés et présentant un panier non conforme ont effectué le tri en présence des enquêteurs. 16% n'ont trié que partiellement, en n'enlevant que les individus de très petite taille et 20% n'ont pas souhaité effectuer le tri de leur récolte.



Panier utilisé par certains pêcheurs lors de leur sortie de pêche © COEUR Emeraude

## 2.1.5 SITE 5 : DU FORT NATIONAL A LA POINTE DE LA VARDE

### A. ACCUEIL RESERVE AUX ENQUETEURS



Sur le site de Saint-Malo Est, **52 enquêtes** ont été établies pour la réalisation de ce diagnostic, ce qui a permis de rencontrer un total de **73 pêcheurs à pied de loisir**.

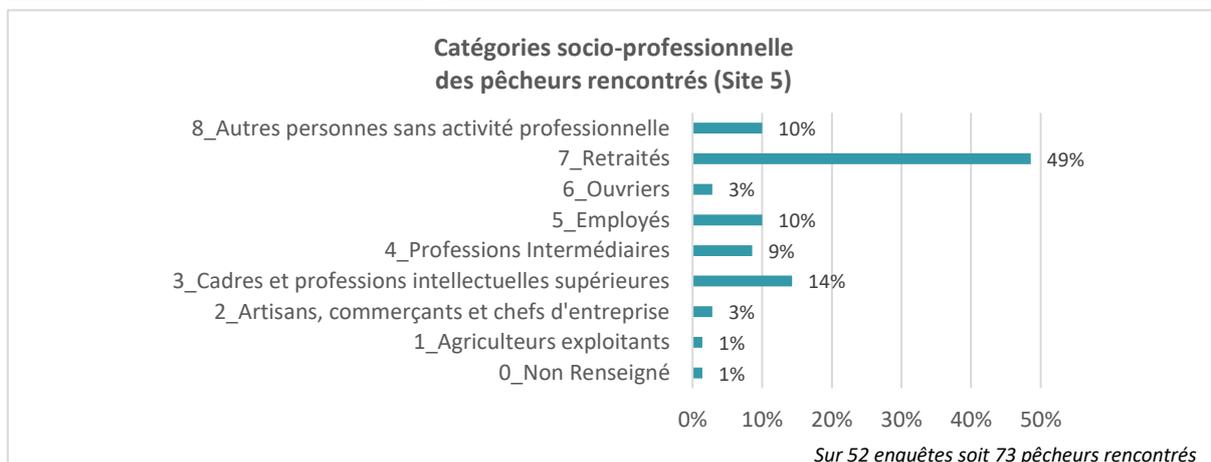
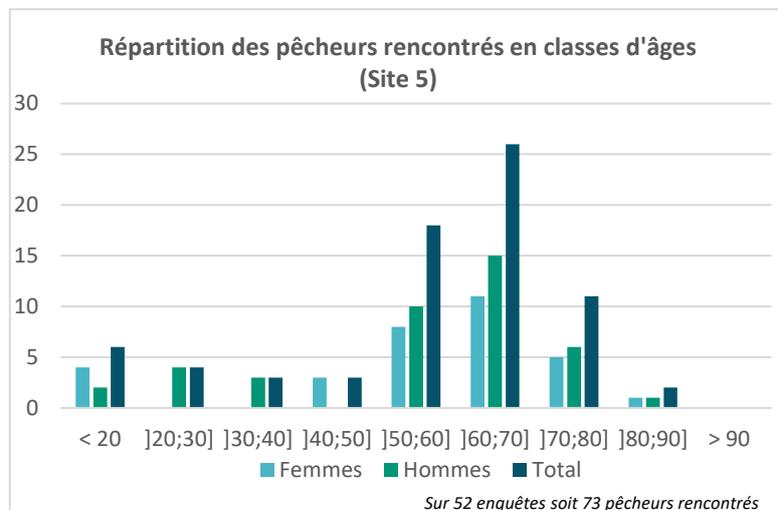
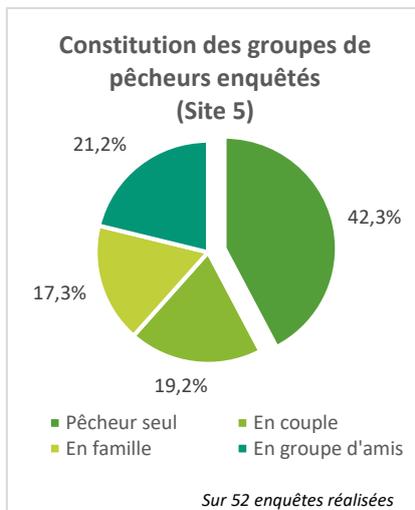
Parmi les 52 personnes enquêtées, seulement 2,5% ont réservé un « mauvais » accueil aux enquêteurs, 7,5% un accueil « moyen », contre **90% de « bon » accueil** à cette sollicitation.

### B. PROFILS DES PECHEURS ENQUETES

Le sexe ratio est légèrement déséquilibré : **56% d'hommes** et **44% de femmes**. L'âge moyen des pêcheurs rencontrés est de **56 ans** (56 ans pour les femmes et 57 ans pour les hommes), avec un écart de 79

ans entre le plus jeune pêcheur rencontré (4 ans) et le plus âgé (83 ans). Même si la plupart des pêcheurs sont retraités (59%), l'origine socio-professionnelle est relativement variée sur le site de Saint-Malo est, avec 14% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 10% d'employés et 9% de professions intermédiaires.

La **majorité des pêcheurs viennent seuls** (42,3%), alors que 21,2% d'entre eux viennent en groupe d'amis, 19,2% en couple et 17,3% en famille.



L'analyse du lieu de résidence principale des pêcheurs interrogés montre que sur le site de Saint-Malo Ouest, la **majorité des pêcheurs rencontrés sont des locaux** (88% viennent de l'Ille-et-Vilaine). Malgré l'attrait touristique de la commune de Saint-Malo, seulement 12% des pêcheurs rencontrés viennent d'autres départements. Ceci peut s'expliquer par la difficulté d'accès au milieu rocheux principalement prospecté.

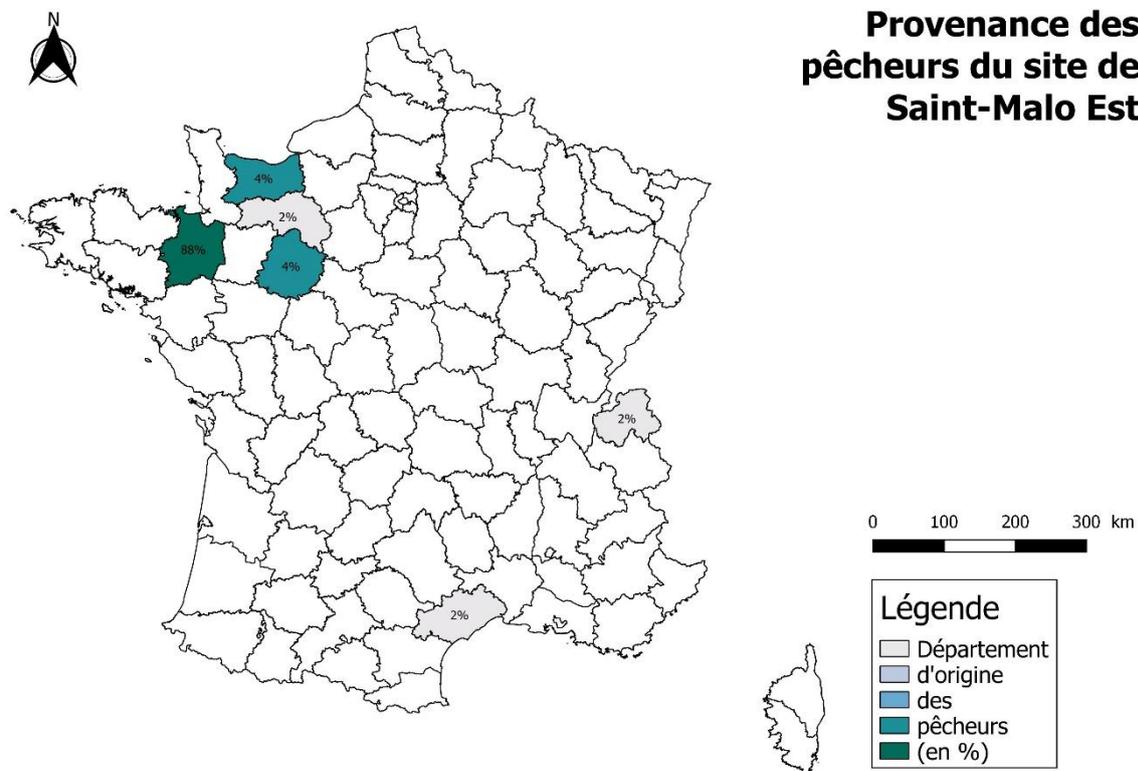


Tableau 36 : Espèces ciblées (Site 5)

Espèce ciblée	Proportion
<b>Etrille</b>	<b>50%</b>
Praire	11%
Ormeaux	7%
Crustacés	5%
Bivalves fouisseurs	4%
Homard	4%
Crevettes	4%
Crabes	3%
Bivalves non-fouisseurs	3%
Bouquet	3%
Palourdes	3%
Tourteau	1%
Moules	1%
Gastéropodes	1%
Coques	1%

### C. HABITUDES ET PRATIQUES DE PECHE

Le milieu principalement prospecté sur le site de Saint-Malo Est est le milieu rocheux. Ceci correspond bien aux espèces ciblées par les pêcheurs, puisque **50% d'entre eux recherchent l'étrille** (voir tableau ci-dessus). Globalement, la **part de l'ensemble des crustacés représente 63% des espèces recherchées** sur ce site.

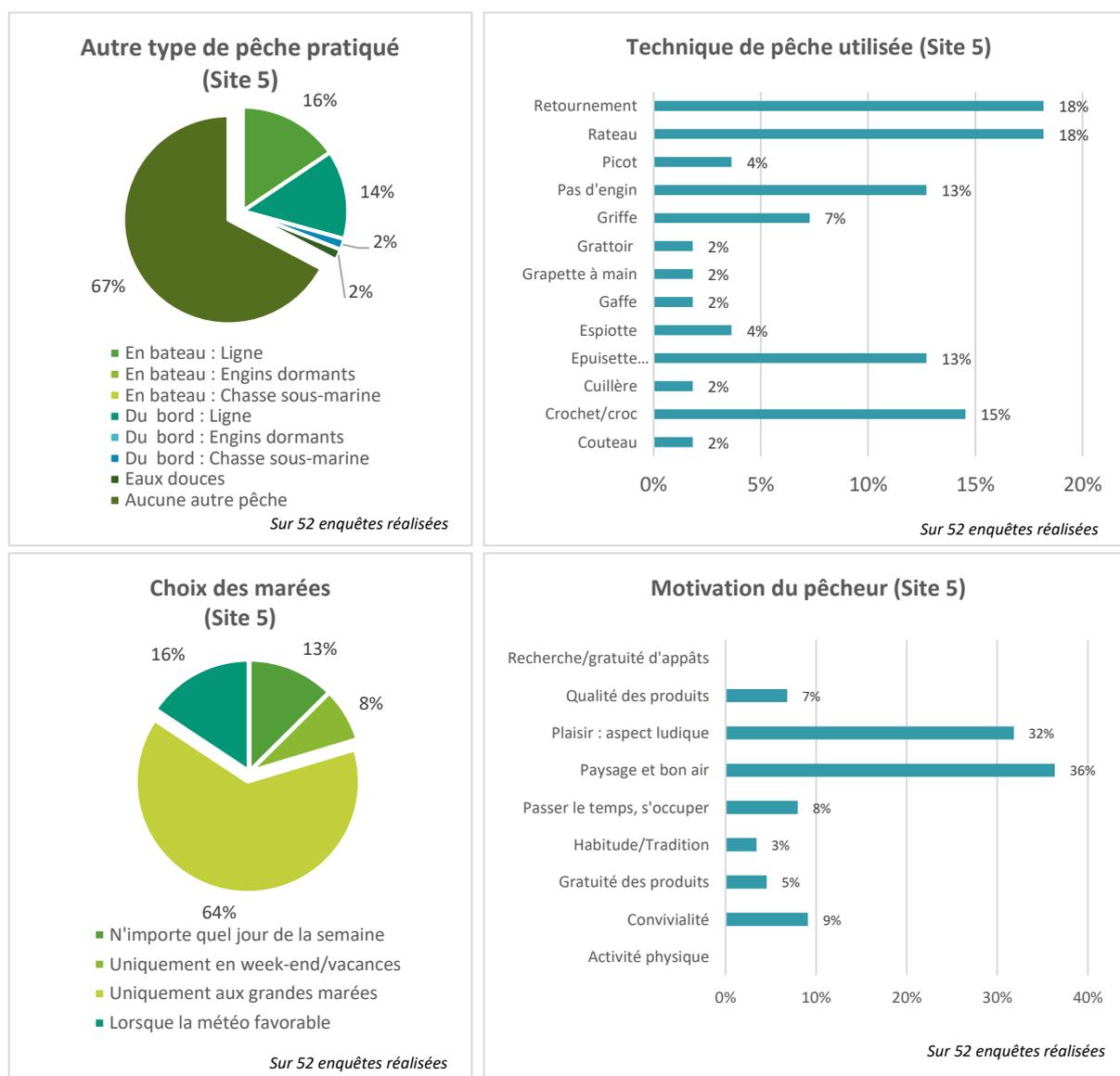
Les techniques principalement utilisées pour ces espèces sont le retournement de blocs et la pêche à vue dans les anfractuosités pour ce qui concerne les crustacés. Même si **la majeure partie d'entre eux n'utilisent pas d'engin de pêche** (31% en tout), certains s'aident cependant de petits outillages de sondage : picot, gaffe, espiotte, crochet ou croc.

Viennent ensuite les **bivalves fouisseurs** (27%), et principalement la praire (11%), via des **techniques de grattes** (24% en tout), en utilisant principalement le râteau comme outil (18%).

Enfin, la troisième espèce principalement ciblée par les pêcheurs est l'ormeau (7%). La pêche de ce gastéropode est interdite en Bretagne entre le 15 juin et le 31 août, soit la moitié de la période d'étude. Ceci implique donc une possible sous-estimation concernant cette espèce. Les

premiers individus ont cependant été observés à partir à la première marée de septembre, montrant un bon respect de cette réglementation.

On notera que sur les 51 paniers évalués, 31 contiennent une pêche monospécifique, alors que 16 contiennent deux espèces (dont 13 des étrilles). Seulement quatre pêcheurs recherchent trois espèces et plus.



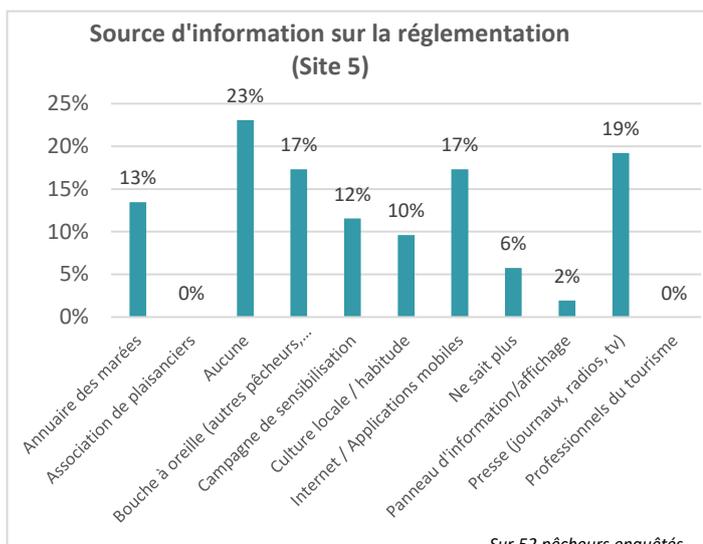
La majorité des pêcheurs enquêtés (67%) **ne pratiquent aucune autre pêche** que la pêche à pied de loisir. 30% déclarent pêcher à la ligne, dont la moitié à la ligne et l'autre depuis le bord.

**Profiter du paysage et du bon air (36%), et l'aspect ludique de l'activité (32%),** sont les principales motivations des pêcheurs.

21% des pêcheurs n'ont pas de coefficient minimal pour aller pêcher. **Pour les 79% indiquant un coefficient minimal, celui-ci est en moyenne de 100.** Ceci s'explique par la présence de plusieurs champs de blocs qui ne découvrent que part fort coefficients. Ce chiffre vient également confirmer le choix du jour de pêche puisque **64% des pêcheurs enquêtés disent venir uniquement aux grandes marées.**

En moyenne, les personnes enquêtées déclarent pêcher cinq fois par an. 20% d'entre eux pêchent cependant pratique l'activité plus de dix fois dans l'année.

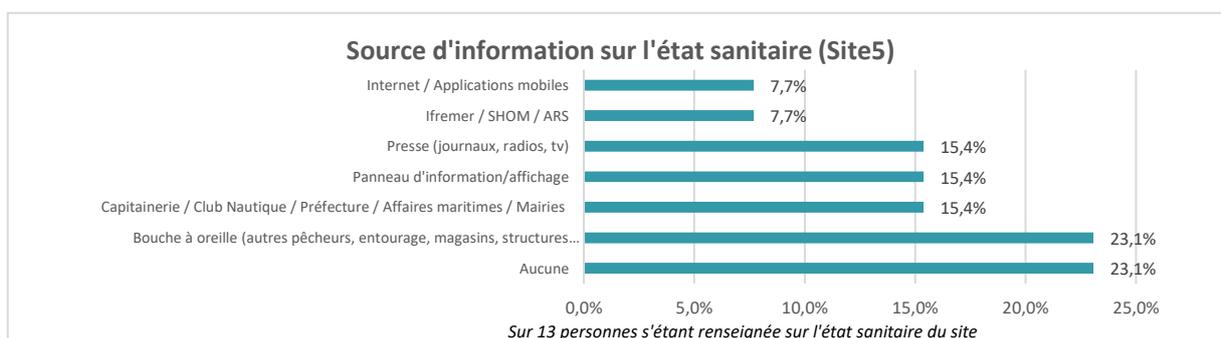
**La proximité (37,1%) et la fidélité (34,3%) sont les principaux critères de choix du site.** Viennent ensuite la qualité du paysage (10%) et l'accessibilité (7,1%).



#### D. CONNAISSANCES DU PECHEUR

Les enquêtes réalisées ont permis de montrer que **96,2% des pêcheurs présents sur le site de Saint-Malo Est s'étaient renseignés de l'heure de la marée** avant de venir. Ce chiffre descend à 25% en ce qui concerne la qualité sanitaire du site.

Concernant l'état sanitaire, 46,2% des 13 personnes disposent de l'information par l'intermédiaire du bouche à oreille, ou sont incapable de citer leur source d'information.

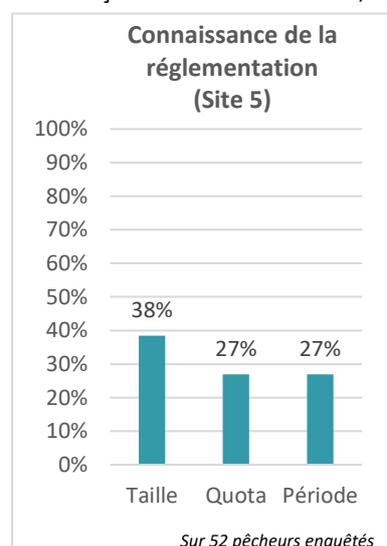


L'étrille étant l'espèce ciblée en priorité, cette espèce est celle qui a fait l'objet de plus de réponse sur la réglementation.

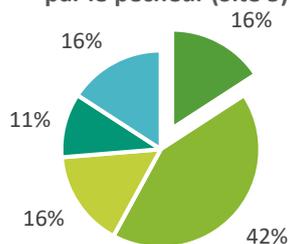
Sur l'ensemble des pêcheurs enquêtés, **la réglementation est connue pour moins de 40% d'entre eux.** Ainsi, **la taille est la valeur réglementaire la plus connue (38%).** Pour les pêcheurs annonçant une taille erronée, la majorité d'entre eux (33% des erreurs) annoncent une taille inférieure à la réglementation.

Le nombre de pêcheurs connaissant le quota et la période de l'espèce qui sont en train de pêcher sont en revanche moins nombreux (27% pour les deux critères). Les périodes de pêche sont souvent inexactes, les réponses données correspondent généralement plus à une saison qu'à la période réglementaire. Par exemple pour l'ormeau : « tout le temps sauf l'été » est une réponse régulièrement entendue, alors que la période exacte correspond bien à l'ensemble de l'année excepté du 15 juin au 31 août.

Concernant l'outillage, **50% des pêcheurs rencontrés sont en possession d'un outil** leur permettant de mesurer l'espèce ciblée, et 4% affirment l'avoir oublié lors de la sortie enquêtée.



### Détail type d'outil de mesure utilisé par le pêcheur (Site 5)



- Anatomique (phalange, largeur de paume, pouce...)
- Marque engin de pêche
- Mesure graduée (pied à coulisse ou réglet)
- Piges, toiseurs, gabarits
- Réglette LIFE

Sur 26 pêcheurs possédant un outil de mesure, parmi les 52

Parmi les pêcheurs outillés pour mesurer leur pêche, la **majorité d'entre eux se sert d'une simple marque** gravée ou inscrite sur leur outil de pêche (42%). 16% d'entre eux sont munis d'un outil de mesure graduée, correspondant en majorité au pied à coulisse produit par la FNPPSF, et la même proportion est équipée de la réglette en T distribuée dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir. Enfin 11% sont en possession d'un gabarit.

Les sources d'information sur la réglementation sont très variées. Même si 23% des pêcheurs n'identifient aucune source, **19% des pêcheurs enquêtés se sont renseignés par l'intermédiaire de la presse**. Viennent ensuite internet et les applications mobiles (17%) et le bouche à oreille auprès de structures professionnelles ou d'autres pêcheurs (17%).

## E. ANALYSE DES PANIERS/PECHE DU JOUR

Tableau 37 : Analyse du maillage des espèces (Site 5)

Espèce	Nombre de fois observée (sur 43 paniers)	Portion maillée moyenne
Araignée de mer	1	0%
Bigorneau	1	0%
Bigorneaux	1	0%
Bouquet	1	100%
Coque commune	1	100%
Coques	1	100%
Coquille Saint-Jacques	2	50%
Crabes	1	100%
Crevettes	2	50%
<b>Etrille</b>	<b>33</b>	<b>64%</b>
<b>Homard</b>	<b>4</b>	<b>25%</b>
Huitres	3	67%
Moules	2	90%
<b>Ormeaux</b>	<b>5</b>	<b>84%</b>
Palourdes	3	80%
Praire	3	67%
Spisule, Mactre solide	1	100%
Tourteau	2	100%

43 pêcheurs sur l'ensemble des pêcheurs rencontrés sur le site de Saint-Malo est disposaient au minimum d'un individu capturé dans leur panier. Lorsqu'on estime le temps passé au moment de l'enquête par rapport au temps total de l'effort de pêche concerné, en moyenne 66% du temps total de pêche était écoulé.

Le **temps moyen d'effort de pêche sur ce site est de 98 minutes** (30 au minimum et 170 au maximum).

Sur les 43 paniers non vides observés, le nombre moyen est de **1,46 espèces en moyenne par panier** (maximum 4). **L'espèce principalement pêchée est l'étrille** (63% des paniers), vient ensuite l'ormeau (10%), le homard (8%), et enfin l'huitre (6%), la palourde (6%) et la praire (6%). Ces résultats montrent un léger décalage entre l'espèce recherchée

(tableau 37) et l'espèce effectivement capturée lors de la séance.

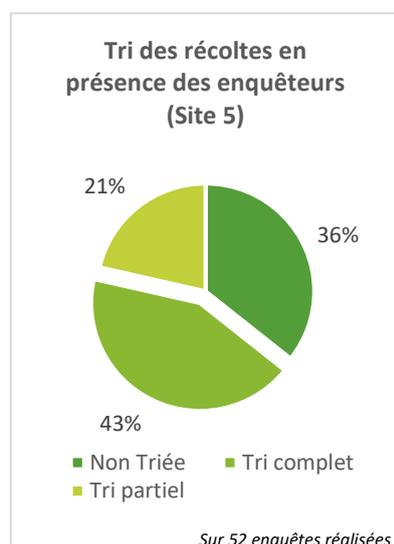
Concernant l'étrille, 64% des pêches observées étaient maillées, cette portion passe à 84% concernant l'ormeau. En revanche, la part de homard capturés et maillés est seulement de 25%. En ce qui concerne les quantités, l'ensemble des pêcheurs étaient en dessous du nombre autorisé (lorsque ce quota existe dans la réglementation). Les périodes de pêche sont, elles, relativement respectées. En effet, la pêche de la coquille Saint-Jacques était fermée jusqu'au 1/10, et celle de l'ormeau jusqu'au 1/09. Ces fermetures n'ont pas empêché l'observation de ces espèces dans les paniers de certains pêcheurs (deux pour chacune des espèces) en dehors de ces périodes.

Tableau 38 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevé par pêcheur et par séance (Site 5)

Espèce	Nombre total d'individus/pêcheur/séance (Extrapolation)
Etrille	9,31
Homard	1,13
Huitres	9,25
Ormeaux	3,96
Palourdes	6,80
Praire	3,33

Si on extrapole les observations réalisées dans le cadre de ces enquêtes, il est possible d'estimer une quantité moyenne prélevée par pêcheur et par marée. Cependant, cette extrapolation ne peut être considérée comme juste au regard du nombre de paniers observés. Ce calcul utilise le nombre d'individus capturés observé, en lien avec le temps passé à pêcher lors de l'enquête, et ramené au temps total déclaré par le pêcheur. Ces extrapolations pour les six espèces principalement pêchées identifiées précédemment figurent dans le tableau 38 ci-contre.

#### F. ATTITUDE DES PECHEURS A PIED FACE AUX ENQUETEURS



43% des pêcheurs rencontrés et présentant un panier non-conforme ont effectué le tri en présence des enquêteurs. 21% n'ont trié que partiellement, en n'enlevant que les individus de très petite taille, ou préservant les espèces aillant le plus de valeur économique (homard, ormeau...), et 36% n'ont pas souhaité effectuer le tri de leur récolte.

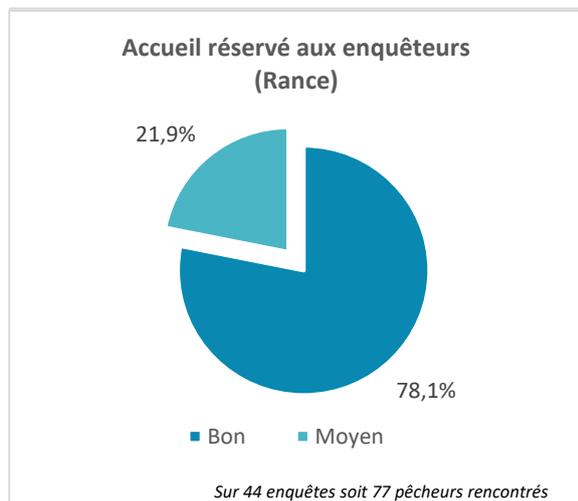


Pêcheurs à pied de loisir sur le site de Saint-Malo Est © COEUR Emeraude

## 2.2 LOT 7 : TERRITOIRE DE LA RANCE MARITIME

Comme expliqué précédemment, les particularités du territoire de la Rance maritime n'a pas permis de réaliser le minimum de 50 enquêtes par site. Cependant, 44 enquêtes en tout ont pu être réalisées sur ce territoire. L'analyse se fera donc à l'échelle de celui-ci dans sa globalité et non à l'échelle des sites.

### A. ACCUEIL RESERVE AUX ENQUETEURS



Sur le territoire de la Rance, **44 enquêtes** ont été établies pour la réalisation de ce diagnostic, ce qui a permis de rencontrer un total de **77 pêcheurs à pied de loisir**.

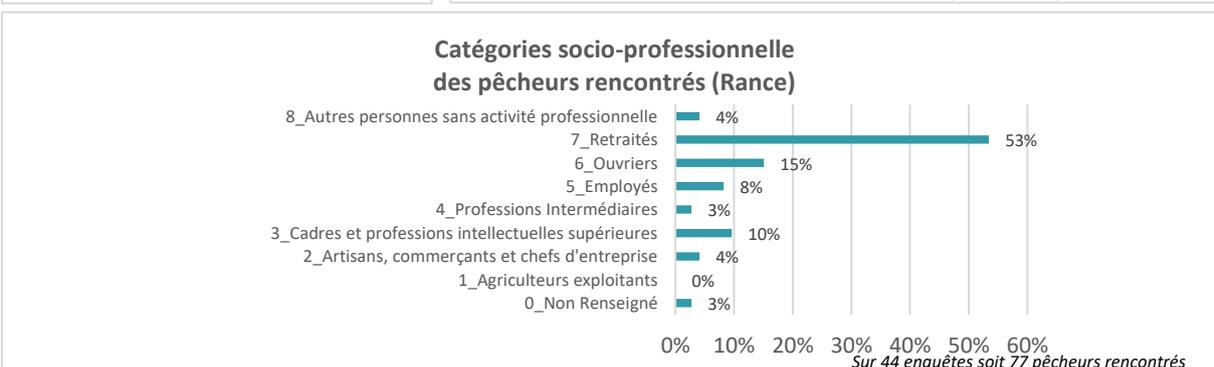
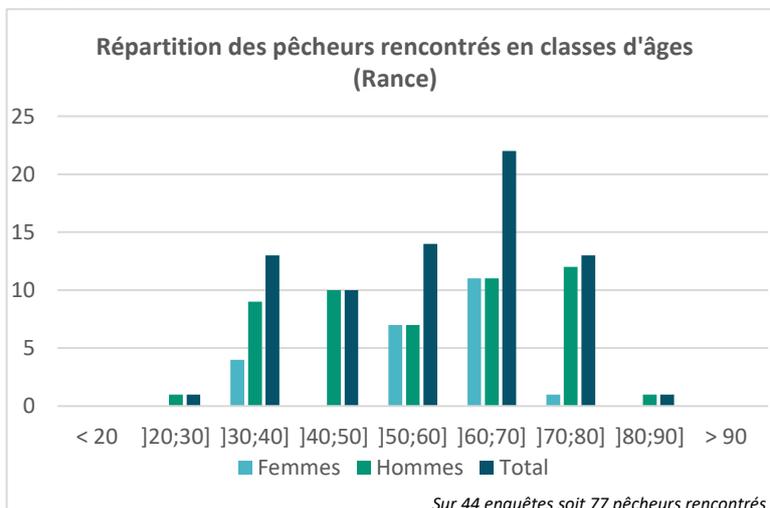
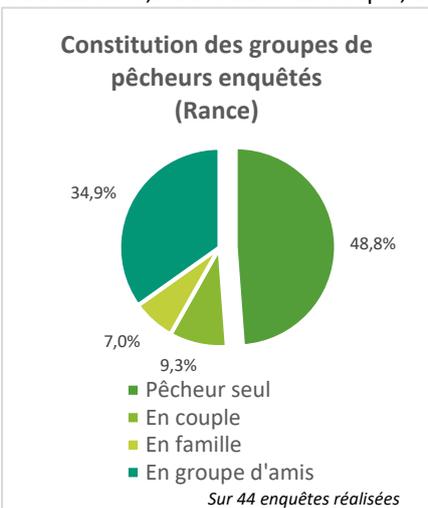
Parmi les 44 personnes enquêtées, **21,9% ont réservés un accueil « moyen » aux enquêteurs, et 78,1% un « bon » accueil.**

### B. PROFILS DES PECHEURS ENQUETES

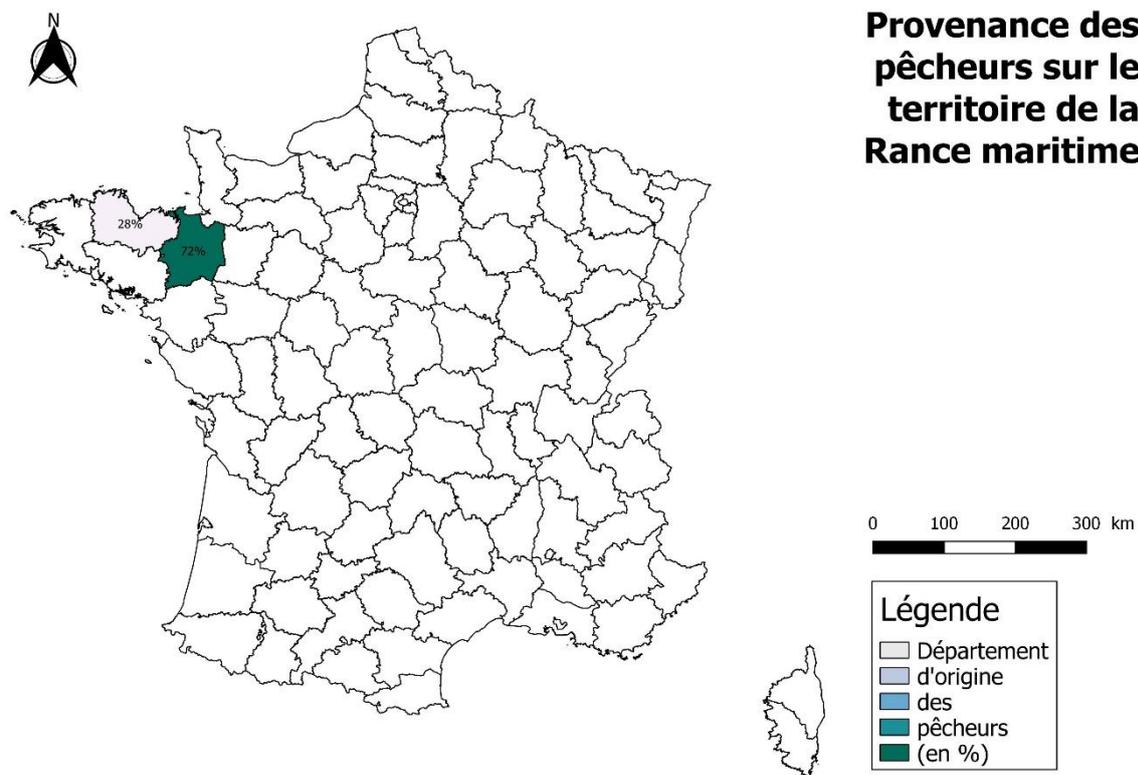
Le sexe ratio est plus déséquilibré que sur le territoire de la Côte d'Emeraude : **70% d'hommes ont pu être rencontrés contre 30% de femmes**. L'âge moyen des pêcheurs rencontrés est de **57 ans** (58 ans pour les femmes et 56 ans pour les hommes), avec un écart de 56 ans entre le plus jeune pêcheur rencontré (28 ans) et le plus âgé (84 ans). 53% des pêcheurs rencontrés sont retraités, cependant sur la Rance, une fraction plus importante d'ouvriers a pu être observée en comparaison aux autres sites étudiés.

ans entre le plus jeune pêcheur rencontré (28 ans) et le plus âgé (84 ans). 53% des pêcheurs rencontrés sont retraités, cependant sur la Rance, une fraction plus importante d'ouvriers a pu être observée en comparaison aux autres sites étudiés.

La **majorité des pêcheurs viennent seuls** (48,8%), alors que 34,9% d'entre eux viennent en groupe d'amis. Seulement 9,3% viennent en couple, et 7% en famille.



L'analyse du lieu de résidence principal des pêcheurs enquêtés montre une particularité de la Rance en comparaison avec la Côte d'Emeraude. En effet, la totalité des pêcheurs rencontrés résident dans les deux départements limitrophes (Ille-et-Vilaine 72% et Côtes d'Armor 28%). Ceci peut être s'expliquer par la difficulté liée au marnage particulier de ce territoire.

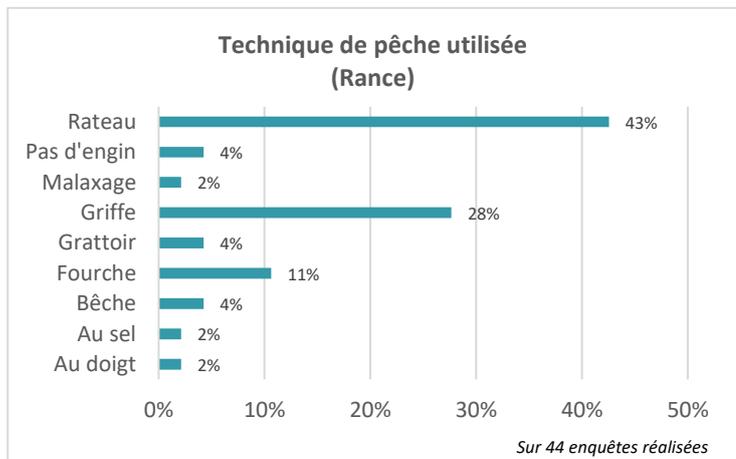
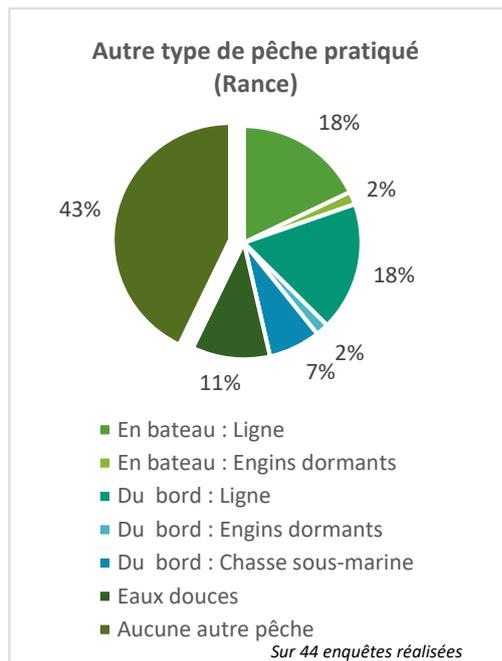


### C. HABITUDES ET PRATIQUES DE PECHE

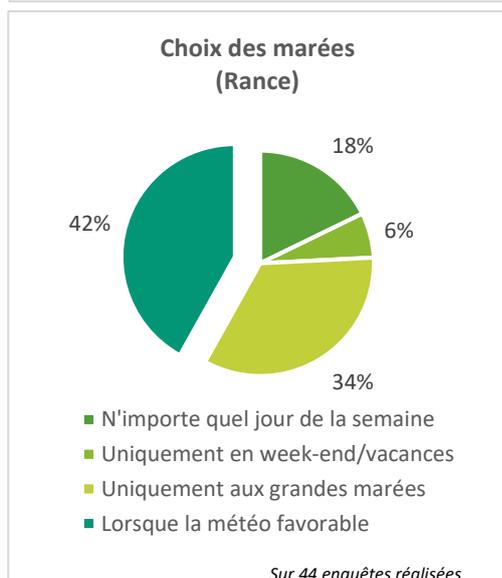
Le milieu principalement prospecté sur le site de Saint-Malo Est est le milieu sablo-vaseux. Ceci correspond bien aux espèces ciblées par les pêcheurs, puisque **38% recherchent la palourde** et **33% la praire** (voir tableau ci-dessus). La technique principalement utilisée pour cette pêche est **celle du grattage, via l'utilisation d'un râteau (43%) ou d'une griffe (28%)**. On notera cependant que **10% des pêcheurs rencontrés n'utilisent pas d'outils et utilisent des méthode douces** (Malaxage, au doigt...)

La seconde pêche rencontrée, concernant 17% des pêcheurs rencontrés, et la **pêche aux vers** dans l'optique de les utiliser pour pratiquer la pêche à la ligne. Pour cette pratique l'utilisation de la fourche est tolérée, ce qui explique la proportion importante de **fourche (11%) et de bêche (4%)** utilisées.

Enfin, la pratique de la pêche à la **coquille Saint-Jacques ressort également avec 15% des pratiquants** rencontrés dans le cadre de cette étude. Cette pêche n'étant ouverte qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre, les premiers pratiquants ont donc été rencontrés à partir de cette date, et donc à la fin de la période définie pour ce diagnostic.

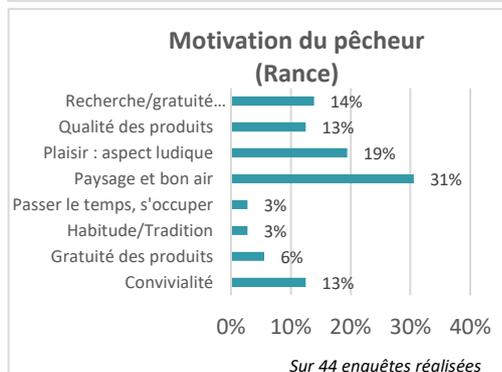


La majorité des pêcheurs enquêtés (43%) **ne pratiquent aucune autre pêche** que la pêche à pied de loisir. Cependant le territoire de la Rance montre une diversité des pratiques plus importante que sur la côte d'Emeraude. En effet, 18% pêchent à la ligne depuis le bord, et autant de pêcheurs rencontrés depuis un bateau, 7% pratiquent la chasse sous-marine depuis le bord et 2% posent des engins dormants depuis le bord ou depuis un bateau. Enfin, 11% des pêcheurs rencontrés déclarent pêcher en eaux douces.



**Profiter du paysage et du bon air (31%), et l'aspect ludique de l'activité (19%),** sont les principales motivations des pêcheurs.

31% des pêcheurs rencontrés n'ont pas de hauteur d'eau privilégiée pour venir pêcher en Rance, moins de 9% se basent sur les coefficients retrouvés sur la côte et ne viennent pas en Rance si le coefficient n'est pas inférieur à 89. **Cependant la majorité des pêcheurs rencontrés se basent sur les hauteurs d'eau annoncées par EdF, et pratiquent la pêche à pied dans la Rance à partir de niveaux atteignant en moyenne 5,53m. Sur la période étudiée (du 1/04/18 au 15/11/18) ceci ne représente que 9 bas niveaux.**



Le principal critère de choix de la marée s'effectue selon la **météo (42%), et le niveau réalisé (34% uniquement en grandes marées)**. On peut constater que seulement 6%

Espèce ciblée	Proportion
Palourdes	38%
Praire	33%
Vers	17%
Coquille Saint-Jacques	15%
Coques	4%
Huître	4%
Clam	2%
Couteaux	2%

Tableau 39 : Espèces ciblées (Rance)

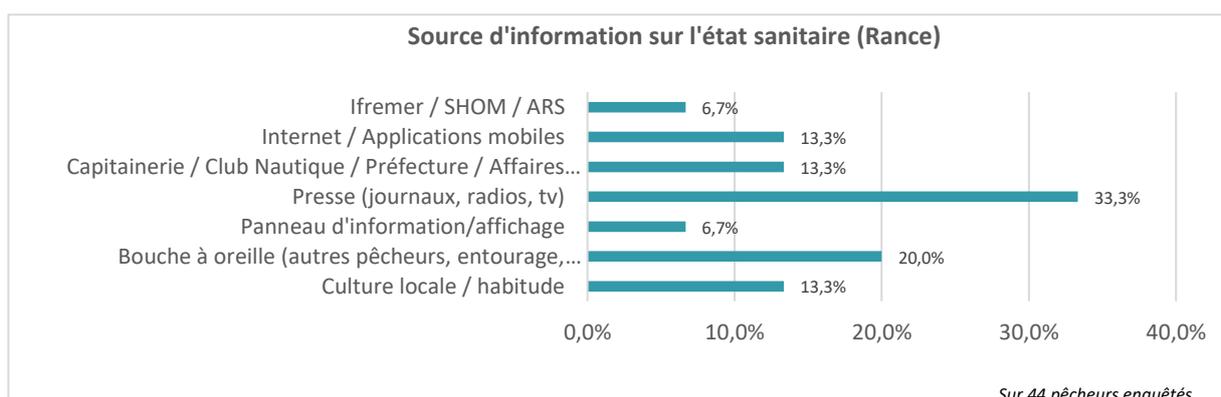
des pêcheurs rencontrés affirment privilégier les marées de weekend. Ceci peut s'expliquer par la réglementation applicable en Rance, puisque la pêche y est interdite le dimanche.

**La fidélité (21,5%) et la qualité du gisement (20%) et la proximité (18,5%) sont les principaux critères de choix du site.** Viennent ensuite l'accessibilité (12,3%), la recommandation (9,2%) et le hasard (7,7%).

#### D. CONNAISSANCES DU PECHEUR

Les enquêtes réalisées ont permis de montrer que **97,7% des pêcheurs présents en Rance maritime s'étaient renseignés de l'heure de la marée** avant de venir. Ce chiffre descend à 34,9% en ce qui concerne la qualité sanitaire du site.

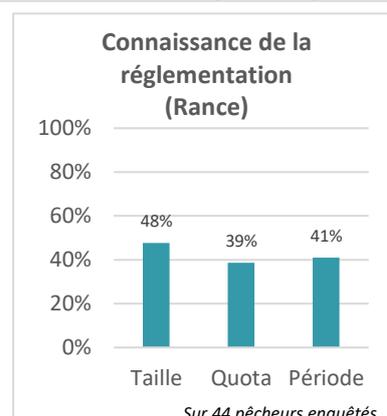
Concernant cette information, 33,3% des 15 personnes se sont renseignées dans la presse, et 20% par l'intermédiaire du bouche à oreille.



La praire étant l'espèce ciblée en priorité, cette espèce est celle qui a fait l'objet de plus de réponse sur la réglementation.

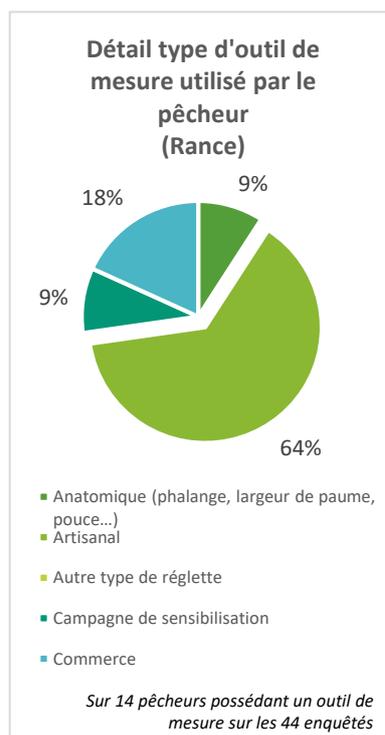
Sur l'ensemble des pêcheurs enquêtés, **la réglementation est connue pour moins de 50% d'entre eux.** Ainsi, **la taille est la valeur réglementaire la plus connue (48%).**

Le nombre de pêcheurs connaissant le quota (39%) et la période (41%) de l'espèce qu'ils sont en train de pêcher sont en revanche moins nombreux.



Concernant l’outillage, **33% des pêcheurs rencontrés sont en possession d’un outil** leur permettant de mesurer l’espèce ciblée, et 7% affirment l’avoir oublié lors de la sortie enquêtée.

Parmi les pêcheurs outillés pour mesurer leur pêche, la **majorité d’entre eux (64%) utilisent un outil artisanal (type marque ou gabarit)**, 18% utilisent un outil du commerce, et autant de pêcheurs (9%) utilisent un outil issu d’une campagne de sensibilisation, ou une mesure anatomique pour mesurer leurs prises (pouce, phalange, largeur de la paume de la main...). Cependant **30% des enquêtés ne se sont pas renseignés sur la réglementation** en amont de leur séance. **25% se servent du bouche à oreille, et 18% utilisent l’annuaire de marées**. Enfin, la presse, les applications mobiles ou internet sont utilisés par 14% des pêcheurs rencontrés dans le cadre de cette étude.



## E. ANALYSE DES PANIERS/PECHE DU JOUR

Tableau 40 : Analyse du maillage des espèces (Rance)

Espèce	Nombre de fois observée (sur 43 paniers)	Portion maillée moyenne
Clam	1	100%
Coques	5	100%
Coquille Saint-Jacques	5	82%
Couteaux	1	0%
Huître creuse	3	100%
Huitres	3	100%
<b>Palourdes</b>	<b>19</b>	<b>82%</b>
Pétoncles	2	100%
<b>Praire</b>	<b>20</b>	<b>84%</b>
<b>Vers</b>	<b>9</b>	<b>NA</b>

L’ensemble des pêcheurs rencontrés sur le territoire de la Rance disposaient au minimum d’un individu capturé dans leur panier. Lorsqu’on estime le temps passé au moment de l’enquête par rapport au temps total de l’effort de pêche concerné, en moyenne 72% du temps total de pêche était écoulé.

Le **temps moyen d’effort de pêche sur ces sites est de 86 minutes** (10 au minimum et 150 au maximum).

Sur l’ensemble des paniers non vides observés, le nombre moyen est de **1,56 espèces en moyenne par panier** (maximum 4). **L’espèce principalement pêchée est la praire** (45% des paniers), vient ensuite la palourde (43%), puis les vers (20%). Ces résultats sont en adéquation avec le milieu vaseux, principal milieu prospecté.

**38% des paniers non vides rencontrés étaient conformes.**

Concernant la praire, 84% des pêches observées étaient maillées, cette portion passe à 82% concernant la palourde. En revanche, concernant les vers marins, la réglementation n’impose aucune taille minimale. Seule la quantité (1kg/jour/pêcheur) est réglementée. L’ensemble des pêcheurs rencontrés respectaient cette quantité.

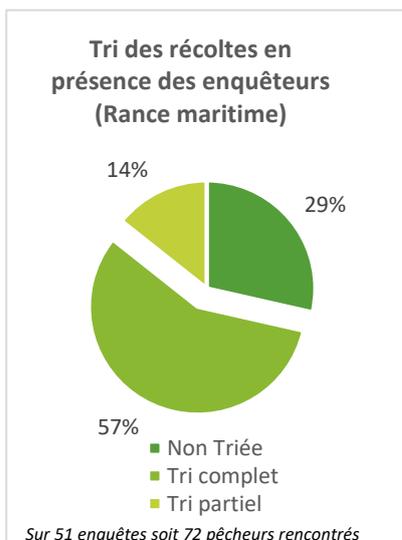
Tableau 41 : Extrapolation du nombre moyen d'individus prélevés par pêcheur et par séance (Rance)

Espèce	Nombre total d'individus/pêcheur/séance (Extrapolation)
Praires	69,52
Palourdes	58,97

Si on extrapole les observations réalisées dans le cadre de ces enquêtes, il est possible d'estimer une quantité moyenne prélevée par pêcheur et par marée. Cependant, cette extrapolation ne peut être considérée comme juste au regard du nombre de paniers observés. Ce calcul utilise le nombre d'individus capturés observé, en lien avec le temps passé à

pêcher lors de l'enquête, et ramené au temps total déclaré par le pêcheur. Ces extrapolations pour les deux espèces principalement pêchées identifiées précédemment figurent dans le tableau 41 ci-contre.

#### F. ATTITUDE DES PECHEURS A PIED FACE AUX ENQUETEURS



57% des pêcheurs rencontrés et présentant un panier non conforme ont effectué le tri en présence des enquêteurs. 14% n'ont trié que partiellement, en n'enlevant que les individus de très petite taille, ou préservant les espèces ayant le plus de valeur économique (coquille Saint-Jacques...), et 29% n'ont pas souhaité effectuer le tri de leur récolte.



### 3. CONCLUSION : INFORMATIONS PERTINENTES A RETENIR A L'ECHELLE DES SITES



## SITE 1 : SAINT-CAST-LE-GUILDON



#### PROFIL

Homme (56%)  
54 ans  
Retraité (48%)  
Seuls ou en famille  
Locaux en résidence  
secondaire

Tous les types de marées  
A partir de 80 de coefficient



82 min – 9 fois par an



Palourde (58%) – Coques (29%)  
Au râteau (48%)  
1,4 espèces /panier

CONNAISSANCE ETAT SANITAIRE 27,5%  
SOURCE Bouche à oreille (42,9%)

#### CONNAISSANCE REGLEMENTAIRE

Taille – 41%  
Quota – 47%  
Période – 25%



SOURCE  
Bouche à oreille (20%) et  
annuaire des marées (18%)

OUTIL DE MESURE 42%

29% RECOLTES CONFORMES



## SITE 2 : SAINT-LUNAIRE



#### PROFIL

Homme (54%)  
52 ans  
Retraité (43%)  
Seuls ou en famille  
Locaux

Uniquement aux grandes marées  
A partir de 80 de coefficient



92 min – 6 fois par an



Praire (30%) – Etrille (26%) - Palourde (26%)  
Epuisette (27%) – C'roc (16%) – Griffe (13%)  
1,5 espèces /panier

CONNAISSANCE ETAT SANITAIRE 52%  
SOURCE Structures administratives (34,6%)

#### CONNAISSANCE REGLEMENTAIRE

Taille – 18%  
Quota – 20%  
Période – 16%



SOURCE  
Bouche à oreille (26%) et  
application ou internet (22%)

OUTIL DE MESURE 38%

25% RECOLTES CONFORMES



## SITE 3 : DINARD



#### PROFIL

Homme (57%)  
61 ans  
Retraité (67%)  
Seuls ou en couple  
Locaux

Uniquement aux grandes marées  
A partir de 92 de coefficient



92 min – 5 fois par an



Palourde (52%)  
Râteau (26%) – Griffe (24%)  
1,7 espèces /panier

CONNAISSANCE ETAT SANITAIRE 36%  
SOURCE – Panneau d'information (38,9%)

#### CONNAISSANCE REGLEMENTAIRE

Taille – 48%  
Quota – 42%  
Période – 26%



SOURCE  
Panneau d'information (32%)

OUTIL DE MESURE 36%

28% RECOLTES CONFORMES



## SITE 4 : SAINT-MALO OUEST



#### PROFIL

Homme (67%)  
55 ans  
Retraité (58%)  
Seuls  
Locaux et départements  
voisins

Uniquement aux grandes marées  
A partir de 90 de coefficient



91 min – 6 fois par an



Palourdes (68%) – Praires (30%)  
Râteau (44%)  
1,9 espèces /panier

CONNAISSANCE ETAT SANITAIRE 36,4%  
SOURCE – Presse (36,4%)

#### CONNAISSANCE REGLEMENTAIRE

Taille – 28%  
Quota – 38%  
Période – 26%



SOURCE  
Annuaire des marées (20%)

OUTIL DE MESURE 26%

34% RECOLTES CONFORMES



## SITE 5 : SAINT-MALO EST



### PROFIL

Homme (56%)  
56 ans  
Retraité (49%)  
Seuls ou en groupe  
d'amis  
Locaux

Uniquement aux grandes marées   
A partir de 100 de coefficient

98 min – 5 fois par an 

 Etrille (50%)  
Retournement (18%) – Râteau (18%)  
1,4 espèces /panier

CONNAISSANCE ETAT SANITAIRE 25%

SOURCE – Bouche à oreille (23,1%)

### CONNAISSANCE REGLEMENTAIRE

Taille – 38%  
Quota – 37%  
Période – 37%



SOURCE  
Presse (19%)

OUTIL DE MESURE 50%

47% RECOLTES CONFORMES



## TERRITOIRE DE LA RANCE



### PROFIL

Homme (70%)  
57 ans  
Retraité (53%)  
Seuls  
Locaux (Communes  
proche de la Rance)

Lorsque la météo est favorable   
A partir de 5,53m au niveau bas

87 min – 2 fois par an 

 Palourde (38%) – Praires (33%)  
Râteau (43%) – Griffe (28%)  
1,6 espèces /panier

CONNAISSANCE ETAT SANITAIRE 34,9%

SOURCE – Presse (33,3%)

### CONNAISSANCE REGLEMENTAIRE

Taille – 48%  
Quota – 39%  
Période – 41%



SOURCE  
Bouche à oreille (25%)

OUTIL DE MESURE 33%

38% RECOLTES CONFORMES

## CHAPITRE 5 : CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### 1. LIMITES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Ce diagnostic a permis la réalisation d'un véritable état des lieux de la pêche à pied de loisir sur les territoires Rance & Côte d'Emeraude. Cependant, il a permis de mettre en exergue l'existence de certaines limites sur sa mise en œuvre sur le territoire :

- ◆ Durant cette première période de suivi, très peu de communication externe a été mise en place concernant le projet, ce qui n'a pas permis la mise en place d'un réseau de bénévoles solide accompagnant la mise en œuvre des actions prévues ;
- ◆ L'estuaire de la Rance montre une diversité de pêches pratiquées, cependant l'accès aux pêcheurs à pied de loisir dans le cadre de ce projet a été limité par les hauteurs d'eau réalisées, et la présence de pics de fréquentation souvent imprévisibles ;
- ◆ Un certain nombre de pêcheurs rencontrés disposaient d'outils de mesure conformes, cependant l'analyse des paniers a permis de mettre en évidence que les prises réalisées ne répondaient pas toujours aux exigences réglementaires. Ce constat est lié à la présence d'outils utilisables uniquement pour une espèce (ex : un gabarit pour les étrilles, ne permettant pas de mesurer le tourteau, ou encore une marque pour la palourde, non adaptée pour la coque également pêchée lors de la séance).

### 2. ACTIONS A PREVOIR SUR 2019 SUITE AU DIAGNOSTIC 2018

#### 2.1 POURSUITE DES ACTIONS DE DIAGNOSTIC

##### 2.1.1 TERRITOIRE DE LA COTE D'EMERAUDE

Le diagnostic réalisé en 2018 a permis de couvrir cinq sites très fréquentés de la Côte d'Emeraude, et ainsi d'avoir une bonne connaissance des pratiques et des pratiquants sur ce territoire. Cependant, la zone de **la baie de Lancieux** montre une fréquentation importante par les pêcheurs à pied de loisir. Le Centre Nautique de Lancieux effectue d'ores et déjà des actions de sensibilisation auprès de ces derniers. Cependant, aucun diagnostic précis n'a été effectué jusqu'à présent sur ce site.

Il serait donc intéressant de **mener ce diagnostic en 2019 afin d'effectuer un état des lieux similaire sur ce site**, et d'adapter les actions de sensibilisation au public présent sur ce site. Le Centre Nautique de Lancieux ainsi que l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux sont d'ores et déjà prêts à prendre part à ce diagnostic en 2019.

##### 2.1.2 TERRITOIRE DE LA RANCE

Concernant la Rance, cette étude a permis de mettre en évidence des fréquentations peu élevées des pêcheurs à pied de loisir, mais surtout la présence de pics importants lors des très bas niveaux. Une **poursuite du diagnostic** doit être réalisée pour affiner ces résultats. Cependant, les nouvelles enquêtes doivent cibler uniquement les très bas niveaux

## 2.2 MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION

La sensibilisation des pêcheurs à pied récréatif peut s'effectuer de manière directe ou indirecte.

Pour l'année 2019, et au vu des connaissances réglementaires des pêcheurs interrogés, il serait tout d'abord intéressant de mettre en place un certain nombre de **marées de sensibilisation**. Ce taux de connaissance étant similaire sur l'ensemble des sites suivis, **le travail de sensibilisation doit s'y effectuer de manière identique sur les deux territoires**.

Cette sensibilisation repose principalement sur la **distribution de réglettes** telle qu'elle a été réalisée, de manière ponctuelle en parallèle des enquêtes, mais aussi tout au long du programme LIFE Pêche à pied de loisir. De plus, une approche dite « **engageante** » pourrait être mise en place. Cette méthodologie, déjà expérimenté par le CPIE Marennes Oléron, a pour principe de **rendre le pêcheur acteur de la sensibilisation, et non uniquement récepteur**. Celle-ci se décline en 3 étapes :

- ◆ **Une prise de contact**, et l'invitation à remplir un questionnaire permettant au pêcheur de s'exprimer sur ses pratiques de pêches
- ◆ **Une proposition de s'engager** sur une des pratiques durables de pêche à pied recommandées dans le cadre de cette sensibilisation
- ◆ **La proposition de symboliser cet engagement** par une prise de photographie pouvant être diffusée dans le cadre du projet.

Par ailleurs, ces marées de sensibilisation doivent également faire l'objet de **plus de médiatisation**. Celle-ci peut passer par la **presse locale**, mais doit également apparaître de manière plus importante au sein des **outils de communication propres à l'association COEUR Emeraude**. Elle peut également apparaître au sein des **outils de communication des collectivités** concernées par le projet : bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet... Une restitution des résultats de ce diagnostic est d'ores et déjà prévue début 2019 pour chaque site/territoire, ceci permettant une mise en avant du travail effectué, et amorcer les actions prévues pour l'année à venir.

Dans le cadre de ses missions, l'association COEUR Emeraude est en contact permanent avec de nombreux acteurs en lien avec le littoral. Il pourrait être intéressant de **présenter le projet lors de diverses réunions** en lien avec cette thématique, et en particulier lors de l'organisation de la journée mondiale de l'océan sur le territoire.

Le diagnostic a permis aussi de mettre en évidence l'importance des acteurs du tourisme dans la diffusion de l'information réglementaire et des bonnes pratiques. Des **formations à destination de ces acteurs du tourisme** (Offices du tourisme, hébergeurs, SNSM, structures d'EEDD...) doivent être mises en place pour leur permettre de diffuser ces informations de la manière la plus efficace.

D'autre part, l'année 2019 fera l'objet d'une communication importante autour du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, avec notamment la tenue de stands sur divers événements locaux. Il serait intéressant d'**utiliser l'exposition nationale mise en place dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir, lors de ces événements**.

Enfin, le diagnostic réalisé sur le site de Dinard a montré que, même si elle n'est pas toujours assimilée correctement, l'information diffusée sur les **panneaux** installés dans le cadre du LIFE Pêche à pied de loisir au niveau des cales permettait aux pêcheurs une meilleure sensibilisation. Il serait donc intéressant de **proposer ce même dispositif aux communes concernées par une fréquentation importante de pêcheurs à pied**.

## 2.3 CONCERTATION

L'année 2019 marquera le lancement de la concertation autour du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude. Comme il a été indiqué dans le Chapitre 2§3, un certain nombre d'instances autour du littoral sont prévu par le projet de Charte. Ces **instances devront donc voir le jour à l'horizon 2020**.

## 2.4 MOBILISATION DE STRUCTURES RELAIS, BENEVOLES

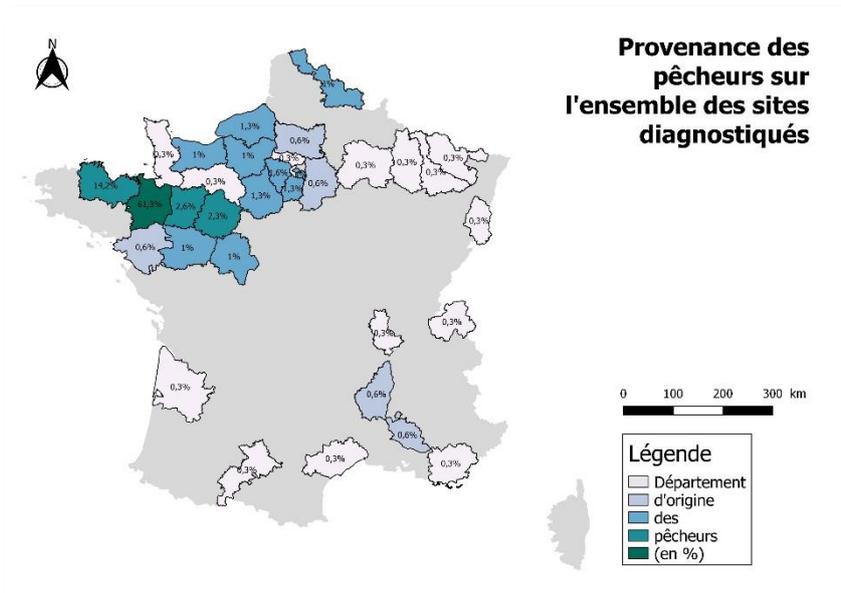
Comme indiqué au §2.1.1 du présent chapitre, des **structures en baie de Lancieux ont d'ores et déjà été identifiées pour mettre en place le diagnostic du site de la baie de Lancieux**. Par ailleurs, si des actions de sensibilisation sont mises en place en 2019, il est important d'étendre celles-ci à des zones plus larges que celles des sites prospectés dans le cadre du diagnostic 2018. Pour cela, la **mise en place d'un réseau de bénévoles** doit être réalisée afin de disposer d'un maximum de forces vives pour la réalisation de ces actions.

## 3. CONCLUSION ET RETOURS SUR LE PROJET

Avec une fréquentation estimée à 18 410 séances de pêche à pied de loisir sur les cinq sites suivis sur la Côte d'Emeraude, et 1290 pêcheurs fréquentant les trois sites de la Rance sur l'année 2018, ce diagnostic a permis de mettre en évidence l'intérêt du territoire pour la pratique de la pêche à pied de loisir.

De plus, l'analyse de la provenance a permis de mettre en évidence la diversité d'origines des pêcheurs interrogés. Même si 61,3% viennent d'Ille-et-Vilaine et 14,2% des Côtes d'Armor, 35 départements sont tout de même représentés, dont une majorité de départements éloignés du littoral.

Ces quelques chiffres montrent bien l'importance de cette activité pour le littoral, et l'enjeu de la sensibilisation sur le territoire Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude pour les années à venir.



1. FICHE RESUMEE DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS LES COTES D'ARMOR (VALABLE EGALEMENT POUR L'ILLE-ET-VILAINE)

Source : Direction départementale des territoires et de la mer – Côtes d'Armor

Pêche plaisance dans les CÔTES D'ARMOR

- Références réglementaires :
- arrêté du 15 janvier 2018 et l'arrêté du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins effectués dans le cadre de la pêche maritime de loisir
  - arrêté n° 2014-49311 modifiant l'arrêté n° 2013-7456 du 21 octobre 2013 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins
  - règlement (UE) 2018/120 du conseil du 23 janvier 2018 établissant, pour 2018, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union et modifiant le règlement (UE) 2017/127

POISSONS		CRUSTACÉS	
Espèces	Tailles et poids minimaux	Quantités maximales	Tailles minimales
Alose ( <i>Alosa spp.</i> )	30 cm	-	12 cm
Anchois ( <i>Engraulis encrasicolus</i> )	12 cm	-	5 cm (longueur totale)
Bar commun ( <i>Dicentrarchus labrax</i> )	Pêche en NO KILL : remise à l'eau obligatoire	-	3 cm (longueur totale)
Bar moucheté ( <i>Dicentrarchus punctatus</i> )	-	-	6,5 cm
Barbeau ( <i>Scophthalmus rombus</i> )	30 cm	-	8,7 cm
Cabillaud ( <i>Gadus morhua</i> ) (*)	42 cm	-	11 cm
Langoustine ( <i>Nephrops norvegicus</i> )	20 cm	-	9 cm (longueur totale)
Chinchard ( <i>Trechinus spp.</i> )	15 cm	-	14 cm
Congre ( <i>Conger conger</i> )	60 cm	-	-
ECHINODERMES			
Espèces	Tailles et poids minimaux	Quantités maximales	Engins autorisés
Dorade grise ( <i>Spondyliotoma cantharus</i> )	23 cm	-	Conteau, grappin à oursin
Dorade rose ( <i>Pagellus bogaraveo</i> )	23 cm	-	-
Dorade royale ( <i>Sparus aurata</i> ) (*)	23 cm	-	-
MOLLUSQUES			
Espèces	Tailles et poids minimaux	Quantités maximales	Engins autorisés
Eglefin ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> )	30 cm	-	-
Pier ( <i>Pandora flemingii</i> )	20 cm	-	-
Germon ( <i>Thamus albaingia</i> )	2 kg	-	-
Hareng ( <i>Clupea harengus</i> )	20 cm	-	-
Lies jaune ( <i>Pollachius pollachius</i> ) (*)	30 cm	-	-
Lies noir ( <i>Pollachius virens</i> ) (*)	35 cm	-	-
Langue bleue ( <i>Molva diptrygia</i> )	65 cm	-	-
Langue verte ( <i>Molva dypterygia</i> )	70 cm	-	-
Limaande ( <i>Limanda limanda</i> )	20 cm	-	-
Limaande sole ( <i>Microstomus kitt</i> )	25 cm	-	-
Lote ( <i>Lophius piscatorius</i> )	50 cm	-	-
Maigre ( <i>Arenigobius rostratus</i> )	45 cm	-	-
Maquereau ( <i>Scomber spp.</i> ) (*)	20 cm	-	-
Marin ( <i>Merluccius merluccius</i> )	27 cm	-	-
Morue ( <i>Merluccius merluccius</i> )	30 cm	-	-
Morue (Pêcheur bioméridé)	30 cm	-	-
Mulet ( <i>Mulet spp.</i> )	30 cm	-	-
Ophide ( <i>Belone belone</i> )	30 cm	-	-
Phe ( <i>Caracottus plantasea</i> )	37 cm	-	-
Rouget barbet ou de roche ( <i>Mullus spp.</i> )	15 cm	-	-
Sole commune ( <i>Diplodus sargus</i> ) (*)	25 cm	-	-
Sardine ( <i>Sardinia pilchardus</i> )	11 cm	-	-
Saumon ( <i>Salmo salar</i> )	30 cm	-	-
Sole ( <i>Solea spp.</i> ) (*)	24 cm	-	-
Thon rouge ( <i>Thunnus thynnus</i> ) (1)	30 kg ou 115 cm	1 et baque obligatoire	-
Traite de mer ( <i>Sebino trutta</i> )	35 cm	-	-
Turbot ( <i>Psetta maxima</i> )	30 cm	-	-
MOLLUSQUES			
Espèces	Tailles et poids minimaux	Quantités maximales	Engins autorisés
Bivalves :			
Annade de mer ( <i>Glycymeris glycymeris</i> ) (3)	-	100	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Clam ( <i>Mercuraria mercenaria</i> )	4,3 cm	100	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Clovisse ( <i>Tararctus palliata</i> )	4 cm	-	-
Coque ( <i>Cardostreus edulis</i> ) (***)	2,7 cm	300	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Coquille Saint-Jacques ( <i>Pecten maximus</i> ) (4)	11 cm	30	Epaulette
Conteau ( <i>Ensis spp.</i> , <i>Pharus legumen</i> , <i>Solen spp.</i> )	10 cm	60	Gauge à conteau
Huitre creuse ( <i>Crassostrea gigas</i> )	5 cm	60	Marreau et burin, conteau
Huitre plate ( <i>Ostrea edulis</i> )	6 cm	60	Marreau et burin, conteau
Macrre solide ( <i>Saxidomus solida</i> )	2,5 cm	100	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Moule ( <i>Mytilus edulis</i> )	4 cm	300	Conteau, griffe
Olive de mer ( <i>Donax spp.</i> ) (5)	2,5 cm	500	Griffe
Palourde européenne ( <i>Ruditapes decussatus</i> ) (***)	4 cm	150	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Palourde japonaise ( <i>Ruditapes philippinarum</i> ) (***)	3,5 cm	150	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Palourde rose ( <i>Vanerpes rhomboides</i> )	4 cm	100	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Palourde rouge ( <i>Venus (Callista) chione</i> )	4 cm	100	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Pratre ( <i>Pitarca verucosa</i> )	4,3 cm	100	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
Telline ( <i>Tellina spp.</i> ) (5)	2,5 cm	500	Griffe
Vanneau / Pétoncle ( <i>Chlamys spp.</i> )	4 cm	100	Conteau
Venus ( <i>Saxidomus</i> )	2,8 cm	100	Baquette, conteau à palourde, cuillère, griffe, râteau
CÉPHALOPODES :			
Poulpe ( <i>Octopus vulgaris</i> , <i>Eledone cirrhosa</i> )	750 g	-	-
GASTÉROPODES :			
Biguonnet ( <i>Littorina littorea</i> )	-	500	-
Buccin ou bolot ( <i>Buccinum undatum</i> )	4,5 cm	100	Conteau
Ormeau ( <i>Hydrobia spp.</i> ) (6)	9 cm	20	Conteau, croc, crochets

(1) pêche limitée à 1 prise par bateau et par jour si autorisation et baque de marquage pour chaque prise au niveau de la queue - arrêté précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de reconquête des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée puis pour chaque année en cours et fixant les dates d'ouverture, de fermeture et les quotas de pêche

(2) pêche fermée du 15 avril au 14 octobre

(3) pêche fermée du 15 mai au 31 août

(4) pêche fermée du 15 mai au 30 septembre, en chasse sous-marine, limitée à 30 coquilles Saint-Jacques par pêcheur et par jour et autorisée aux dates et heures de pêche applicables à tous les professionnels - arrêté 19297 du préfet de région Bretagne portant réglementation particulière de la pêche sous-marine de loisir sur le littoral de la région Bretagne

(5) pêche fermée du 1er juillet au 31 août

(6) pêche fermée du 15 juin au 31 août. Interdit en chasse sous-marine - arrêté 19297 du préfet de région Bretagne portant réglementation particulière de la pêche sous-marine de loisir sur le littoral de la région Bretagne

(\*) pêche au casier, ce dernier doit être équipé d'une époulette rigide d'un diamètre de 140 mm ou plus, droite ou conique sans cloisonnement ou dispositif anti-retour - arrêté 2017/15176 du 14 septembre 2017 portant approbation de la délibération 2017-023 du 28 août 2017 du comité national des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche des crustacés

(\*) marquage des spécimens pêchés à pied, du rivage, en chasse sous-marine ou depuis une embarcation dès la mise à bord ; ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale ; hormis l'opération de marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson - arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir

(\*\*) pêche limitée à 6 unités en chasse sous-marine par pêcheur et par jour - arrêté 19297 du préfet de région Bretagne portant réglementation particulière de la pêche sous-marine de loisir sur le littoral de la région Bretagne

(\*\*\*) cumuli coques + palourdes limité à 300 dont 100 maximum de palourdes pour la pêche pratiquée à l'île Grande

L'action de pêche maritime à pied s'exerce entre le lever et le coucher du soleil, à plus de 15 mètres du périmètre des concessions de cultures marines, sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol et sans équipement respiratoire permettant de rester immergé

Toute personne pratiquant la pêche sous-marine de loisir doit signaler sa présence au moyen d'une bouée permettant de repérer sa position. L'exercice de la pêche sous-marine au moyen d'un filet harpon est interdit au moins de 16 ans, entre le coucher et le lever du soleil, à moins de 150 m des navires en opérations de pêche et des engins de pêche signalés par un balisage - il est interdit aux pêcheurs sous-marins d'utiliser tout équipement respiratoire permettant de respirer sans se voir à la surface, de faire usage d'un foyer lumineux, d'utiliser, pour la capture des crustacés, une fosse ou un appareil spécial pour la chasse-sous-marine (filet), de capturer les animaux marins pris dans les engins ou filets placés par d'autres pêcheurs, de tenir charge hors de l'eau un appareil spécial pour la chasse sous-marine - décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime

## 2. FICHE RESUMEE DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR EN RANCE MARITIME

Source d'information : Direction départementale des territoires et de la mer Ille et Vilaine



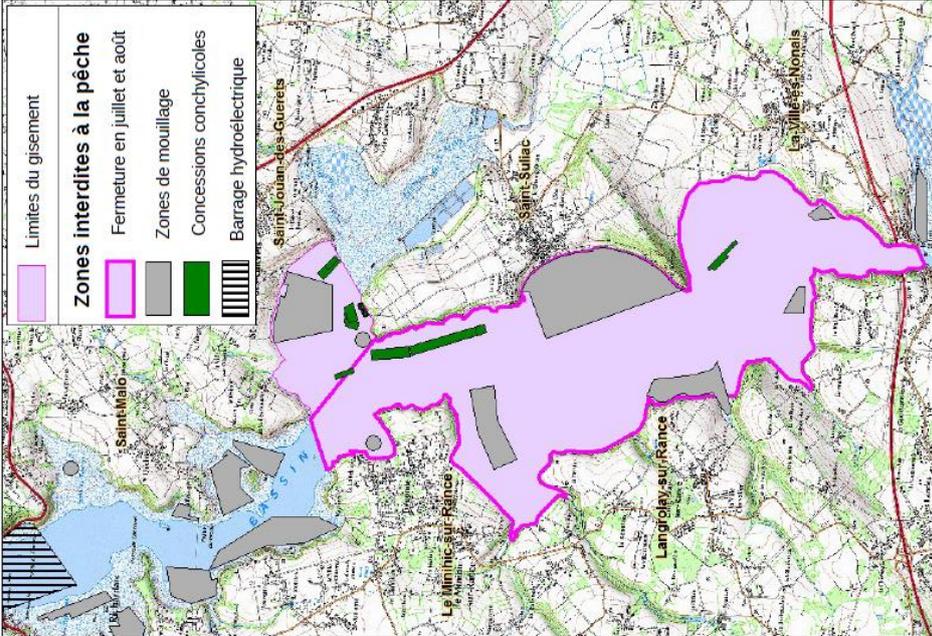
**PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**  
Liberté • Egalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
*Délégation à la Mer et au Littoral du Pays de Saint Malo*

# Pêche à pied en Rance

Édition 2018

**GISEMENT NATUREL DE COQUES ET DE PALOURDES EN RANCE**



**Pêche des coques et palourdes :**

- Interdite les dimanches -
- Interdite la nuit -
- Fermeture partielle du gisement en juillet et août (voir carte)

Respectez le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de **15 mètres** des concessions conchylicoles

Circulation et stationnement des véhicules à moteur interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)

**Stationnez sur les parkings prévus à cet effet**

*Pêche à pied de loisir :*  
**CONSOMMATION PERSONNELLE**  
**VENTE INTERDITE**

**Outils autorisés pour la pêche des coquillages :**

- Couteau à main longueur 20cm maximum
- Couteau à palourdes
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé largeur maximum de 35cm, dents 10cm maximum

**Pour tous les engins autorisés :**  
**Arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013**

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
<b>Bivalves fouisseurs</b>		
	2,7 cm	300 (≈ 3 kg)
	4 cm	150 (≈ 3 kg)
	3,5 cm	150 (≈ 3 kg)
	4,3 cm	100 (≈ 3 kg)
	2,8 cm	100 (≈ 3 kg)
<b>Bivalves non fouisseurs</b>		
	5 cm	5douzaines (≈ 5 kg)
	6 cm	5douzaines (≈ 5 kg)
	4 cm	300 (≈ 3 kg)
Comment mesurer les tailles?		



bulot



Coquillages bivalves

Ces informations sont données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche

Pour plus d'informations :  
Délégation Mer et Littoral - 02 90 02 67 03

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

### 3. FICHES D'INFORMATION SANITAIRE – PECHE A PIED RECREATIVE

#### Site 1 : Saint-Cast-le-Guildo

#### INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



**Commune :** SAINT-CAST-LE-GUILDO  
**Lieu :** Les Mielles  
**Coquillage suivi :** Coques (Cerastoderma edule)

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

## SITE DECONSEILLE

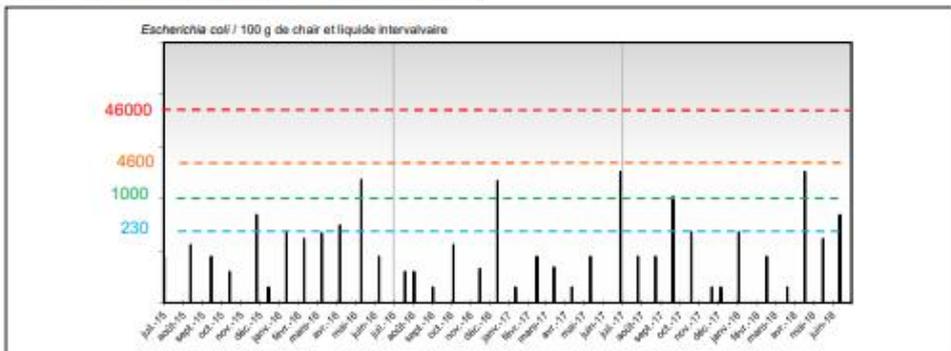
Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

**RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER**

#### Localisation / Environnement

Ce gisement de coques est situé au Nord-Est de la grande plage de St-Cast au Sud du port. Il fait l'objet d'une pêche récréative régulière.  
 La pêche et le ramassage de tous coquillages à titre récréatif sont interdits dans les limites du port, par l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016.

#### Evolution des résultats d'analyses bactériologiques



#### Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
	< 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MALVAISE	TRES MALVAISE
Résultats	28	3	5	0	0
Fréquences	77,8%	8,3%	13,9%	0,0%	0,0%

#### Conclusion

Le gisement est de qualité bactériologique fluctuante présentant épisodiquement des pics de contamination de qualité médiocre.  
 La pêche à pied récréative de coquillages est interdite par arrêté préfectoral dans les limites du port.  
**La consommation de coquillage en peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.**

Edité le: 09/07/2018



**INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES**



Pôle Santé Environnement

Commune : SAINT LUNAIRE  
 Lieu : Pointe du Nick  
 Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

SITE INTERDIT

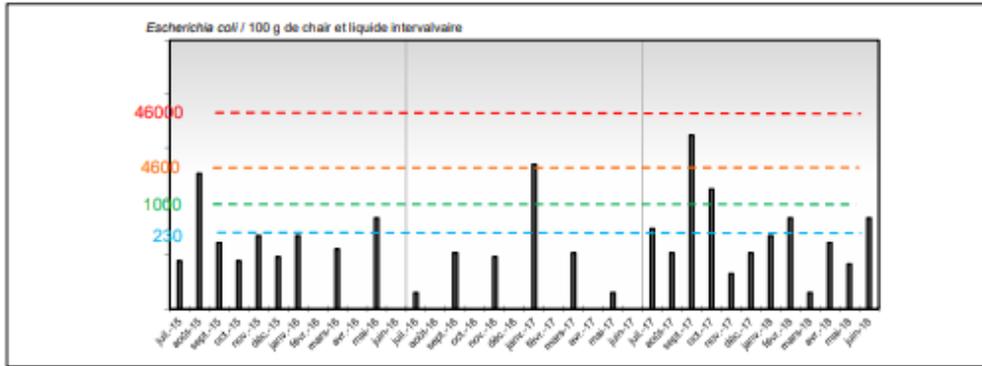
Pour la pêche à pied récréative des coquillages

SITE INTERDIT PAR ARRETE MUNICIPAL

**Localisation / Environnement**

Ce point est situé au Sud-Est de la grande plage de Saint-Lunaire. Il subit l'influence directe du ruisseau du Crevelin. Le maire a interdit par arrêté municipal en date du 15 juin 1999 le ramassage, la pêche et la consommation des coquillages provenant du secteur de la pointe du Nick.

**Evolution des résultats d'analyses bactériologiques**



**Tableau de répartition des résultats**

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	19	4	2	2	0
Fréquences	70,4%	14,8%	7,4%	7,4%	0,0%

**Conclusion**

Ce gisement présente épisodiquement des pics de forte contamination.  
 La pêche à pied y est interdite par arrêté municipal.

**Toute consommation serait à l'origine de risques élevés pour la santé, la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires.**



**INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES**



Commune : DINARD  
 Lieu : La Roche Pelée  
 Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit Site Interdit

**SITE INTERDIT**  
 Pour la pêche à pied récréative des coquillages

**SITE INTERDIT PAR ARRETE MUNICIPAL**

Localisation / Environnement

La Roche Pelée se trouve à l'Ouest de la plage de Saint Enogat, en contrebas de la thalassothérapie. Le gisement naturel de moules est important, facilement accessible à marée basse sur cette grande surface rocheuse plane, traversée par un émissaire fluvial. La pêche à pied y est interdite par l'arrêté municipal du 14 avril 2000.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

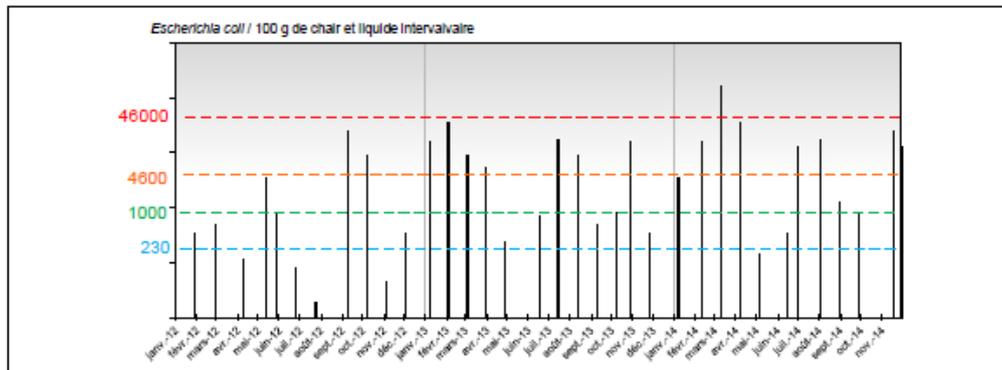


Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
	≤ 230	230 et ≠ 1000	1000 et ≠ 4600	4600 et ≠ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MALVAISE	TRES MALVAISE
Résultats	7	10	3	15	1
Fréquences	19,4%	27,8%	8,3%	41,7%	2,8%

Conclusion

Ce gisement présente des très importantes contaminations répétées depuis 2013. La pêche à pied y demeure interdite.

Toute consommation de coquillage constituerait un grave danger pour la santé même après cuisson.



## INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES

**Ifremer**

LERBN - Dinard



**Commune :** DINARD  
**Lieu :** Saint Enogat  
**Coquillage suivi :** Spisules (*Spisula ovalis*)

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

**SITE DECONSEILLE**

Pour la pêche à pied récréative des coquillages

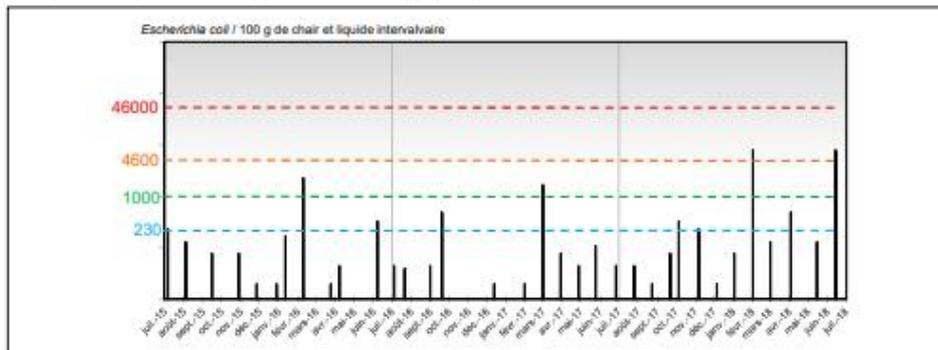
**RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER**

### Localisation / Environnement

Ce gisement de spisules est situé sur la plage de St Enogat, à proximité de la thalassothérapie. La ressource est faible sur ce site qui est soumis à l'influence de l'urbanisation littorale dense de la ville de Dinard. Suite à un épisode exceptionnel de contamination, des travaux de réfection du réseau d'assainissement en bordure du site ont permis de retrouver une qualité sanitaire compatible avec la pêche à pied des coquillages fousseurs.

Ce gisement est classé **B** (Arrêté Préfectoral du 6 octobre 2018)  
 pour les coquillages de la filière professionnelle bénéficiant de procédés d'épuration et de contrôles spécifiques

### Evolution des résultats d'analyses bactériologiques



### Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	26	4	2	2	0
Fréquences	76,5%	11,8%	5,9%	5,9%	0,0%

### Conclusion

La qualité sanitaire de ce site s'est nettement améliorée depuis 2014 rendant possible la pêche à pied des coquillages sur la plage. Elle reste de qualité sanitaire médiocre suite aux deux pics de contamination observés au premier semestre 2018.

**La consommation de coquillage ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.**

Edité le: 11/07/2018



## INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



Pôle Santé Environnement

Commune : DINARD  
Lieu : Pointe de la Malouine  
Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Interdit Site Interdit

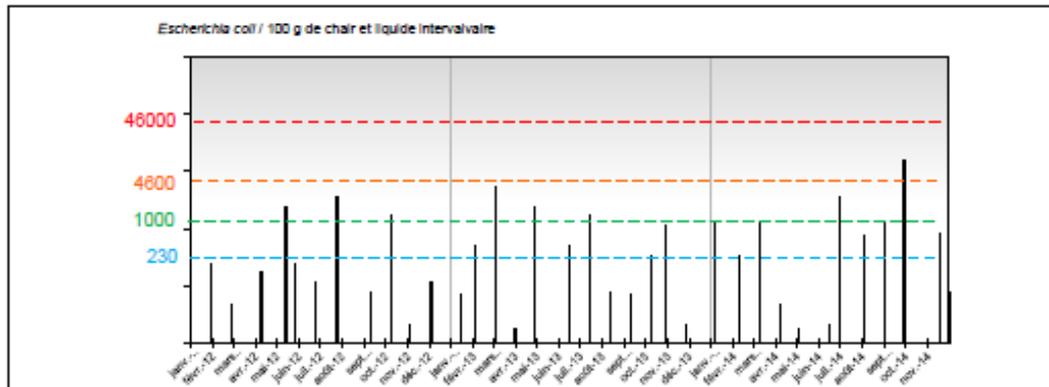
**SITE INTERDIT**  
Pour la pêche à pied récréative des coquillages

**SITE INTERDIT PAR ARRETE MUNICIPAL**

### Localisation / Environnement

Les rochers de la Malouine sont situés au pied du chemin de ronde entre les plages de l'Ecluse et de Saint Enogat. L'accès se fait par un escalier très escarpé. De nombreuses habitations surplombent la pointe de la Malouine. Le caractère saisonnier de l'occupation des maisons du

### Evolution des résultats d'analyses bactériologiques



### Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	18	6	10	2	0
Fréquences	50,0%	16,7%	27,8%	5,6%	0,0%

### Conclusion

Les coquillages prélevés sur ce site sont généralement de qualité médiocre et présentent des pics de contamination ponctuelle importants (16000 E.coli/100g en octobre 2014), expliquant le maintien de l'interdiction de pêche à pied dans ce secteur.

Toute consommation serait à l'origine de risques élevés pour la santé, la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires.



**INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES**



Commune : SAINT MALO  
 Lieu : Grand Bé  
 Coquillage suivi : Coques (*Cerastoderma edule*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré

**SITE TOLERE**

Pour la pêche à pied récréative des coquillages

Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré

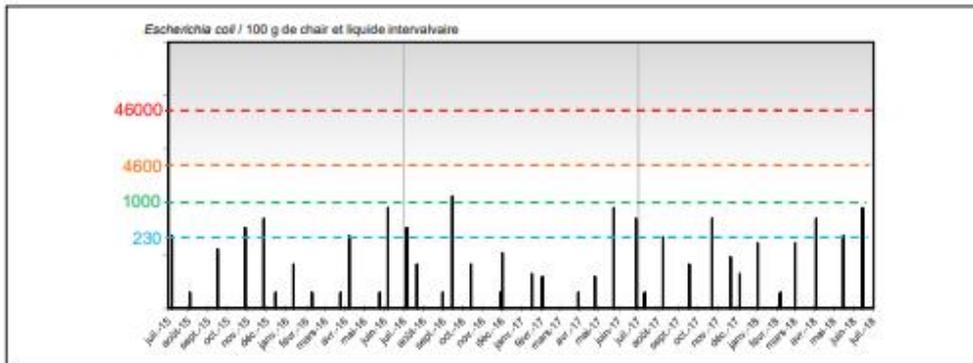
**RISQUE SANITAIRE FAIBLE**

**Localisation / Environnement**

Ce gisement de coques est situé à proximité immédiate de Saint Malo intra-muros, entre la vieille ville et le rocher du Grand Bé. Il est donc soumis à la pollution engendrée par la dense urbanisation littorale.

Ce gisement est classé **B** (Arrêté Préfectoral du 6 octobre 2017) pour les coquillages de la filière professionnelle bénéficiant de procédés d'épuration et de contrôles spécifiques

**Evolution des résultats d'analyses bactériologiques**



**Tableau de répartition des résultats**

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	< 230	230 et < 1000	1000 et < 4600	4600 et < 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	27	9	1	0	0
Fréquences	73,0%	24,3%	2,7%	0,0%	0,0%

**Conclusion**

Anciennement interdit à la pêche à pied, ce site est en constant regain de qualité sanitaire ces dernières années. La pêche y est désormais tolérée.

**La consommation de coquillage ne peut être considéré comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.**



**INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES**



Commune : SAINT MALO  
 Lieu : Fort National  
 Coquillage suivi : Moules (Mytilus galloprovincialis)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

**SITE DECONSEILLE**

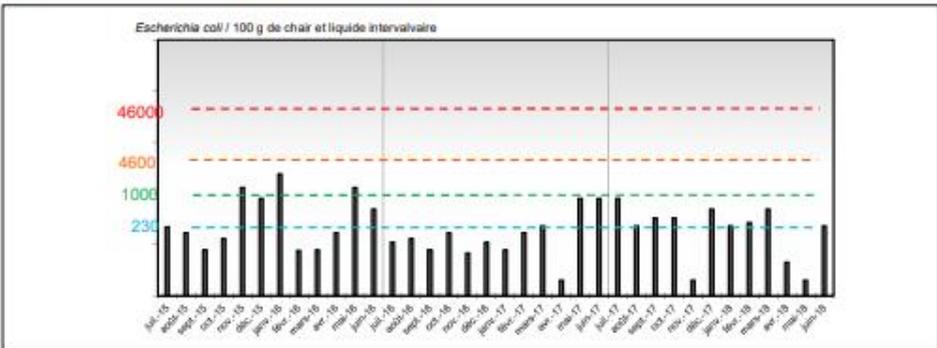
Pour la pêche à pied récréative des coquillages

RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER

**Localisation / Environnement**

Point situé sur les rochers qui entourent le Fort National, face à l'intra-muros de Saint-Malo. L'accès à marée basse est très facile depuis la grande plage du Sillon. La fréquentation peut y être importante lors des "grandes marées". Il est à noter que l'arrêté municipal du 4 décembre 2014 déconseille la pêche à pied sur ce site.

**Evolution des résultats d'analyses bactériologiques**



**Tableau de répartition des résultats**

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	< 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MALVAISE	TRES MALVAISE
Résultats	23	10	3	0	0
Fréquences	63,9%	27,8%	8,3%	0,0%	0,0%

**Conclusion**

Ce gisement présente une qualité bactériologique moyenne accompagnée de rares pics de contamination épisodiques. **La pêche à pied y est déconseillée par arrêté municipal.**

La consommation de coquillage ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.



**INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES**



**Commune :** SAINT MALO  
**Lieu :** Plage de Rochebonne  
**Coquillage suivi :** Moules (*Mytilus galloprovincialis*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Interdit

SITE INTERDIT

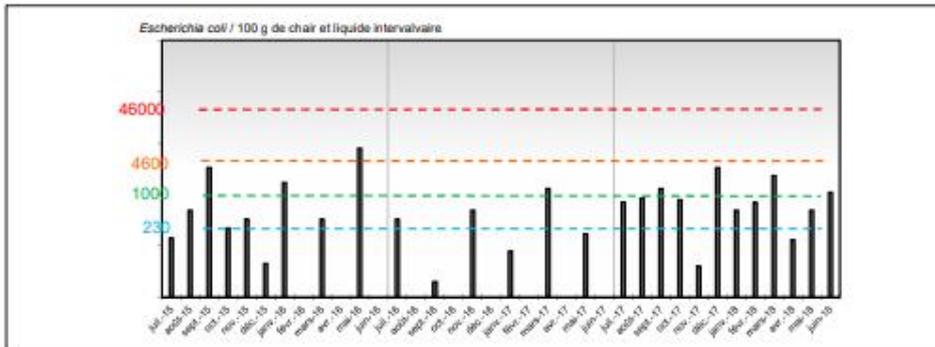
Pour la pêche à pied récréative des coquillages

SITE INTERDIT PAR ARRETE MUNICIPAL

**Localisation / Environnement**

Point localisé au large de la pointe de Rochebonne, à l'extrémité Est de la plage du Sillon. Facilement accessibles à marée basse, les rochers qui servent de support aux moules sont sous l'influence directe d'un rejet fluvial pouvant être potentiellement contaminé. Il est à noter qu'un arrêté municipal du 4 décembre 2014 interdit la pêche à pied sur ce site.

**Evolution des résultats d'analyses bactériologiques**



**Tableau de répartition des résultats**

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MALVAISE	TRES MALVAISE
Résultats	8	11	7	1	0
Fréquences	29,6%	40,7%	25,9%	3,7%	0,0%

**Conclusion**

Ce gisement présente une qualité bactériologique médiocre avec des pics de contaminations épisodiques. **La pêche à pied est interdite par arrêté municipal.**  
 Toute consommation serait à l'origine de risques élevés pour la santé, la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires.

Edité le: 09/07/2018



## Site 6 : Bras de Châteauneuf

### INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



**Commune :** SAINT SULIAC  
**Lieu :** Pointe du Puits  
**Coquillage suivi :** Coques (*Cerastoderma edule*)

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré

Site Toléré Site Toléré

**SITE TOLERE**

Pour la pêche à pied récréative des coquillages

Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré Site Toléré

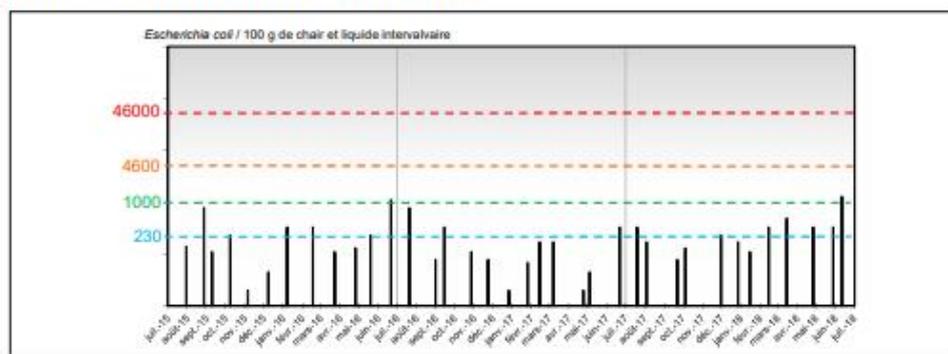
**RISQUE SANITAIRE FAIBLE**

#### Localisation / Environnement

Situé à l'embouchure du bras de Châteauneuf en Rance, ce gisement de coques est peu important. Les contaminations potentielles peuvent venir de la Couaille ou des effluents de l'agglomération de Saint-Malo ou de la Richardais portés par les courants venant du Nord.

Ce gisement est classé **B** (Arrêté Préfectoral du 6 octobre 2017) pour les coquillages de la filière professionnelle bénéficiant de procédés d'épuration et de contrôles spécifiques

#### Evolution des résultats d'analyses bactériologiques



#### Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	320 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MALVAISE	TRES MALVAISE
Résultats	23	11	2	0	0
Fréquences	63.9%	30.6%	5.6%	0.0%	0.0%

#### Conclusion

La qualité sanitaire de ce gisement s'améliore depuis 2014 mais reste sensible aux contaminations lors de fortes pluies comme en témoigne l'alerte sanitaire déclenchée au début de l'hivers 2018.

La pêche à pied de loisir est tolérée en temps normal **mais déconseillée en cas de fortes pluies.**

**La consommation de coquillage ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.**

Edité le: 11/07/2018



**INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES**



**Commune :** LE MINIHIC-SUR-RANCE  
**Lieu :** Minihic le Marais  
**Coquillage suivi :** Coques (*Cerastoderma edule*)

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé

**SITE DECONSEILLE**

**Pour la pêche à pied récréative des coquillages**

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

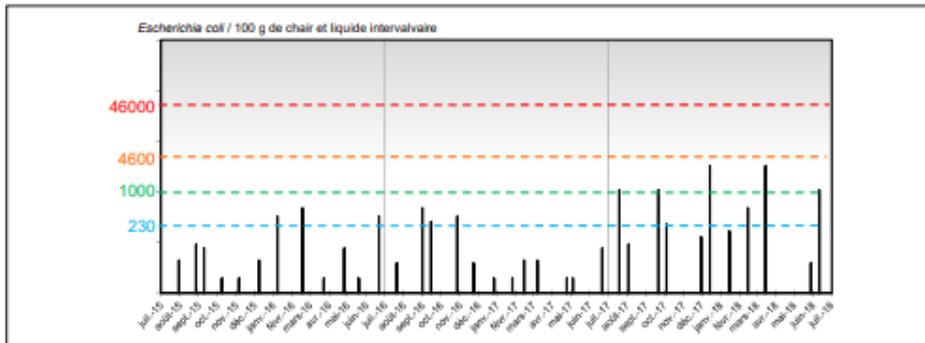
**RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER**

**Localisation / Environnement**

La grève du marais au Sud-Est du Minihic sur Rance comporte un gisement de coques et de palourdes. La proximité d'un habitat littoral dense peuvent expliquer des pics de contamination importante via les ruisseaux littoraux (Saint-buc, grève de Morlet et Minihic).

Ce gisement est classé **B** (Arrêté Préfectoral du 6 octobre 2017) pour les coquillages de la filière professionnelle bénéficiant de procédés d'épuration et de contrôles spécifiques

**Evolution des résultats d'analyses bactériologiques**



**Tableau de répartition des résultats**

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	23	7	5	0	0
Fréquences	65.7%	20.0%	14.3%	0.0%	0.0%

**Conclusion**

L'amélioration de la qualité sanitaire de ce gisement était continue depuis 2013 mais les niveaux de contamination ont réaugmenté en 2017. La pêche récréative des coquillages est déconseillée.

**La consommation de coquillage ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.**



**INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES**



**Commune :** PLEUDIHEN-SUR-RANCE  
**Lieu :** La Ville Ger  
**Coquillage suivi :** Palourdes  
*(Venerupis philippinarum)*

Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

**SITE DECONSEILLE**  
 Pour la pêche à pied récréative des coquillages

Site Déconseillé Site Déconseillé Site Déconseillé

**RISQUE SANITAIRE FORT ET REGULIER**

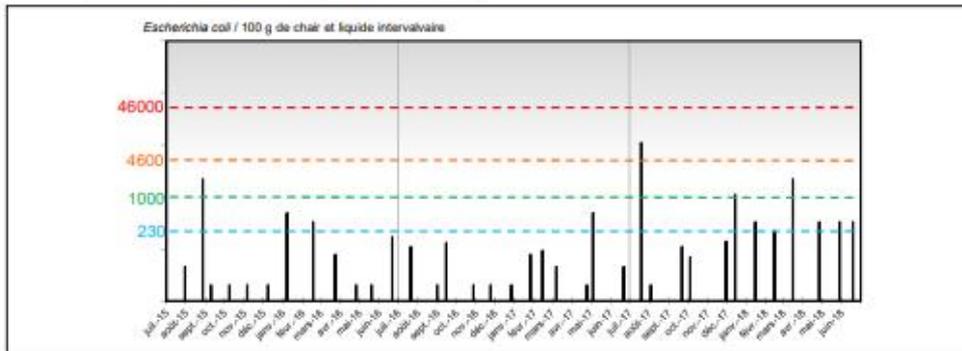


**Localisation / Environnement**

Situé en amont de la ria de la Rance, ce gisement couvre la vasière de la Ville Ger à Pleudihen. Une pêche récréative, liée à la présence d'un camping, est régulièrement observée. L'apparition au printemps d'une algue toxique (*Alexandrium minutum*) peut accroître le risque sanitaire.

Ce gisement est classé **B** (Arrêté Préfectoral du 16 novembre 2017) pour les coquillages de la filière professionnelle bénéficiant de procédés d'épuration et de contrôles spécifiques

**Evolution des résultats d'analyses bactériologiques**



**Tableau de répartition des résultats**

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	<230	230 et ≤ 1000	1000 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	>46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MALVAISE	TRES MALVAISE
Résultats	25	7	3	1	0
Fréquences	69.4%	19.4%	8.3%	2.8%	0.0%

**Conclusion**

La qualité sanitaire s'est considérablement améliorée depuis 2014. La pêche est aujourd'hui accessible toute l'année. Elle reste cependant déconseillée car elle peut subir des pics de contamination comme celui de juillet 2017.

**La consommation de coquillage ne peut être considérée comme sans risque pour la santé. La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.**



#### 4. DETAIL DES COMPTAGES REALISES DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE

Date du comptage	Catégories de marée	Heure du comptage	Nombre de pêcheurs observés
<b>SITE 1 : SAINT CAST LE GUILDO</b>			
11/04/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h45	0
18/04/2018	Coefficient de 95 et plus	15h38	17
25/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h	0
27/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h15	2
14/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h30	1
16/05/2018	Coefficient de 95 et plus	15h28	15
25/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h25	13
26/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	12h06	0
04/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	17h30	0
10/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	11h00	4
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	12h17	14
14/06/2018	Coefficient de 95 et plus	14h50	44
20/06/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h50	0
09/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h15	9
13/07/2018	Coefficient de 95 et plus	14h40	45
17/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	17h30	43
19/07/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h22	11
24/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h44	9
30/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h58	43
10/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h40	49
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	16h18	305
14/08/2018	Coefficient de 95 et plus	16h50	196
20/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	8h51	0
21/08/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h45	0
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h15	21
28/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h57	71
01/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h20	25
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h33	1
10/09/2018	Coefficient de 95 et plus	15h10	80
21/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	11h20	2
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h11	18
05/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	10h25	0
22/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h27	6
25/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h50	14
04/11/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	10h35	3
05/11/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h30	0
11/04/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h45	0
18/04/2018	Coefficient de 95 et plus	16h25	14
25/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h15	0
27/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h30	1
14/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h30	0
16/05/2018	Coefficient de 95 et plus	14h55	10
25/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	10h40	0
26/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	12h10	0
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	12h15	0
13/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h45	8
14/06/2018	Coefficient de 95 et plus	15h05	10
17/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h	6
20/06/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h30	0
02/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	16h40	1
17/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	17h20	4
19/07/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h00	0
24/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h40	0
30/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h50	1
09/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h15	0
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	16h20	187
14/08/2018	Coefficient de 95 et plus	16h10	44
20/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	8h10	0
21/08/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h45	1
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h15	0
29/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h35	0
01/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h10	2
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h20	0

10/09/2018	Coefficient de 95 et plus	15h10	36
12/09/2018	Coefficient de 95 et plus	16h10	1
13/09/2018	Coefficient de 95 et plus	16h00	0
20/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	11h15	0
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h15	0
25/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h30	1
26/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	15h00	1
10/10/2018	Coefficient de 95 et plus	15h44	35
12/10/2018	Coefficient de 95 et plus	16h40	0
14/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h05	0
22/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h35	0
25/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h50	0
<b>SITE 3 : DINARD</b>			
11/04/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h55	2
25/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h25	0
27/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h40	2
14/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h45	2
16/05/2018	Coefficient de 95 et plus	14h45	37
25/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	10h30	0
26/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	12h00	0
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	12h00	0
13/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h00	7
14/06/2018	Coefficient de 95 et plus	14h30	14
17/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	16h45	4
20/06/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h15	0
02/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	16h00	6
19/07/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h10	0
24/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h50	0
30/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h35	5
09/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h25	0
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	16h04	127
14/08/2018	Coefficient de 95 et plus	16h40	8
20/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	8h30	1
21/08/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h45	0
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h00	2
27/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h00	4
29/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h35	2
01/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h20	4
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h30	0
10/09/2018	Coefficient de 95 et plus	14h30	75
11/09/2018	Coefficient de 95 et plus	15h15	73
12/09/2018	Coefficient de 95 et plus	16h10	22
13/09/2018	Coefficient de 95 et plus	16h35	7
20/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	11h05	0
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h00	3
25/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h45	3
26/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	15h20	7
11/10/2018	Coefficient de 95 et plus	16h00	12
14/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h20	0
22/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h35	0
25/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h00	0
<b>SITE 4 : SAINT-MALO OUEST</b>			
11/04/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h45	1
18/04/2018	Coefficient de 95 et plus	15h45	7
25/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h10	2
27/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h30	0
14/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h20	0
16/05/2018	Coefficient de 95 et plus	15h	37
25/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h	0
26/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	12h	0
04/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	17h10	0
10/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	11h15	0
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h45	0
13/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h00	0
15/06/2018	Coefficient de 95 et plus	15h05	9
20/06/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h30	0
12/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h30	0
13/07/2018	Coefficient de 95 et plus	14h05	20
17/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h30	14
19/07/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h00	0

24/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h45	0
30/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h45	0
09/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h10	0
10/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h00	11
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	15h35	41
20/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	8h45	0
21/08/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h45	0
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h00	2
28/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h00	13
01/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h30	0
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h00	0
09/09/2018	Coefficient de 95 et plus	13h40	28
20/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h45	0
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h00	6
27/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	16h00	12
08/10/2018	Coefficient de 95 et plus	13H20	12
13/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h00	0
22/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h25	0
<b>SITE 5 : SAINT-MALO EST</b>			
11/04/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h55	0
18/04/2018	Coefficient de 95 et plus	15h40	3
25/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h20	0
27/04/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h40	0
14/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h30	0
16/05/2018	Coefficient de 95 et plus	15h10	8
25/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h10	0
26/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	12h10	0
04/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	17h15	0
10/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	11h20	0
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	12h00	0
13/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h10	0
14/06/2018	Coefficient de 95 et plus	15h15	4
20/06/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h45	0
12/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h40	0
13/07/2018	Coefficient de 95 et plus	14h10	6
17/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h35	0
19/07/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h05	0
24/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h50	0
30/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h50	0
09/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h15	0
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	15h45	107
20/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	8h50	0
21/08/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h45	0
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h00	0
28/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h05	0
01/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h30	0
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	9h00	0
09/09/2018	Coefficient de 95 et plus	13h35	47
10/09/2018	Coefficient de 95 et plus	14h40	119
20/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h40	0
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h50	1
27/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	15h45	3
09/10/2018	Coefficient de 95 et plus	14h45	46
13/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h05	0
22/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	12h25	0
<b>SITE 6 : BRAS DE CHATEAUNEUF</b>			
03/05/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	18h35	0
23/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h25	0
06/06/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	09h00	0
07/06/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h	0
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h30	0
13/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	16h25	16
10/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h50	0
11/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h	0
12/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h00	0
19/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	9h40	0
25/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h45	0
26/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h55	0
29/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h55	0
01/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	18h55	0

06/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h45	0
09/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h15	0
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	17h55	0
14/08/2018	Coefficient de 95 et plus	19h00	0
20/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h30	0
21/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h00	0
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h45	0
28/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	17h45	8
30/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h25	1
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	12h10	3
06/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h30	7
07/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h30	2
11/09/2018	Coefficient de 95 et plus	19h00	4
19/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	12h20	2
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	17h00	2
08/10/2018	Coefficient de 95 et plus	16h30	41
09/10/2018	Coefficient de 95 et plus	17h00	11
13/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	18h45	0
14/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	19h15	0
21/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	14h20	1
25/10/2018	Coefficient de 95 et plus	17h30	0
26/10/2018	Coefficient de 95 et plus	17h35	2
06/11/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	15h45	3
07/11/2018	Coefficient de 95 et plus	16h30	0
<b>SITE 7 : GREVES DES MARAIS ET DE MORLET</b>			
03/05/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	18h45	0
23/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h10	0
06/06/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	09h10	0
07/06/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	10h10	0
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h15	0
13/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	15h45	1
10/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h15	0
11/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h35	0
12/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h40	0
19/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	9h35	0
25/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h30	0
26/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h50	0
29/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h45	0
01/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	18h50	0
06/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h40	0
09/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h25	0
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	18h05	0
14/08/2018	Coefficient de 95 et plus	19h00	0
20/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h30	0
21/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h00	0
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h30	0
28/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	17h50	1
30/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h15	0
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	11h50	0
06/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h50	0
07/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h25	2
11/09/2018	Coefficient de 95 et plus	18h40	0
19/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	12h10	1
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	16h45	0
08/10/2018	Coefficient de 95 et plus	16h20	12
09/10/2018	Coefficient de 95 et plus	16h45	0
13/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	18h50	0
14/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	19h20	0
21/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	14h35	0
25/10/2018	Coefficient de 95 et plus	17h24	1
26/10/2018	Coefficient de 95 et plus	17h25	0
06/11/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	15h35	0
07/11/2018	Coefficient de 95 et plus	16h30	0
<b>SITE 8 : VILLE GER</b>			
03/05/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	18h55	0
23/05/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	11h40	0
06/06/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	08h50	0
07/06/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	09h50	0
11/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h45	0
13/06/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	16h00	5

10/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13h35	0
11/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h50	0
12/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	16h15	0
19/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	9h25	0
25/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h00	0
26/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h40	0
29/07/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	17h35	1
01/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h10	0
06/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	10h25	2
09/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	14h40	0
13/08/2018	Coefficient de 95 et plus	18h20	5
14/08/2018	Coefficient de 95 et plus	19h00	0
20/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	11h10	0
21/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	13:10	0
24/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	15h55	0
28/08/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires	18h00	2
30/08/2018	Marée basse avant 9h30 et après 19h30	19h00	1
05/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	11h30	0
06/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	13h00	6
07/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	14h10	3
11/09/2018	Coefficient de 95 et plus	18h20	0
19/09/2018	Coefficient de moins de 50 en journée	11h40	4
24/09/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	17h30	0
08/10/2018	Coefficient de 95 et plus	16h04	2
13/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	19h05	0
14/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	19h35	0
21/10/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end	14h00	0
25/10/2018	Coefficient de 95 et plus	17h12	0
26/10/2018	Coefficient de 95 et plus	17h15	0
06/11/2018	Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine	15h20	0
07/11/2018	Coefficient de 95 et plus	16h15	0